RAPPORT ANNUEL

2022



TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS 1

AVANT-PROPOS 1

VISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. EDWIN W. HARRIS, JR. 3

CHAPITRE 1 - DEVELOPPEMENTS DE LA LBC/FT AU NIVEAU MONDIAL, PREPARATIFS DU GIABA POUR LE TROISIEME CYCLE DES ÉVALUATIONS MUTUELLES 5

CHAPITRE 2 - ÉVALUATION DES ÉTATS MEMBRES 8

CHAPITRE 3 – RECHERCHES ET TYPOLOGIES 27

CHAPITRE 4 – ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION EN RENFORCEMENT DES CAPACITES 40

CHAPITRE 5 - COMMUNICATION, PLAIDOYER ET MOBILISATIONS DES PARTIES PRENANTES 59

CHAPITRE 6 - INTÉGRATION RÉGIONALE, COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS 74

CHAPITRE 7 : SERVICES D'APPUI ET ADMINISTRATION, SUIVI ET ÉVALUATION 96

CHAPITRE 8 : QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES 104

Sigles et Abréviations

PAA	Plan d'Action Annuel
PG	Procureur Général
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
AMLID	Base de données internationale sur la lutte contre le blanchiment de capitaux
GAP	Groupe Asie/Pacifique de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
SAT	Systèmes Alternatifs de Transferts de fonds
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
TNP	Titre Négociable au Porteur
BAIF	Banques et Autres Institutions Financières
LSB	Loi sur le Secret Bancaire
CBN	Banque Centrale du Nigéria
CDD	Devoir de vigilance relatif à la clientèle
CE	Conseil de l'Europe
GAFIC	Groupe d'Action Financière des Caraïbes
LFT	Lutte contre le Financement du Terrorisme
OMF	Opérations sur le Marché Financier
CND	Commission sur les Stupéfiants
CAT	Comité Anti-Terrorisme
RTD	Rapports sur les Transactions en Devises
DEA	Administration de Lutte contre la Drogue
EPNFD	Entreprises et Professions Non-Financières Désignées
VBN	Virement Bancaire National
EAG	Groupe Eurasie de lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
GEC	Groupe de Travail sur l'Évaluation et la Conformité
EDD	Vigilance renforcée relative à la clientèle
EFCC	Commission de lutte contre les Crimes Économiques et Financiers
MCC	Mécanisme de Conversion de Change
GAFI	Groupe d'Action Financière
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
PESF	Programme d'Évaluation du Secteur Financier
ORTG	Organisme Régional de Type GAFI

RdS	Rapport de Suivi
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GAFISUD	Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment d'Argent en Amérique Latine
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
GIFCS	Groupe des superviseurs des centres financiers internationaux (anciennement OGBS - Groupe offshore des superviseurs bancaires)
CMG	Comité Ministériel du GIABA
GPML	Programme Mondial de lutte contre le Blanchiment d'Argent
HIDTA	Zones à haute intensité de trafic de drogues
HIFCA	Zones à haut risque de blanchiment de capitaux et de criminalité financière connexe
PAI	Plans d'Action Institutionnels
IDA	Association Internationale de Développement
IFC	Société Financière Internationale
FMI	Fond Monétaire International
IMOLIN	Réseau international d'information sur le blanchiment d'argent
NI	Note Interprétative
OICV	Organisation Internationale des Commissions de Valeurs
IRS	Service des impôts
KYC	Connaître Son Client
LC	Largement Conforme
PFC	Pays à Faible Capacité
AEPP	Autorités chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales
GAFIMOAN	Groupe d'Action Financière sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
REM	Rapport d'Évaluation Mutuelle
BC	Blanchiment de Capitaux
MLA	Entraide judiciaire
MLRO	Chargé de déclaration du blanchiment de capitaux
PRI	Pays à Revenu Intermédiaire
ESM	Entreprises de services monétaires/financiers
STVM	Service(s) de transfert des valeurs monétaires
IFNB	Institution Financière Non-Bancaire
NC	Non Conforme
CSC	Confiscation sans condamnation
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
NSC	Commission Nationale des Valeurs Mobilières
Convention de Palerme	Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée de 2000
PC	Partiellement Conforme

PPE	Personne Politiquement Exposée
PMLA	Loi sur la prévention du blanchiment de capitaux
PMLL	Loi sur la prévention du blanchiment de capitaux
PPP	Partenariat Public/Privé
PADM	Prolifération des Armes de Destruction Massive
R.	Recommandation
ABR	Analyse Basée sur les Résultats
ABR	Approche Basée sur le Risque
ALPC	Armes Légères et de Petit Calibre
SEC	Commission de Valeurs Mobilières
RS.	Recommandation Spéciale
OAR	Organisme d'autorégulation
OSR	Organisme de Suivi et de Régulation
DOS	Déclaration d'Opération Suspecte
EBAT	Évaluation des Besoins en Assistance Technique
PSFS	Prestataire de Services aux Fiducies et aux Sociétés
Convention contre le financement du terrorisme	Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme de 1999
IFT	Infraction de financement du terrorisme
NU	Nations Unies
CNUCC	Convention des Nations Unies Contre la Corruption
CESNU	Conseil Économique et Social des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
Convention de Vienne	Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988
ADM	Armes de Destruction Massive
UMOA	Union Monétaire Ouest-Africaine
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

AVANT-PROPOS

Distingués Collègues, Partenaires et Parties Prenantes,

J'ai l'immense plaisir de vous présenter le Rapport Annuel du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) au titre de l'année 2022. Le présent rapport constitue un aperçu exhaustif de nos réalisations et efforts collectifs dans le cadre de la lutte régionale contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération.

Au cours de l'année écoulée, le GIABA a continué à jouer un rôle majeur en sa qualité d'agence spécialisée de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la coordination et le renforcement des efforts de nos États membres dans le cadre de la lutte contre la menace des activités financières illicites. Alors que nous sommes en train de relever les défis que représentent l'évolution des tendances mondiales et les menaces émergentes, nous restons fidèles à notre engagement en faveur de la promotion de l'intégrité, de la stabilité et du développement durable dans notre région.

L'année 2022 a marqué une autre étape importante de notre parcours au moment où nous célébrons 22 ans de service dévoué à la Communauté de la CEDEAO. Cet anniversaire nous a donné l'opportunité de réfléchir aux progrès réalisés jusqu'à présent, aux enseignements tirés et au chemin à parcourir. Tout au long de cette période, nous avons été témoins de progrès remarquables accomplis dans les domaines du renforcement des capacités, des cadres juridiques et des structures institutionnelles de nos États membres, qui ont tous pour objectif de lutter de manière efficace contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération.

En 2022, le GIABA a continué à fournir une assistance technique, un renforcement de capacités et des orientations politiques à nos États membres, leur donnant les moyens de mettre en œuvre des mesures solides de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous avons organisé de nombreux ateliers et programmes de formation pour renforcer les connaissances et compétences de nos parties prenantes, notamment les Cellules de Renseignements Financiers, les autorités chargées des enquêtes et poursuites pénales et le secteur privé. Ces initiatives ont favorisé une plus grande collaboration, un partage d'informations et une action coordonnée, renforçant ainsi notre capacité collective à détecter les crimes financiers à mener des enquêtes y relatifs et à intenter des poursuites connexes. L'année 2022 a aussi été marquée par le renforcement de nos efforts visant à achever l'évaluation mutuelle de nos États membres.

Ainsi, comme par le passé, le Rapport Annuel 2022 a trait aux principales activités et réalisations du GIABA au cours de l'année écoulée. Il met en exergue nos efforts pour faciliter les réformes législatives, conduire les évaluations des risques, promouvoir la coopération internationale et sensibiliser le public. Le présent rapport procède également à une analyse des tendances émergentes, des défis rencontrés dans le domaine du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et des opportunités connexes. Il permettra d'éclairer nos stratégies et initiatives à l'avenir.

Néanmoins, nous sommes conscients que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme reste un combat dynamique et évolutif. Les criminels et les réseaux

illicites adaptent leurs méthodes, exploitent les avancées technologiques et les vulnérabilités de nos systèmes. À ce titre, il s'avère crucial que nous continuions à renforcer notre réponse collective, à favoriser l'innovation et à exploiter le potentiel des technologies émergentes pour garder une longueur d'avance sur ces menaces.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude à nos États membres pour leur indéfectible appui, leur dévouement et leur engagement envers cette cause. J'adresse également mes sincères remerciements à nos partenaires internationaux, aux organismes donateurs, au secteur privé et aux organisations de la société civile pour leur collaboration et leurs contributions inestimables. C'est grâce à ces efforts de collaboration que nous pouvons bâtir une Afrique de l'Ouest plus sûre et plus prospère.

Au moment où nous entamons le voyage décrit dans le présent Rapport Annuel, je vous invite tous à soutenir le GIABA, à assumer notre responsabilité partagée et à redoubler d'effort dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir dans lequel notre région pourra résister aux crimes financiers, respecter l'État de droit et protéger l'intégrité de nos économies.

Je vous remercie.

Edwin W. HARRIS, Jr
Directeur Général

VISION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. EDWIN W. HARRIS, JR.



J'ai eu le privilège de conduire l'élaboration du Plan Stratégique 2023-2027 du GIABA comme ma première priorité, avec l'objectif primordial de contribuer à la réalisation de la Vision 2050 de la CEDEAO qui vise à l'avènement d'une ***« Communauté des peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère, avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable »***. En effet, le GIABA a un rôle fondamental à jouer dans la réalisation de cette vision comme institution régionale ayant pour mandat d'assurer la coordination de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. D'où la Vision 2050 du GIABA, qui est d'avoir « ***Une région ouest-africaine pacifique et prospère grâce à la contribution de l'alliance régionale contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes et un leadership efficace du GIABA ».***

Au moment où nous entamons la mise en œuvre du Plan Stratégique 2023-2027 du GIABA, j'envisage un avenir où le GIABA continuera à conduire la lutte régionale contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, obtenant un impact et une efficacité encore plus grands dans nos efforts collectifs. Au cours des quatre prochaines années, ma vision en qualité de Directeur Général est de conduire le GIABA vers la réalisation de cette vision à travers les quatre piliers clés suivants, tels qu'indiqués dans notre Plan Stratégique :

Pilier 1 - Compréhension des risques et conformité

Conformément à ce pilier, ma vision est que le GIABA devienne un centre d'excellence dans la compréhension des risques et la conformité dans l'espace CEDEAO. Nous renforcerons nos méthodologies d'évaluation des risques, favoriserons l'adoption d'approches fondées sur les risques en matière de conformité et de supervision dans le cadre de la LBC/FT, et faciliterons l'élaboration de cadres de conformité solides dans les États membres. Grâce à une assistance technique ciblée, des programmes de renforcement des capacités et des plateformes de partage des connaissances, le GIABA permettra à nos parties prenantes d'identifier, de comprendre, d'évaluer et d'atténuer les risques relatifs au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme ainsi qu'au financement de la prolifération. Les résultats de ces efforts permettront de promouvoir une culture de conformité et de dissuasion dans toute la région.

Pilier 2 - Performance du Secrétariat du GIABA

Dans le cadre de ce pilier, ma vision est que le Secrétariat du GIABA améliore davantage sa performance et son efficacité dans l'exécution de son mandat. Nous accorderons la priorité au renforcement des capacités et au développement professionnel de notre personnel, en veillant à ce qu'il dispose des compétences et de l'expertise indispensables pour soutenir efficacement

nos États membres. Nous investirons dans des technologies, des systèmes et des processus modernes pour affiner nos opérations, améliorer la gestion des données et améliorer la qualité et la célérité de nos produits. En favorisant une culture d'excellence, d'innovation et de responsabilité au sein du Secrétariat, nous deviendrons une organisation modèle dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/FP).

Pilier 3 - Coordination internationale et coopération internationale

Ma vision dans le cadre de ce pilier est que le GIABA conserve son rôle clé dans le renforcement de la coordination et de la coopération internationales dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. Nous collaborerons activement avec les organisations régionales et internationales, les institutions financières et les autres parties prenantes pertinentes pour promouvoir le partage d'informations, les enquêtes conjointes et l'entraide judiciaire. Nous ferons un plaidoyer en faveur de l'harmonisation de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP et de l'adoption des bonnes pratiques au niveau mondial. En positionnant le GIABA comme un partenaire de confiance sur la scène internationale, nous contribuerons aux efforts mondiaux de lutte contre les crimes financiers et veillerons à ce que les intérêts de notre région soient bien représentés.

Pilier 4 - Performance des acteurs de la LBC/FT/FP

À l'intérieur de ce pilier, ma vision est d'améliorer la performance des acteurs de la LBC/FT/FP (secteurs public et privé) dans l'espace CEDEAO. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos États membres pour renforcer leurs cadres juridiques et réglementaires, renforcer la capacité de leurs Cellules de Renseignements Financiers, de leurs Autorités chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales et de leur système judiciaire, et promouvoir des partenariats public/privé efficaces. En favorisant une culture de collaboration, de partage d'informations et de coordination entre ces acteurs, nous parviendrons à renforcer leur capacité à détecter les crimes financiers, à mener des enquêtes y relatifs et à intenter des poursuites connexes. Grâce à nos programmes d'assistance technique, notamment des initiatives de formation et des mécanismes d'évaluations par les pairs, nous appuierons leur amélioration continue et créerons un environnement propice à l'amélioration des performances dans la mise en œuvre de dispositifs efficaces de LBC/FT/FP.

Dans le cadre de la poursuite de cette vision, nous devons faire preuve de fermeté dans notre engagement à maintenir les normes les plus rigoureuses d'intégrité, de professionnalisme, de respect de la diversité et de solidarité. Nous tirerons profit de la puissance des partenariats, exploiterons le potentiel de la technologie et nous adapterons aux tendances et aux défis émergents dans le paysage de la LBC/FT/FP. Ensemble, nous accomplirons des progrès significatifs nous permettant de préserver l'intégrité de nos systèmes financiers, de protéger nos économies et d'assurer la sécurité et le bien-être de nos citoyens.

Je suis honoré de présider aux destinées du GIABA au cours de cette période de transformation, et j'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec nos États membres, nos partenaires et nos parties prenantes pour faire de cette vision une réalité.

CHAPITRE 1 - DÉVELOPPEMENTS DE LA LBC/FT AU NIVEAU MONDIAL, PRÉPARATIFS DU GIABA POUR LE TROISIÈME CYCLE DES ÉVALUATIONS MUTUELLES

Introduction

1. Le Réseau Mondial de LBC/FT conduit par le GAFI est en train d'achever le présent cycle des évaluations mutuelles (quatrième cycle pour les membres du GAFI et second cycle pour les États membres du GIABA) en utilisant les Normes révisées du GAFI de 2012 (révisées de temps à autre) et la Méthodologie du GAFI de 2013 (également révisée de temps à autre). Le présent cycle des évaluations mutuelles a mis l'accent sur l'efficacité des dispositifs de LBC/FT parallèlement à la conformité technique. Les risques émergents de BC/FT ont entraîné des révisions de certaines des 40 Recommandations du GAFI, entraînant ainsi des difficultés dans la mise en œuvre de la Méthodologie du GAFI. Néanmoins, plusieurs enseignements ont été tirés. Ces enseignements permettront d'améliorer certainement le processus de conduite des évaluations au cours du prochain cycle.

2. En 2022, la question liée à la compréhension des risques de BC/FT associés aux différents secteurs économiques est restée au cœur de la mise en œuvre de mesures robustes de LBC/FT. Le Réseau Mondial de LBC/FT a continué de mettre l'accent sur l'application d'une approche basée sur les risques dans la conformité de LBC/FT. Plusieurs directives et documents de politiques ont été élaborés pour aider les pays et leurs institutions, particulièrement les entités déclarantes, dans leurs fonctions de conformité en matière de LBC/FT, notamment, la directive sur l'approche basée sur les risques pour le secteur immobilier a été élaborée en 2022. Elle s'ajoute aux directives existantes sur l'ABR pour les professions juridiques, les prestataires de services aux fiducies et aux sociétés (PSFS), la profession comptable, les casinos, le secteur de la sécurité, le secteur des assurances-vie, les actifs virtuels et prestataires de services d'actifs virtuels, la supervision basée sur les risques, etc.

3. La présidence allemande du GAFI a achevé son mandat en 2022 et a passé le flambeau à Singapour. Par ailleurs, au niveau du GIABA, M. Edwin W. HARRIS Jr de la République du Libéria a pris les rênes de l'institution le 1er août 2022 à l'issue du mandat de statutaire de quatre ans non renouvelable de M. Kimelabalou ABA de la République Togolaise.

Développement de la LBC/FT au niveau mondial

4. L'année 2022 a été marquée par plusieurs propositions et déclarations faites par différents acteurs internationaux de la LBC/FT sur les domaines d'intérêt majeur à prendre en compte si l'on souhaite que la lutte contre le BC/FT soit efficace et qu'elle se poursuive. Ces domaines font l'objet d'une attention accrue et intègrent : le recouvrement d'actifs, la corruption, la criminalité environnementale, l'inclusion financière et les OBNL, les bénéficiaires effectifs, la numérisation et les actifs virtuels.

5. Le traçage, la saisie et la confiscation des actifs criminels sont des défis de taille lorsqu'il s'agit d'éliminer les profits du crime. À travers plusieurs fora de collaboration, en l'occurrence celui entre le GAFI et Interpol, le Réseau Mondial de LBC/FT a réitéré l'appel en

faveur du renforcement de la coopération opérationnelle aux niveaux national, régional et international et de la promotion des politiques nationales qui permettront d'accroître le partage efficace d'informations entre les autorités publiques et avec le secteur privé.

6. En 2022, les ministres du GAFI ont lancé un cri d'alarme selon lequel la corruption systémique à grande échelle a des effets délétères sur les économies et la société, empêchant ainsi la mise en œuvre efficace des Normes du GAFI. Le Réseau Mondial de LBC/FT a reconnu la nécessité de renforcer les Normes du GAFI sur les bénéficiaires effectifs, afin d'empêcher l'utilisation de sociétés écrans et de fiducies pour dissimuler les produits de la corruption. Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour lutter contre l'utilisation abusive de la citoyenneté par les schémas d'investissement, notamment les révisions de la Recommandation 24 du GAFI traitant de la transparence au sujet des bénéficiaires effectifs des personnes morales. Cette révision vise à promouvoir l'application d'une approche fondée sur les risques et à renforcer la réponse mondiale à la lutte contre la dissimulation des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales.

7. Le Rapport du GAFI a soutenu que la criminalité environnementale (telle que l'exploitation illégale des forêts, le commerce illégal d'espèces sauvages et le trafic de déchets) génère entre 110 et 281 milliards de dollars EU par an, ce qui en fait l'une des entreprises criminelles les plus lucratives. La perpétration de ce crime a des implications considérables sur la réalisation des objectifs de développement durable. À la suite de l'ajout des exemples de crimes environnementaux dans le glossaire du GAFI en 2021, il a été demandé aux pays d'incriminer l'ensemble des crimes contre l'environnement.

8. En 2022, le GAFI a achevé un projet d'inventaire visant à identifier et à analyser les conséquences imprévues des Normes du GAFI sur les organismes à but non lucratif (OBNL). L'accent est mis sur l'application de l'ABR en ce qui concerne la Recommandation 8 du GAFI afin de s'assurer que les activités et les opérations des OBNL légitimes ne soient pas entravées.

9. L'impact de la technologie sur la façon dont le travail est entrepris a accentué la nécessité d'explorer les opportunités qu'elle peut offrir pour améliorer la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. Des travaux sont en cours sur le rôle des mégadonnées et des analyses avancées dans la transformation des capacités des agences opérationnelles à détecter les affaires de BC/FT, à mener des enquêtes y relatives et à comprendre les risques connexes.

10. En 2022, le GAFI a produit une mise à jour ciblée sur la mise en œuvre de ses normes sur les actifs virtuels (AV) et les prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) en mettant l'accent sur la règle de voyage du GAFI. Le rapport a exhorté les pays à renforcer leur compréhension des risques de BC/FT du secteur des actifs virtuels et des PSAV et à mettre rapidement en œuvre les exigences de la Recommandation 15 du GAFI. Certains des risques émergents et liés au développement du marché mis en exergue dans le rapport comprennent la finance décentralisée, les jetons non-fongibles et les portefeuilles non hébergés. La règle de voyage du GAFI requiert que les PSAV et autres institutions financières partagent les informations pertinentes sur l'initiateur et le bénéficiaire parallèlement aux transactions d'actifs virtuels, contribuant ainsi à prévenir l'utilisation abusive à des fins criminelles et terroristes. Les pays sont invités à accélérer la mise en œuvre et l'application pour atténuer l'utilisation abusive des actifs virtuels. Le secteur privé est encouragé à déployer les solutions technologiques disponibles qui faciliteraient la conformité aux règles de voyage en augmentant l'interopérabilité entre les solutions et à travers les juridictions.

Préparatifs pour le prochain cycle des évaluations mutuelles

11. Conformément au calendrier approuvé, le second cycle des évaluations mutuelles des dix-sept (17) États membres du GIABA qui a démarré en 2016 s'achèvera avec les visites sur place dans les États membres restants en 2023. Le prochain cycle (troisième) des évaluations des États membres du GIABA devrait démarrer fin 2024, toutes choses étant égales par ailleurs. Le nouveau cycle d'évaluation reposera sur les enseignements tirés du second cycle qui est sur le point de s'achever, notamment s'agissant de l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de LBC/FT des États membres.

12. Le Secrétariat du GIABA est fin prêt à fournir des orientations adéquates aux États membres relativement à la :

- participation à toutes les activités du GAFI et des autres ORTG pour l'amélioration du processus d'évaluation mutuelle ;
- révision des processus et procédures d'évaluation mutuelle du GIABA conformément à la Procédure Universelle du GAFI ;
- révision du projet de manuel sur les évaluations mutuelles produit par l'ancien Directeur de l'Évaluation et de la Conformité, D^{r} Buno NDUKA, pour s'assurer que les révisions de la Méthodologie du GAFI d'évaluation de la conformité sont intégrées de manière exhaustive pour aider les évaluateurs ;
- nouvelle formation des évaluateurs existants et la formation de nouveaux évaluateurs en mettant l'accent sur la rédaction de rapports de qualité ; et
- accélération de la mise en œuvre des plans d'action par les États membres sur le processus d'ICRG pour assurer une sortie rapide du programme.

CHAPITRE 2 - ÉVALUATION DES ÉTATS MEMBRES

Introduction

13. L'évaluation des dispositifs de LBC/FT des États membres du GIABA est un aspect fondamental du mandat du GIABA. Le GIABA entreprend cette évaluation par le biais d'une évaluation mutuelle, un mécanisme d'évaluation par les pairs pour déterminer les niveaux de conformité aux normes internationalement admises de LBC/FT, particulièrement les 40 Recommandations du GAFI sur la conformité technique et les onze Résultats Immédiats (R.I.) sur l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT. L'exercice fournit une description et une analyse approfondies du dispositif de chaque pays pour prévenir l'exploitation criminelle de son système financier.

14. Les facteurs primordiaux dans l'évaluation de chaque pays sont les risques et le contexte, en prenant en compte les risques spécifiques de BC/FT d'un pays, la matérialité (par exemple, la taille, l'intégration et la composition de son secteur financier) et d'autres facteurs structurels ou contextuels qui peuvent avoir un impact sur sa mise en œuvre des mesures de LBC/FT. De manière particulière, le but principal de l'évaluation est de mieux comprendre comment l'ensemble du dispositif de LBC/FT d'un pays fonctionne en termes de conformité technique et d'efficacité.

15. L'efficacité du dispositif de LBC/FT est la mesure dans laquelle les systèmes financiers et les économies jugulent les risques et les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et de la prolifération. Il s'agit de déterminer si, ou dans quelle mesure, les résultats définis sont atteints conformément aux Normes du GAFI.

16. La conformité technique (CT) d'un pays aux Recommandations du GAFI est évaluée pour s'assurer que le pays dispose de lois, de réglementations et d'autres moyens contraignants appropriés pour empêcher les criminels et les terroristes d'utiliser abusivement le système financier, et que le pays détecte et punit ceux qui utilisent le système financier ou tentent d'en faire un usage abusif à des fins criminelles. Après l'analyse documentaire, une visite sur place est entreprise pour évaluer la mise en œuvre des lois et règlements et déterminer dans quelle mesure les actions du pays atteignent les résultats escomptés d'un dispositif efficace et recommander des mesures prioritaires visant à améliorer le dispositif de LBC/FT du pays.

17. Le résultat de l'exercice d'évaluation mutuelle est l'adoption d'un rapport d'évaluation mutuelle (REM) par la Plénière du GIABA et son approbation par le Comité Ministériel du GIABA (CMG). Le REM identifie les points forts et les domaines d'amélioration d'un pays, et recommande des actions prioritaires pour le pays évalué, afin de lui permettre d'améliorer ses mesures de LBC/FT. Les pays sont notés sur la conformité technique pour chacune des 40 Recommandations et l'efficacité au titre des 11 Résultats Immédiats (R.I.) (les résultats escomptés)[1].

[1] Le niveau d'efficacité d'un pays évalué sur la base des R.I. est évalué comme efficacité faible (EF), efficacité modérée (EM), efficacité significative (ES), ou efficacité élevée (EE), tandis que celui de la CT est noté comme conforme (C), largement conforme (LC), partiellement conforme (PC) ou non conforme (NC).

18. Par ailleurs, sur la base des résultats de l'évaluation mutuelle d'un pays, celui-ci est placé sous un régime de suivi (régulier ou renforcé) conformément aux Processus et Procédures (P&P) d'évaluation mutuelle du GIABA. En outre, la performance d'un pays pourrait aboutir à un niveau plus élevé qui est le processus du Groupe d'Examen de la Coopération Internationale (GECI) du GAFI, sur la base de certains critères définis, afin de faciliter un suivi accru du pays évalué pour une résolution rapide des lacunes stratégiques identifiées dans son dispositif de LBC/FT.

ÉVALUATIONS MUTUELLES

19. En 2022, le GIABA a examiné et adopté les rapports d'évaluation mutuelle (REM) de la Guinée-Bissau, du Togo et de la Gambie. Ainsi, à fin 2022, le GIABA a publié les REM de 12 États membres sur 17, indiquant qu'environ 70 % des États membres du GIABA ont fait l'objet d'une évaluation. Aussi, en 2022, le GIABA a-t-il effectué deux visites sur place : la visite sur place en Côte d'Ivoire en collaboration avec le FMI du 06 au 24 juin 2022 et la visite sur place au Libéria du 03 au 20 septembre 2022, et toutes proportions gardées, les REM de la Côte d'Ivoire et du Libéria devraient faire l'objet d'examen et d'adoption au cours de la Plénière du GIABA de mai 2023.

20. Chaque REM adopté donne un aperçu de la situation en matière de LBC/FT/FP qui prévaut dans le pays au moment de la visite sur place. Tous les États membres du GIABA ayant fait l'objet d'une évaluation ont pris l'engagement politique en faveur de la mise en œuvre des constatations et des actions recommandées telles qu'elles sont énoncées dans les différents REM.

21. Le résumé des REM adoptés en 2022 est présenté comme suit :

REM de la République de Guinée-Bissau

22. La visite sur place en République de Guinée-Bissau a été effectuée du 17 janvier 2021 au 05 février 2021. Le REM, qui a été adopté en février 2022, montre que la Guinée-Bissau nécessite des améliorations fondamentales dans la mise en œuvre de son dispositif de LBC/FT, étant donné que le pays a enregistré une efficacité faible dans tous les Résultats Immédiats. Le REM a noté les lacunes stratégiques ci-après dans le dispositif de LBC/FT du pays :

- faible compréhension de ses risques de BC/FT ;
- aucune politique nationale de LBC/FT qui prend en compte les risques identifiés, à l'exception de l'adoption d'un plan national intégré de sept ans (2021-2027) ;
- mécanisme national de coordination de la LBC/FT (Comité Interministériel) non fonctionnel en raison de plusieurs facteurs, notamment des contraintes administratives et de ressources ;
- absence de priorisation des enquêtes sur le BC par les autorités chargées des enquêtes et poursuites pénales, particulièrement les services de police criminelle et le ministère public ;
- confiscations limitées et absence de cadre institutionnel fonctionnel pour la gestion des avoirs confisqués (Bureau de recouvrement des avoirs et Bureau de gestion des avoirs) ;

- cadre juridique inadéquat sur le FT et la non-incrimination du financement des individus terroristes et des organisations terroristes à toutes fins et le financement de combattants terroristes étrangers ;
- faible mise en œuvre d'une approche basée sur les risques pour la supervision des banques en matière de LBC/FT et son inexistante dans les institutions financières non bancaires et les EPNFD ;
- non désignation d'une autorité de supervision de la LBC/FT pour le secteur des EPNFD ;
- absence d'un régime de sanctions qui améliorera les mesures visant à renforcer la transparence des personnes morales, notamment la mise à jour en temps opportun des informations de base ; et
- utilisation limitée des mécanismes de coopération internationale, ce qui est incompatible avec la nature transnationale des crimes générateurs de profits les plus importants dans le pays.

23. En matière de conformité technique, la Guinée-Bissau a internalisé la loi uniforme sur la LBC/FT de l'UEMOA à travers la promulgation de la Loi sur la LBC/FT N° 3/2018 qui a renforcé le cadre juridique du pays notamment en ce qui concerne les mesures préventives, les mesures de gel provisoire et les sanctions financières ciblées (SFC) relatives au financement du terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive. Le pays a également créé le Bureau de recouvrement des avoirs et le Bureau de gestion des avoirs, ainsi que d'autres agences qui traitent des affaires de BC/FT. La Guinée-Bissau doit améliorer sa conformité technique relativement à l'incrimination de l'ensemble des infractions sous-jacentes de BC, notamment le financement d'un individu terroriste et d'une organisation terroriste à toutes fins, les bénéficiaires effectifs des personnes morales et la définition des PPE.

24. Pour combler les lacunes importantes identifiées, le REM a recommandé que le pays approfondisse sa compréhension des risques de BC/FT et fasse face aux risques identifiés, en l'occurrence l'évaluation du risque de BC/FT des personnes morales, la tenue de statistiques nationales pertinentes pour lui permettre de mieux comprendre l'efficacité de son dispositif de LBC/FT. Par ailleurs, le REM a recommandé le renforcement de la coopération internationale, la supervision des entités déclarantes pour leur conformité aux exigences de LBC/FT, le renforcement de la mise en œuvre des mesures préventives, l'amélioration de la transparence des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, l'utilisation accrue du renseignement financier pour enquêter sur le BC et les infractions sous-jacentes ainsi que sur le FT, la priorisation des enquêtes et des poursuites pour BC, la hausse de la confiscation des produits et instruments du crime, et d'assurer la mise en œuvre effective des sanctions financières ciblées relatives au FT et au FP.

25. Conformément aux P&P du GIABA, la Guinée-Bissau a été placée sous le régime de suivi renforcé et le pays devrait présenter son premier rapport de suivi (RdS) lors de la Plénière de mai 2023.

REM de la République Togolaise

26. L'évaluation mutuelle sur place du Togo s'est déroulée du 25 janvier 2021 au 10 février 2021. Le Togo est exposé à un niveau élevé de risque de BC, résultant de plusieurs

infractions sous-jacentes de nature transnationale, notamment l'escroquerie, la fraude fiscale, la corruption, la cybercriminalité, le trafic de drogue, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, le trafic d'espèces sauvages et la contrebande transfrontalière d'or.

27. Le REM adopté en mai 2022 indique que le Togo a démontré une efficacité faible sur tous les R.I. Les lacunes importantes qui ont eu un impact sur l'efficacité comprennent la faible compréhension des risques de BC/FT par les autorités compétentes et les entités déclarantes ; la faiblesse de la coordination nationale de LBC/FT/FP ; le faible niveau de coopération internationale, notamment le partage de renseignements financiers et d'autres informations pour enquêter sur le BC, les infractions sous-jacentes associées, le FT et le traçage/recouvrement d'avoirs ; la mauvaise mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques des mesures préventives par les entités déclarantes, en particulier la déclaration des opérations suspectes ; l'absence d'informations de base exactes et à jour sur les personnes morales ; la faible utilisation des renseignements financiers et d'autres informations pertinentes par les forces de l'ordre et les autorités chargées des enquêtes ; le niveau limité d'enquêtes et de poursuites pour BC/FT ; des ressources insuffisantes pour les Autorités chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales (AEPP) pour l'identification, le traçage et la confiscation des produits et des instruments du crime ; le faible taux de condamnations pour BC/FT et des infractions sous-jacentes ; la mise en œuvre inefficace des SFC relatives au FT et l'absence d'un mécanisme approprié pour la mise en œuvre des SFC relatives au FP ; et le manque de statistiques exhaustives sur les cas pertinents de BC/FT.

28. En matière de conformité technique, les actions entreprises par le Togo pour renforcer sa LBC/FT comprennent la promulgation d'un Code Pénal et la Loi Uniforme sur la LBC/FT N° 2018-004, un décret désignant l'autorité chargée de coordonner la réponse nationale aux risques de BC/FT. Ces lois prenaient en charge les questions relatives aux saisies et confiscations, aux SFC (FT&FP), à l'approche fondée sur les risques en matière de conformité et de supervision des entités déclarantes, à la coopération et à la coordination nationales et à la coopération internationale. Toutefois, le Togo doit incriminer le financement d'un individu terroriste ou d'une organisation terroriste à toutes fins et le financement des voyages des combattants terroristes étrangers (CTE).

29. Pour combler ces lacunes, le REM recommande en priorité les actions suivantes :

- adoption du document de politique et de stratégie nationale de LBC/FT suivie de l'allocation des ressources substantielles nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de BC/FT ainsi que l'opérationnalisation du Comité National de Coordination des activités de LBC/FT ;
- diffusion plus large des conclusions de l'ENR et des évaluations sectorielles, suivie de sessions de sensibilisation pour une meilleure compréhension des risques de BC/FT par tous les acteurs ;
- adoption et mise en œuvre d'une approche basée sur les risques dans le cadre de la supervision et du suivi des entités déclarantes et veiller à ce qu'elles mettent en œuvre les mesures préventives nécessaires pour atténuer les risques de BC/FT auxquels elles sont exposées ;
- incrimination du financement d'une organisation terroriste, d'un individu terroriste à toutes fin, le voyage de combattants terroristes étrangers et combler les lacunes stratégiques identifiées dans le régime de mise en œuvre des SFC relatives au FT et au FP ;

- garantie de l'autonomie financière et de la confidentialité des informations reçues et utilisées par la CENTIF, par sa dotation budgétaire propre, la nomination régulière de ses membres, et la prestation de serment avec ses points focaux ; et
- renforcement des capacités des autorités compétentes, notamment les AEPP, les administrations fiscales et douanières dans la détection, l'enquête et la poursuite des actes de BC/FT à caractère transnational. Cette activité pourrait être réalisée grâce à une coopération internationale efficace, en particulier dans la recherche et la confiscation des produits du crime.

30. Le Togo est placé sous le régime de suivi renforcé et devra soumettre son rapport lors de la Plénière du GIABA de mai 2023

REM de la République de Gambie

31. L'évaluation mutuelle sur place de la République de Gambie a été conduite du 23 août au 03 septembre 2021 et le REM a été adopté en mai 2022. Les principales infractions sous-jacentes génératrices de produits en Gambie comprennent la fraude, le trafic de drogue, le vol/le braquage/l'escroquerie, la corruption et les pots-de-vin. Les principales vulnérabilités qui accroissent les risques de BC/FT dans le pays et contribuent à entraver les efforts visant à prévenir le BC/FT, à mener des enquêtes y relatif et à intenter des poursuites connexes en Gambie comprennent :

- une vaste économie informelle et monétaire ;
- des autorités sous-financées ;
- des frontières terrestres poreuses ;
- la faiblesse des mesures de contrôle des numéraires aux frontières ;
- la mauvaise mise en œuvre des exigences de LBC/FT par les EPNFD ;
- la faiblesse ou l'absence de supervision de LBC/FT, en particulier dans les IFNB et les EPNFD ; et
- la non-application de sanctions proportionnées et dissuasives.

32. S'agissant de l'efficacité du dispositif de LBC/FT, le REM a conclu que la Gambie a mis en place un dispositif de LBC/FT qui est généralement efficace dans une moindre mesure. De manière particulière, le pays a obtenu des résultats modérés en matière de confiscation des produits et instruments du crime.

33. La Gambie a besoin d'améliorations fondamentales pour renforcer sa compréhension des risques de BC/FT, des mesures visant à faire face aux risques identifiés, notamment la conservation de statistiques nationales pertinentes pour lui permettre de mieux comprendre l'efficacité de son dispositif de LBC/FT, la coopération internationale, le renforcement de la supervision des entités déclarantes et la mise en œuvre de mesures préventives, l'amélioration de la transparence des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, l'amélioration des enquêtes et poursuites pour BC/FT, et assurer la mise en œuvre efficace des SFC.

34. S'agissant de la conformité technique, la Gambie a fait des progrès remarquables avec la promulgation de la Loi de 2012 sur la LBC/FT, la création de la CRF comme organe opérationnellement indépendant, la réduction du seuil des infractions sous-jacentes au BC, la désignation des autorités chargées de la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, la mise en place de mesures adéquates pour identifier et confisquer les produits du crime et les avoirs de valeur correspondante, la prévention renforcée et les mesures de coopération internationale. Malheureusement, les directives édictées par la CRF et/ou la banque centrale de la Gambie (BCG) pour les IF et les EPNFD afin de faciliter la mise en œuvre des obligations de LBC/FT n'ont pas été publiées au Journal Officiel pour recevoir une reconnaissance juridique en vertu des lois de la Gambie. Par conséquent, l'évaluation n'a pas considéré les directives comme exécutoires et n'en a pas tenu compte dans les conclusions sur les analyses de conformité technique. Aussi, la Gambie a besoin d'incriminer le trafic de migrants, de désigner les délits fiscaux comme des infractions sous-jacentes au BC et d'adopter des mesures pour confisquer les avoirs de valeur correspondante, les SFC, l'approche fondée sur le risque pour les OBNL, les PPE, les services de transfert de valeurs monétaires (STVM), les nouvelles technologies, le recours à des tiers, les pays à haut risque, la transparence des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, et la réglementation ainsi que la supervision des EPNFD.

35. Pour combler les lacunes techniques qui affectent l'efficacité du dispositif de LBC/FT, la Gambie devrait :

- désigner les délits fiscaux comme infractions sous-jacentes de BC ;
- incriminer les tentatives de BC, le trafic de migrants, la manipulation des marchés et le financement des individus terroristes et de combattants terroristes étrangers ;
- habiliter le service d'agrément des sociétés à obtenir et à conserver les informations sur les bénéficiaires effectifs (BE) ;
- entreprendre sans délai la mise en œuvre des SFC contre les personnes et entités impliquées dans le FT et la prolifération des armes de destruction massive ; et
- modifier les dispositions des sections pertinentes de la Loi sur la LBC/FT de 2012 qui imposent à la CRF de demander aux tribunaux des ordonnances pour faire respecter les exigences de LBC/FT afin de faciliter l'application des sanctions à toutes fins pratiques, et élargir la portée des sanctions administratives pour manquements aux obligations de LBC/FT.

36. Conformément aux Processus et Procédures d'évaluation mutuelle du GIABA, la Plénière a placé la Gambie sous le régime de suivi renforcé et le pays doit soumettre son premier rapport de suivi en mai 2023.

37. Le résumé des notes sur l'efficacité dans les rapports d'évaluation mutuelle adoptés et publiés en 2022 est le suivant :

Résultat Immédiat (R.I.)	**État membre**		
	Guinée-Bissau	**Gambie**	**Togo**
RI.1 - Risque, politique et coordination	EF	EF	EF
R.I.2 - Coopération internationale	EF	EF	EF
R.I.3 - Supervision	EF	EF	EF
R.I.4 - Mesures préventives	EF	EF	EF

R.I.5 - Personnes morales et constructions juridiques	EF	EF	EF
R.I.6 - Renseignement financier	EF	EF	EF
R.I.7 - Enquêtes et poursuites ciblant le BC	EF	EF	EF
R.I.8 - Confiscation	EF	EM	EF
R.I.9 - Enquêtes et poursuites ciblant le FT	EF	EF	EF
R.I.10 - Mesures préventives et sanctions financières relatives au FT	EF	EF	EF
R.I.11 - Sanctions financières relatives au FP	EF	EF	EF

EF = niveau d'efficacité faible (amélioration fondamentale nécessaire)
EM = niveau d'efficacité modéré (amélioration majeure nécessaire)

PROCESSUS DE SUIVI

38. Le GIABA assure un suivi étroit des progrès des États membres dans l'amélioration de leur conformité aux Recommandations du GAFI à travers le processus de suivi. Le processus de suivi vise à s'assurer que les pays évalués corrigent leurs lacunes en matière de conformité technique en soumettant des rapports d'étape [rapports de suivi (RdS)]. Dans l'ensemble, il est attendu que les pays aient résolu la plupart, sinon la totalité, des lacunes en matière de conformité technique jusqu'à la fin de la troisième année suivant l'adoption de leurs REM respectifs.

39. Pour faciliter une bonne compréhension du processus de suivi par les États membres, le Secrétariat du GIABA a élaboré un ordinogramme qui recense toutes les actions, notamment le calendrier. Cet ordinogramme est disponible sur le site Internet du GIABA et a été partagé avec les Chefs de Délégations aux réunions du GIABA. Le Secrétariat a également partagé les chronogrammes détaillés relatifs au processus de suivi avec les pays afin de faciliter l'engagement en faveur des P&P et l'adhésion à cette initiative.

Rapports de suivi adoptés/publiés

40. En 2022, au cours des trois[2] réunions de la Commission Technique/Plénière du GIABA, les dix (10) rapports de suivi ci-après ont été présentés, examinés et adoptés :

N°	État membre	Cycle de suivi	Date d'examen/adoption
Rapports de Suivi avec réévaluation des notes			
1	Ghana	5ème RdS	Février 2022
2	Sénégal	2ème RdS	Février 2022
3	Sénégal	3ème RdS	Mai/juin 2022
4	Nigéria	1er RdS	Novembre 2022
Rapports de Suivi sans réévaluation des notes (uniquement à titre d'information)			
5	Bénin	1er RdS	Mai/juin 2022
6	Cabo Verde	3ème RdS	Mai/juin 2022
7	Burkina Faso	3ème RdS	Mai/juin 2022
8	Niger	1er RdS	Novembre 2022
9	Sierra Léone	2ème RdS	Novembre 2022
10	Mali	3ème RdS	Novembre 2022
11	Sénégal	4ème RdS	Novembre 2022

[2] Février 2022 (Accra, Ghana), mai/juin 2022 (Saly, Sénégal) et novembre 2022 (Saly, Sénégal)

41. Les RdS du Ghana et du Sénégal dans lesquels les notes attribuées aux pays pour leur conformité technique aux 40 Recommandations du GAFI (PC/NC) ont été revues à la hausse, ont été publiées. Par ailleurs, la Plénière a adopté le premier RdS renforcé du Nigéria dans lequel la note attribuée à la conformité technique du pays à cinq des 40 Recommandations du GAFI a été revue à la hausse et notée PC/NC. Les RdS du Bénin, du Burkina Faso, de Cabo Verde, du Niger, du Mali et de la Sierra Léone ont été présentées à la Plénière uniquement à titre d'information étant donné qu'ils n'ont pas sollicité de nouvelles évaluations de la conformité technique. De même, dans son 4ème RdS, le Sénégal n'a pas sollicité de réévaluation des notes de sa conformité technique. Les résumés des progrès réalisés par les différents pays sont fournis ci-dessous :

Rapports de Suivi avec réévaluation des notes

Deuxième et Troisième RdS de la République du Sénégal

42. Les deuxième et troisième RdS du Sénégal ont été examinées et adoptées respectivement au cours des réunions de la Plénière de février et de mai/juin. Le Sénégal a fait des progrès dans la correction des lacunes de conformité technique identifiées dans le REM et a eu une réévaluation des notes dans 14 Recommandations du GAFI notées PC/NC. Ces progrès ont été principalement réalisés grâce à des réformes législatives.

43. **R. 1-** Le Sénégal a achevé le processus d'ENR, diffusé les résultats de l'évaluation à toutes les parties prenantes de la LBC/FT et élaboré une stratégie nationale de LBC/FT basée sur les risques identifiés. Il a également promulgué la loi 2018-03 qui requiert que les IF et les EPNFD a) aient des politiques et procédures pour atténuer et gérer les risques ; b) évaluent et comprennent leurs risques de BC/FT et l'obligation pour les IF et les EPNFD d'appliquer des mesures de vigilance renforcées en cas de risques plus élevés. Toutefois, les entités déclarantes n'ont pas encore mis en œuvre une approche de conformité fondée sur les risques. **La note de la R.1 a été relevée de PC à LC.**

44. **R.2** - Le Sénégal a mis en place un mécanisme national d'échange d'informations et assure la coopération/coordination pour garantir la compatibilité des exigences de LBC/FT avec les règles de protection des données et de la vie privée. Par ailleurs, le Sénégal a adopté le Plan d'Actions de l'ENR et la Stratégie Nationale de LBC/FT pour 2019-2024 afin de résorber les lacunes identifiées dans son REM. **La note de la R.2 a été relevée de LC à C.**

45. **R.4** - Le Sénégal a amendé le code pénal et la loi N° 2021-34 du 23 juillet 2021 pour donner une base légale au gel, à la confiscation et à la prévention ou annulation des actions qui portent atteinte à la capacité du pays à procéder au gel, à la saisie ou au recouvrement des avoirs faisant l'objet de confiscation pour infraction de FT. **La note de la R.4 a été relevée de PC au C**.

46. **R.5 –** Le Sénégal a promulgué la loi N° 2021-33 du 23 juillet 2021, portant amendement du code pénal, pour incriminer le financement d'un individu terroriste et des organisations terroristes à toutes fins, ainsi que le financement de combattants terroristes étrangers. **La note de la R. 5 a été relevée de PC à C.**

47. **R.6** - Le Sénégal a désigné le Ministre des Finances et de l'Économie comme autorité compétente en matière des SFC ; mis en place des procédures et mécanismes de désignation

(inscription) et pris d'autres mesures. Toutefois, le pays doit adopter des mesures visant à geler sans délai les avoirs des personnes/entités désignées par les Nations Unies et protéger les droits des tiers de bonne foi ; adopter une liste nationale dans le cadre de la Résolution 1373 du CSNU ; et publier des directives à l'intention des IF et des EPNFD afin de faciliter la mise en œuvre de leurs obligations au titre du mécanisme de gel. **La note de la R.6 a été relevée de NC à PC.**

48. **R.7 -** Sur la base de la Loi sur la LBC/FT 2018-03, du décret 2020-602 du 28 février 2020 et du décret d'application N° 026070 du 24 novembre 2020, le Sénégal a désigné l'autorité compétente pour les SFC relatives au FP, et mis en place des procédures et mécanismes de désignation (inscription sur les listes) et de mise en œuvre sans délai des SFC. Toutefois, les cadres ne couvraient pas le gel de fonds ou d'autres biens de personnes et d'entités agissant au nom des personnes et entités désignées et sous la direction de celles-ci, des directives claires à l'intention des IF et des EPNFD sur leurs obligations dans le cadre des mécanismes de gel, des sanctions en cas de non-respect par les IF et les EPNFD des obligations prévues à la R. 7 ; un mécanisme pour fournir des directives aux IF et aux EPNFD susceptibles de détenir des fonds ou d'autres actifs quant à leurs obligations en matière d'actions de radiation et de dégel, des conditions énoncées dans la Résolution 2231 du CSNU dans le cadre du retrait de fonds de comptes gelés en vertu des obligations mises en place avant l'ordonnance de gel. **La note de la R.7 a été relevé de NC à PC.**

49. **R.17 –** Par le truchement de la Loi sur la LBC/FT N° 2018-03 le Sénégal a défini les obligations incombant aux prestataires tiers d'inclure l'identification du bénéficiaire effectif et la compréhension de la nature de l'activité du client. Toutefois, des lacunes ont été identifiées relativement à la liste des pays où les tiers doivent être situés lors de l'examen des informations disponibles sur le niveau de risque associé à ces pays. **La note de la R.17 a été relevée de PC à LC.**

50. **R.18 -** Avec la promulgation de la Loi sur la LBC/FT N° 2018-03, les IF sont tenues de mettre en place des politiques et procédures de partage d'informations au sein des groupes financiers à des fins de LBC/FT, préciser comment les succursales et les filiales des groupes financiers doivent mettre en œuvre les mesures de LBC/FT de leur pays d'origine. Toutefois, le pays doit résorber la lacune relative au partage des informations sur les fonctions d'audit et/ou de LBC/FT sur les clients, les comptes et les transactions avec les succursales et les filiales lorsque cela est pertinent et approprié pour la gestion des risques. **La note de la R.18 a été relevée de PC à LC.**

51. **R.24** - Le Sénégal a introduit des obligations d'actualisation des informations de base sur les personnes morales et leurs bénéficiaires effectifs, institué au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) un registre des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales du secteur extractif et à des fins fiscales pour les autres personnes morales ; mis en place des sanctions proportionnées, efficaces et dissuasives en cas de non-conformité relativement aux exigences de déclaration, et évalué les risques de BC relatifs aux différentes catégories de personnes morales créées dans le pays. Toutefois, il n'y a pas de mécanismes en place pour empêcher l'utilisation abusive des actions au porteur, des bons de souscription d'actions au porteur ou des actions nominées et des directeurs nommés et contrôler la qualité de l'assistance qu'ils reçoivent d'autres pays en réponse aux demandes d'informations de base et sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales. **La note de la R.24 a été relevée de PC à LC.**

52. **R.25 –** À travers la Loi sur la LBC/FT N° 2018-03 le Sénégal requiert désormais des fiduciaires professionnels qu'ils conservent des informations exactes et opportunes collectées auprès de leurs clients et qu'ils communiquent les informations de confiance aux autorités compétentes, aux IF et aux EPNFD. La loi prévoit le pouvoir des autorités compétentes d'accéder en temps utile aux informations sur les constructions juridiques. Néanmoins, les lacunes suivantes subsistent relatives à l'obligation de conserver des informations sur le fiduciaire, le protecteur, le bénéficiaire ou la catégorie de bénéficiaires et d'autres agents fournissant des services à la fiducie, l'obligation pour les fiduciaires de déclarer leur statut aux entités déclarantes lors de l'établissement d'une relation d'affaires, le mécanisme formel d'échange d'informations disponibles sur les trusts ou autres constructions juridiques au niveau national, les sanctions à l'encontre des syndics non professionnels pour non-conformité à leurs obligations, les sanctions en cas de non-conformité à l'obligation de mettre en temps opportun les informations sur les trusts à la disposition des autorités compétentes. **La note de la R. 25 a été relevée de NC à LC.**

53. **R.28 -** Sur la base de la Loi sur la LBC/FT N° 2018-03 et du décret N° 2019-1500 du 18 septembre 2019, le Sénégal a désigné des autorités de supervision, défini leurs attributions et mis en place des mécanismes de supervision et de suivi des EPNFD. Néanmoins, des lacunes subsistent en ce qui concerne les mesures visant à empêcher les criminels ou leurs associés de détenir une participation significative ou d'avoir des intérêts dans les casinos et autres EPNFD ; l'obligation pour les autorités de supervision et d'autorégulation d'entreprendre une supervision fondée sur les risques des EPNFD. **La note de la R. 28 a été relevée de NC à PC.**

54. **R.31-** La Loi sur la LBC/FT permet aux autorités d'enquête de surseoir aux arrestations et saisies, et de demander des informations à la CENTIF. **La note de la R.31 a été relevée de PC à C.**

55. **R.36 -** Le Sénégal a adopté plusieurs lois qui lui ont permis, par exemple, de compléter l'incrimination du financement du terrorisme. Toutefois, s'agissant de la mise en œuvre des dispositions pertinentes des Conventions de Palerme et de Mérida, des lacunes mineures relatives au statut des personnes politiquement exposées et à la transparence des personnes morales subsistent. **La note de la R.36 a été relevée de PC à LC.**

56. **R.38 -** Le Sénégal a créé l'Office National de Recouvrement des Avoirs Criminels (ONRAC) et renforcé la coopération en matière de confiscations et de mesures provisoires. Aucune preuve factuelle n'a été fournie concernant l'utilisation du pouvoir d'assistance aux requêtes de coopération sur les procédures de confiscation sans condamnation et les mesures provisoires connexes. **La note de la R.38 a été relevée de PC à LC.**

57. Les notes du REM et des réévaluations des notes de la Conformité Technique après discussion et adoption des 2ème et 3ème RdS sont présentées ci-dessous :

REC	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R14	R15	R16	R17	R18	R19	R20
NOTES DU REM	PC	LC	LC	PC	PC	NC	NC	PC	C	PC	LC	NC	NC	LC	PC	PC	PC	PC	NC	C
RÉÉVALUATION APRÈS LE 2ÈME RdS	PC	LC	LC	PC	C	NC	PC	PC	C	PC	LC	PC	LC	LC	PC	PC	LC	LC	NC	C
RÉÉVALUATION APRÈS LE 3ÈME RdS	LC	C	LC	C	C	PC	PC	PC	C	PC	LC	PC	LC	LC	PC	PC	LC	LC	NC	C

REC	R21	R22	R23	R24	R25	R26	R27	R28	R29	R30	R31	R32	R33	R34	R35	R36	R37	R38	R39	R40
NOTES DU REM	C	PC	PC	PC	NC	PC	C	NC	LC	LC	PC	LC	PC	PC	PC	PC	C	PC	LC	LC
RÉÉVALUATION APRÈS LE 2ÈME RdS	C[3]	PC	PC	PC	PC	PC	C	PC	LC	LC	C	LC	PC	PC	LC	PC	C	PC	LC	LC
RÉÉVALUATION APRÈS LE 3ÈME RdS	C	PC	PC	LC	PC	PC	C	PC	LC	LC	C	LC	PC	PC	LC	LC	C	LC	LC	LC

Cinquième Rapport de Suivi du Ghana

58. Depuis l'adoption de son quatrième RdS en mai 2021, le Ghana a amélioré sa conformité technique et a reçu des notes revues à la hausse au titre de trois Recommandations du GAFI comme suit :

59. **R. 8 --** Les progrès du Ghana comprenaient la conduite d'une évaluation des risques du secteur des OBNL, la publication d'une politique et des directives nationales sur les OBNL, la mise en œuvre de certaines activités de sensibilisation, la publication et la diffusion d'une directives sur les signaux d'alerte/indicateurs de FT pour les OBNL et la démonstration des capacités d'enquête des AEPP pour enquêter sur les OBNL suspectées d'être exploitées ou de soutenir des terroristes ou des organisations terroristes. Toutefois, certaines lacunes subsistent, notamment l'identification du sous-ensemble d'OBNL à risque de détournement pour FT, l'application d'un suivi basé sur les risques, l'encouragement des OBNL à effectuer des transactions via des canaux financiers réglementés, l'élaboration et l'affinement des bonnes pratiques pour faire face au risque de FT, la coopération nationale et le partage d'informations entre les autorités compétentes. **La note de la R.8 a été relevée de NC à PC.**

60. **R.33** - Le Ghana a promulgué la Loi de 2020 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux (Loi sur la LBC) pour obliger les autorités compétentes à tenir des statistiques exhaustives sur les questions relatives à l'efficacité et à l'efficience de son dispositif de LBC/FT. Les autorités compétentes ont démontré dans une large mesure la conservation des statistiques exhaustives sur toutes les exigences de la R.33. **La note de la R.33 a été relevée de PC à LC.**

61. **R.35** – Le Ghana a promulgué la loi et publié des politiques qui, combinées aux cadres en vigueur, prévoient un large éventail de sanctions pénales et administratives proportionnées et dissuasives, notamment des peines privatives de liberté, à l'encontre des personnes physiques et morales qui ne se conforment pas aux exigences des Recommandations 6 et de 8 à 23. **La note de la R.35 a été relevée de PC à C.**

62. Les notes du REM et de la réévaluation des notes de la conformité technique après examen et adoption du 5ème RdS sont présentées ci-dessous :

[3] La Norme du GAFI a évolué après la visite sur place ; par conséquent le Sénégal devait bénéficier d'une réévaluation pour garantir sa conformité aux exigences.

REC	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R14	R15	R16	R17	R18	R19	R20
NOTES DU REM	LC	LC	C	LC	LC	LC	LC	NC	C	LC	LC	C	C	C	C	PC	PC	LC	C	C
RÉÉVALUATION APRÈS LE 5ÈME RdS	LC	LC	C	LC	LC	LC	LC	PC	C	LC	C	C	C	C	PC[4]	LC	LC	LC	C	C

REC	R21	R22	R23	R24	R25	R26	R27	R28	R29	R30	R31	R32	R33	R34	R35	R36	R37	R38	R39	R40
NOTES DU REM	C	LC	LC	LC	PC	LC	LC	PC	C	C	C	LC	PC	LC	PC	C	LC	LC	PC	LC
RÉÉVALUATION APRÈS LE 5ÈME RdS	C	LC	LC	LC	PC	LC	LC	PC	C	C	C	LC	LC	LC	C	C	LC	LC	PC	LC

Premier Rapport de Suivi renforcé de la République Fédérale du Nigéria

63. La Plénière a discuté des progrès réalisés par le Nigéria depuis l'adoption de son REM en août 2021. Comme indiqué ci-dessous, la Plénière a convenu de réévaluer cinq (05) des 40 Recommandations du GAFI afin de refléter les niveaux actuels de conformité technique du Nigéria.

64. **R.3** - Le 12 mai 2022, le Nigéria a promulgué la loi N° 14 de 2022 sur la prévention et l'interdiction du blanchiment de capitaux (MLPPA), pour combler les lacunes identifiées en relation avec la R.3. La MLPPA a abrogé la Loi de 2011 sur (l'interdiction) du blanchiment de capitaux (§29 alinéa 1, MLPPA). La MLPPA est en vigueur et de plein effet, et s'applique sur toute l'étendue de la Fédération. L'infraction de BC s'applique à tous les types de biens, notamment les actifs virtuels, quelle que soit leur valeur, qui représentent directement ou indirectement le produit du crime. Des sanctions proportionnées et dissuasives sont prévues pour les personnes physiques reconnues coupables de l'infraction de BC. **La note de la R.3 a été relevée de PC à C.**

65. **R.7** - Le Nigéria a adopté des mesures et des mécanismes juridiques et institutionnels pour mettre en œuvre sans délai les SFC relatives au FP. Le pays met en œuvre les SFC relatives au FP conformément au TPPA et au Règlement pour la mise en œuvre de sanctions financières ciblées sur le financement de la prolifération (RCSNU 1718 (2006) et ses résolutions ultérieures sur la RPDC, et RCSNU 2231 (2015) sur l'Iran ;) (FP.R) qui est entré en vigueur et de plein effet le 12 mai 2022. La désignation de toute personne ou entité par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou le Comité pertinent relatif au FP s'applique immédiatement au Nigéria et reste en vigueur jusqu'à l'expiration ou la révocation par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou ses Comités (§60, TPPA). Toutefois, les lacunes mineures ci-après ont été notées dans la mise en œuvre des RCSNU 1718 et 2231 : absence de cadre ou de mécanisme pour communiquer les radiations et le dégel aux IF et autres personnes ou entités, notamment les EPNFD ; et l'ajout d'intérêts ou d'autres revenus dus en acompte gelés conformément aux résolutions 1718 et 2231 du CSNU. **La note de la R.7 a été relevé de NC à LC.**

66. **R.11** - Avec la promulgation de la MLPPA (2022), le Nigéria a comblé les lacunes relatives aux résultats des analyses entreprises : absence d'obligation faite à certaines IF de

[4] La révision des Normes du GAFI a entraîné une révision à la baisse après la réévaluation des notes.

conserver des registres de transaction suffisants pour permettre la reconstruction d'une transaction individuelle, délai spécifique pour les IF de mettre les registres à la disposition des autorités nationales compétentes, et l'éventail des autorités compétentes qui peuvent demander les registres des transactions conservés par les IF. Par ailleurs, les IF sont désormais tenues de conserver tous les documents obtenus grâce aux mesures de vigilance à l'égard de la clientèle (pour les transactions nationales et internationales) pendant au moins cinq ans et de les mettre rapidement à la disposition des autorités nationales compétentes. **La note de la R.11 a été relevée de PC à C.**

67. **R.19** – En vertu des dispositions de la MLPPA (2022), le Nigéria a pris des mesures pour appliquer les mesures et contre-mesures de vigilance renforcée pertinentes aux relations d'affaires et aux transactions avec des personnes physiques et morales de pays à haut risque, qu'elles soient requises par le GAFI ou indépendamment. Toutefois, il n'existe pas d'exemples de mesures de vigilance renforcée pour les banques, les négociants en devises, les banques hypothécaires primaires, les banques de microfinance, les institutions de financement du développement, les sociétés financières, les services de transfert de valeurs monétaires (STVM) et les CMO. Nonobstant la matérialité de ces secteurs, la lacune est considérée comme mineure vu que l'obligation légale pour les IF d'appliquer des mesures de vigilance renforcée proportionnelles aux risques existe. **La note de la R.19 a été relevée de PC à LC.**

68. **R.20 -** Le Nigéria a corrigé les lacunes relatives à l'obligation pour les IF de déclarer des opérations suspectes relatives aux produits d'activités criminelles. La MLPPA a maintenu la disposition existante relative à la déclaration des tentatives d'opérations suspectes, ce qui a permis au Nigéria de se conformer pleinement à la R. 20. **La note de la R. 20 a été relevée de LC à C.**

69. Les notes du REM et de la réévaluation des notes de la conformité technique après examen et adoption du 1er RdS sont présentées ci-dessous :

REC. DU GAFI	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R14	R15	R16	R17	R18	R19	R20
NOTES DU REM	PC	PC	PC	C	LC	PC	NC	NC	C	LC	PC	PC	C	C	PC	LC	LC	LC	PC	PC
RÉÉVALUATION APRÈS LE 1ÈR RdS	PC	PC	C	C	LC	PC	LC	NC	C	LC	C	PC	C	C	PC	LC	LC	LC	LC	C

REC. DU GAFI	R21	R22	R23	R24	R25	R26	R27	R28	R29	R30	R31	R32	R33	R34	R35	R36	R37	R38	R39	R40
NOTES DU REM	LC	PC	PC	PC	PC	LC	LC	PC	C	C	C	PC	PC	PC	LC	LC	LC	LC	LC	LC
RÉÉVALUATION APRÈS LE 1ÈR RdS	LC	PC	PC	PC	PC	LC	LC	PC	C	C	C	PC	PC	PC	LC	LC	LC	LC	LC	LC

RdS sans réévaluation des notes de la conformité technique

Plénière de mai

70. Les premiers RdS renforcé du Bénin et du Niger, et les troisièmes RdS de Cabo Verde et du Burkina Faso, ont été diffusées uniquement à titre d'information. Les documents

d'information résumaient les mesures prises par chacun des États membres pour améliorer sa conformité technique aux Recommandations du GAFI et l'efficacité de son dispositif de LBC/FT depuis l'adoption de son REM et de ses précédents RdS. Le résumé des documents est présenté ci-dessous :

Premier Rapport de Suivi du Bénin

71. Le Bénin a entamé des réformes législatives par l'élaboration des décrets visant à résorber les lacunes identifiées relatives à sa conformité technique aux Recommandations du GAFI. Les autorités ont sensibilisé les parties prenantes sur les résultats du REM, rassemblé des propositions de mesures pour combler les lacunes du dispositif de LBC/FT du pays, organisé le renforcement des capacités au profit de certains acteurs, élaboré un plan d'actions pour la mise en œuvre des actions recommandées par le REM, initié des réformes de la CENTIF, en l'occurrence l'accroissement de son personnel pour améliorer sa capacité opérationnelle.

Troisième Rapport de Suivi du Burkina Faso

72. Le Burkina Faso a adopté un décret obligeant les sociétés dans les industries extractives à déclarer les informations sur leurs bénéficiaires effectifs et a constitué la Commission pour le gel administratif des avoirs (CCGA) comme autorité compétente pour la mise en œuvre des SFC relatives au FT. Le pays a également adopté et commencé la mise en œuvre d'une stratégie nationale de LBC/FT accompagnée d'un plan d'actions et d'un mécanisme de suivi-évaluation, élaboré des directives pour toutes les EPNFD afin de faciliter la compréhension et la mise en œuvre efficace de leurs obligations en matière de LBC/FT/FP, sensibilisé les organismes de supervision et de réglementation des OBNL au risque de FT. La CENTIF a recruté cinq personnes supplémentaires pour améliorer l'efficacité opérationnelle, particulièrement pour faciliter la diffusion rapide des renseignements financiers aux procureurs.

Troisième Rapport de Suivi de Cabo Verde

73. Cabo Verde a supervisé les banques et assuré le suivi des casinos afin de se conformer à la LBC/FT, formés et sensibilisés les casinos aux mesures de LBC/FT, identifié les agents immobiliers non agréés, préparé un plan d'actions basé sur les conclusions de l'ENR, publié l'avis N° 6/2021 du 25 janvier 2022 pour rationaliser le processus et la mise en œuvre du devoir de vigilance à l'égard de la clientèle (notamment par vidéoconférence et accéder aux versions électroniques des documents d'identité délivrés par les autorités publiques), des mesures renforcées de vigilance et des mesures simplifiées par les IF en fonction des risques identifiés, et conclu cinq cas de BC débouchant sur trois condamnations et deux acquittements.

RdS sans réévaluation des notes présentées comme éléments d'information à la Plénière de novembre

74. Les RdS du Niger, de la Sierra Léone, du Mali et du Sénégal sans réévaluation des notes ont été présentés à la Plénière uniquement à titre d'information. Les documents d'information ont souligné les progrès réalisés par les pays pour combler les lacunes identifiées dans leurs dispositifs de LBC/FT depuis l'adoption de leurs REM/RdS. Les résumés des progrès signalés et les prochaines étapes du processus de suivi sont fournis ci-dessous :

Premier Rapport de Suivi du Niger

75. Le RdS a indiqué que le Niger a adopté une Stratégie Nationale 2022-2024 de LBC/FT/FP, par Décret N° 2022-48/PRN/MF du 10 juin 2022 et un Plan d'Action d'ENR-FT par Arrêté Ministériel N° 000434/MF/CENTIF du 28 juillet 2022. La Commission Nationale chargée de la Coordination des Activités de LBC/FT/P (CNCA-LBC/FT/P) suit la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action à travers des rapports réguliers des membres sur la situation de la mise en œuvre des activités pendant les réunions du comité.

Deuxième Rapport de Suivi de la Sierra Léone

76. La Sierra Léone a pris des mesures pour améliorer la transparence des personnes morales (R.24) grâce à la promulgation de la Loi sur les mines et les minéraux, tandis que des réformes législatives sont en cours pour combler les lacunes techniques de conformité en suspens relatives aux Recommandations R.6-8, 10, 14-19, 22-25, 28, 32, 34, 37-39 du GAFI.

Troisième Rapport de Suivi du Mali

77. Les progrès du Mali dans la mise en œuvre des actions recommandées par le REM comprennent l'adoption : (a) du Décret N° 2021-0681/PT-RM du 24 septembre 2021, qui désigne les autorités de tutelle du secteur des EPNFD et les habilite à superviser et assurer le suivi des entités dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (LBC/FT/FP) ; (b) du Décret N° 2021-0682/PT-RM du 24 septembre 2021, portant désignation de l'Autorité compétente en matière de gel administratif de LBC/FT/FP et fixant la procédure de gel dans le même cadre ; (c) du Décret 2021-0683/PT-RM portant création de la Commission Nationale de Coordination des Activités de LBC/FT/FP en remplacement de l'ancien Comité ; (d) de l'Arrêté Ministériel N° 2021-4718/MEFSG du 15 novembre 2021 qui impose aux sociétés soumissionnaires aux marchés publics de fournir les informations requises sur les bénéficiaires effectifs de leurs structures respectives ; et (e) du Décret N° 2022-0107/PT-RM du 22 février 2022, portant création du Registre Public des Bénéficiaires Effectifs des Sociétés Extractives au Mali.

Quatrième Rapport de Suivi du Sénégal

78. Le RdS du Sénégal indique que les modalités d'identification, de déclaration et d'enregistrement des données sur les bénéficiaires effectifs ont été précisées. Une Division de la Surveillance des Établissements de Jeux a été créée au sein de la Direction de la Surveillance du Territoire pour agir comme autorité de tutelle des EPNFD en matière de LBC/FT. Les déclarations d'opérations suspectes sont désormais reçues par voie électronique et des directives sur la LBC/FT ont été publiées à l'intention des compagnies d'assurance. L'évaluation nationale des risques a été actualisée. Quatorze (14) études notariales, sept compagnies d'assurance-vie, cinq négociants en or et 38 agréés de change manuel, treize systèmes financiers décentralisés (SFD) et trois banques ont été inspectées à des fins de LBC/FT. Des programmes de formation et de renforcement des capacités ont été organisés pour les acteurs pertinents (juges, procureurs et enquêteurs) du système de justice pénale. Un guide sur les saisies et confiscations a été élaboré et partagé avec les autorités compétentes, et des produits du crime confisqués.

Actions post-adoption de REM/RdS

79. Sur la base des résultats de leurs conformités techniques et de leur efficacité, tous les pays évalués au cours du second cycle sont sous processus de suivi renforcé et soumettront leurs rapports de suivi respectifs à la Plénière un an après l'adoption de leurs REM/RdS respectifs. Les pays qui ont l'intention de solliciter une réévaluation des notes pour l'une quelconque des Recommandations du GAFI notées NC/PC soumettront leurs requêtes au Secrétariat du GIABA au moins sept mois avant la date de la Plénière au cours de laquelle les RdS seront examinés. Ceux qui ne sollicitent pas une réévaluation des notes de la conformité technique soumettront leurs rapports deux mois avant la Plénière de mai 2023 ou de novembre 2023, tel qu'instruit par la Plénière.

Point d'information sur les évaluations mutuelles en suspens

Visites sur place achevées en Côte d'Ivoire et au Libéria

80. Les deuxièmes visites sur place d'évaluation mutuelle en Côte d'Ivoire et au Libéria se sont respectivement déroulées à Abidjan du 07 au 24 juin 2022 et à Monrovia du 04 septembre 2022 au 16 septembre 2022 [5]. Les démarches sont en cours et il est attendu que les rapports soient examinés et adoptés par la Plénière de mai 2023.

Prochaine évaluation mutuelle des États membres

81. Conformément au calendrier révisé des évaluations mutuelles, les évaluations mutuelles sur place de Sao Tomé-et-Principe, de la Guinée et de l'Union des Comores se dérouleront au cours du deuxième trimestre de 2023. Des formations de pré-évaluation ont été organisées pour préparer les autorités compétentes desdits pays à l'exercice.

Point d'information sur les préparatifs de l'Union des Comores en vue de l'évaluation mutuelle sur place

82. Au cours de la Plénière du GIABA de mai/juin 2022, un point d'information fourni par l'Union des Comores a indiqué son adhésion au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée le 04 juin 2021. Le pays doit adopter des lois et procédures effectives pour geler les fonds terroristes ou autres actifs des personnes désignées par le Comité des Sanctions des Nations Unies compétent (Comité 1267/1989 ou Comité 1988) et, le cas échéant, engager des actions dans le cadre des mécanismes de gel d'autres pays conformément à la RCSNU 1373 (2001). Par ailleurs, le pays a mis en place un comité technique interinstitutionnel et nommé un coordinateur responsable du processus d'évaluation mutuelle afin d'assurer une coordination adéquate et des canaux clairs de communication entre le Secrétariat du GIABA et le pays.

RdS à venir des États membres

[5] Le Fonds Monétaire International a conduit la visite sur place de la Côte d'Ivoire, tandis que le GIABA a conduit celle du Libéria.

83. En 2023, il est attendu que le GIABA adopte les RdS ci-après : 1ers RdS de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Togo, 2ème RdS du Bénin, du Niger et du Nigéria, 3ème RdS du Mali et de la Sierra Léone, 4ème RdS du Burkina Faso et de Cabo Verde, 5ème RdS du Sénégal, et 6ème RdS du Ghana.

Pays à haut risque et autres pays ayant fait l'objet de suivi –Processus d'ICRG (GECI) du GAFI

84. La communauté mondiale de LBC/FT, par l'intermédiaire du GAFI, veille à ce que les criminels se voient refuser la possibilité d'entreprendre leurs activités illicites. Par conséquent, « Le GAFI identifie et examine en permanence les pays présentant des lacunes stratégiques en matière de LBC/FT qui présentent un risque pour le système financier international et suit de près leurs progrès. Le Groupe d'Examen de la Coopération Internationale (GECI) du GAFI supervise ledit processus ». Ainsi, le GAFI identifie publiquement les pays/territoires à haut risque (liste gris foncé) et les pays/territoires nécessitant un suivi accru (liste grise). Le processus d'ICRG est un forum de pression pour s'assurer que chaque pays et/ou territoire du Réseau Mondial du GAFI respecte son engagement à mettre en œuvre les Normes du GAFI afin qu'il n'y ait pas de refuge sûr pour les criminels et les terroristes pour dissimuler leurs activités et les produits de leurs crimes.

85. À l'issue de chacune de ses trois Plénières (février, juin et octobre) chaque année, le GAFI diffuse deux déclarations publiques présentant un bref résumé des actions récentes prises sur la base d'un plan d'action convenu avec chaque pays, ainsi qu'une liste de lacunes stratégiques en suspens dans son dispositif de LBC/FT. Les déclarations publiques donnent des informations sur les risques spécifiques émanant de chacun des pays (à haut risque ou pays nécessitant un suivi accru) afin que les partenaires potentiels d'affaires, les institutions financières et les régulateurs puissent prendre les précautions nécessaires. Cette approche limite la possibilité d'une implication involontaire dans des transactions criminelles et maintient les flux financiers illicites hors du système financier. L'identification publique constitue également un outil puissant et efficace pour susciter l'engagement politique nécessaire pour mener à bien les réformes requises.

86. Les critères d'entrée dans le processus d'ICRG comprennent la saisine basée sur les résultats du REM[6]. Actuellement, tous les États membres du GIABA évalués satisfont aux critères d'entrée dans le processus d'ICRG, mais sont soit sous suivi actif, soit dans le pipeline d'ICRG. Pour s'assurer que l'ICRG ne se focalise pas sur des pays relativement petits ayant un impact potentiellement insignifiant sur le système financier international[7], le GAFI accorde la priorité à l'évaluation des pays/territoires dont les actifs du secteur financier sont plus importants, environ 5 milliards de dollars EU ou plus.

87. Un pays qui satisfait au critère de priorisation sur la base des résultats de son évaluation mutuelle, entre dans une période d'observation d'un an et soumet un rapport post-période

[6] Après discussion sur le REM, un pays dont la conformité aux Normes du GAFI est très faible entrera dans le pipeline d'ICRG si l'une des conditions suivantes s'applique : (a) il a 20 notes NC/PC ou plus pour la conformité technique ; ou (b) il est noté NC/PC sur au moins 3 des Recommandations suivantes : R.3, 5, 6, 10, 11 et 20 ; (c) il a un niveau d'efficacité faible ou modéré pour 09 ou plus des 11 Résultats Immédiats, avec un minimum de deux notes de niveau faible ; (d) il a un niveau d'efficacité faible pour 06 ou plus des 11 Résultats Immédiats.

[7] Le GAFI utilise les données monétaires au sens large disponibles comme norme pour déterminer les actifs du secteur financier, et cela est mesuré deux fois : une fois au début de la période d'observation et une fois à la fin, pour éclairer la décision de l'ICRG sur la priorisation. À la fin de la période d'observation, et si un pays est toujours dans le pipeline, le GAFI mesure sur une base continue, au fur et à mesure que de nouvelles données sont disponibles.

d'observation au Groupe Régional Conjoint compétent de l'ICRG pour examen et recommandation à l'ICRG en vue d'un examen plus approfondi. Sur la base des conclusions du Groupe Conjoint, le GAFI déterminera si le pays a ou n'a pas pris en charge chacune de ses actions recommandées par le REM pour les R.I. notés faibles ou modérés, et identifier tout indicateur montrant que les réformes ou autres efforts initiés ou entrepris au cours de la période d'observation ont eu un impact notable et positif sur l'efficacité du pays sur chaque R.I. noté faible ou modéré. Les résultats de cette évaluation déterminent si le GAFI identifiera publiquement et assurera le suivi actif du pays sur la base d'un plan d'actions décrivant les principales lacunes stratégiques et les mesures à prendre par le pays pour les corriger. Le plan d'actions prendra en compte le risque et le contexte du pays et inclura les lacunes stratégiques pertinentes pour le pays. Il est important de préciser que les lacunes qui sont incluses dans le plan d'actions d'ICRG font l'objet d'un suivi exclusif dans le cadre du processus d'ICRG, afin d'éviter un doublon avec le processus de suivi.

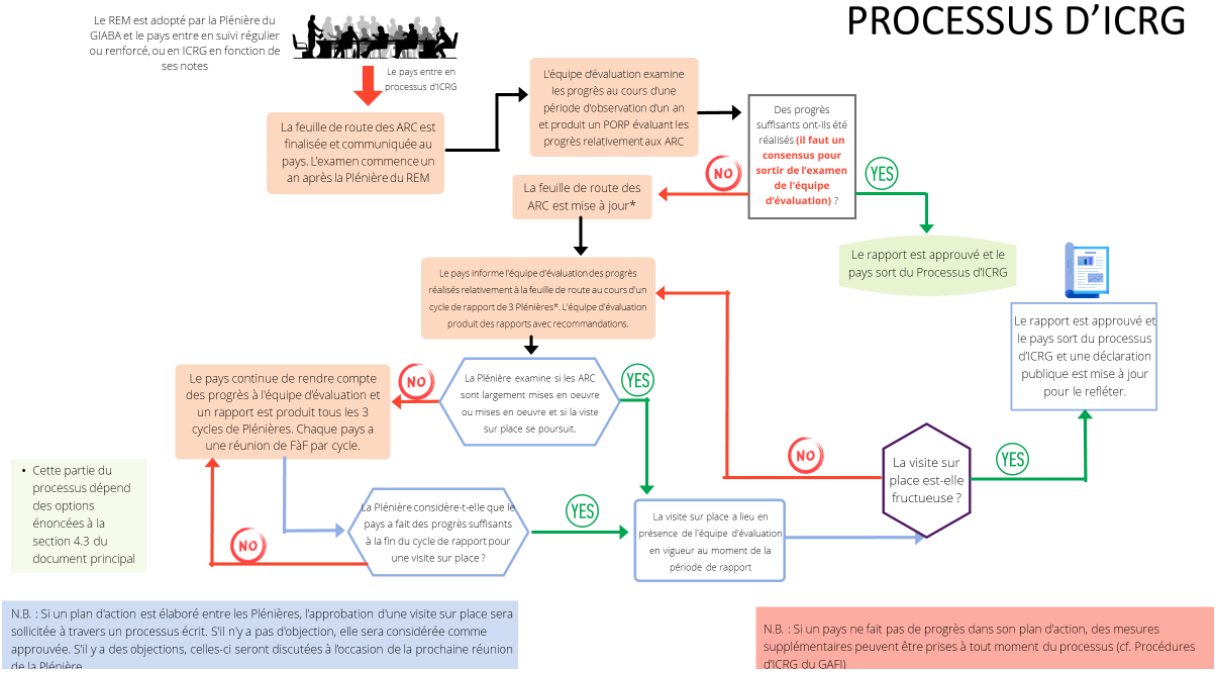
88. À l'heure actuelle, le Burkina Faso, le Sénégal et le Mali font l'objet d'un suivi accru et sont soumis à des plans d'actions individuels pour combler les lacunes stratégiques de leurs dispositifs de LBC/FT. Ces pays ont pris des engagements politiques de haut niveau et collaborent avec le GAFI et le GIABA dans la correction de leurs lacunes stratégiques.

89. Le Bénin et le Nigéria ont également été jugés avoir satisfait au critère de priorisation[8], et ont achevé leurs périodes respectives d'observation en juin et octobre 2022. Le GAFI a programmé le rapport post-période d'observation (POPR) du Nigéria pour sa Plénière de février 2023. Le Nigéria a soumis son POPR au Groupe Régional Conjoint Afrique/Moyen-Orient en novembre 2022 pour examen. Le GAFI a reporté la programmation du POPR du Bénin à la Plénière de février 2023 afin d'examiner si la situation du pays en matière de risque de BC/FT justifie un examen, en se référant aux risques spécifiques plus élevés de BC ou de FT identifiés (par exemple, une menace élevée de terrorisme et de FT), des indications sur le fait que le pays constitue un important acteur international ou régional relativement à son centre financier, des informations sur la taille du système financier par rapport à son PIB, s'il existe un grand nombre de personnes morales ou de constructions juridiques par rapport à la taille de son système financier.

90. L'ordinogramme illustratif ci-dessous montre le processus d'ICRG relatif à la saisine sur la base des résultats d'un REM.

[8] Les actifs financiers du Bénin ont dépassé le seuil défini au cours de la période d'observation.

PROCESSUS D'ICRG



CHAPITRE 3 – RECHERCHES ET TYPOLOGIES

91. Au cours de l'année 2022, le GIABA a finalisé trois (03) activités de recherche et publié les rapports sur son site Internet. Il s'agit notamment : (i) d'un rapport sur les typologies du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme relatives à la corruption en Afrique de l'Ouest ; (ii) d'un rapport d'évaluation sur les défis tenant aux enquêtes, poursuites et jugements des affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans les États membres du GIABA ; et (iii) d'une évaluation des informations sur les bénéficiaires effectifs et des cadres de recouvrement des actifs dans les États membres du GIABA.

92. Un résumé des principales conclusions et recommandations desdits rapports est présenté ci-dessous :

Rapport sur les typologies du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme relatives à la corruption en Afrique de l'Ouest, 2022

93. La corruption est un obstacle majeur à la croissance des économies ouest-africaines. Elle altère l'intégrité des indicateurs économiques et fausse les prévisions de développement. La gravité de ce phénomène est particulièrement aiguë en Afrique de l'Ouest, où la prédominance des transactions en espèces et le faible taux de bancarisation constituent des obstacles à l'inclusion financière. Dans de nombreux pays, la corruption, particulièrement la corruption des officiels gouvernementaux, est une source majeure d'enrichissement illicite et de blanchiment de capitaux (BC). Elle tend également à être l'un des obstacles les plus critiques à la promotion de la transparence, de la sécurité et de l'intégrité du système financier. Pire encore, la corruption sert de catalyseur à de nombreuses activités criminelles, dont le terrorisme et son financement. Ses effets néfastes sur la gouvernance, le développement humain et la stabilité sont bien documentés.

94. À la lumière de la persistance de la corruption dans la région et de ses liens avec le BC/FT, il était opportun pour le GIABA d'entreprendre une étude de typologies pour évaluer les méthodes et techniques les plus courantes utilisées pour blanchir les produits des diverses pratiques de corruption en Afrique de l'Ouest et pour financer des activités terroristes. L'objectif général de cette étude est de fournir une connaissance et une compréhension approfondies de la question de la corruption aux acteurs de la LBC/FT, particulièrement les Autorités chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales (AEPP).

Résumé des conclusions et recommandations

95. L'analyse des données et les études de cas examinées dans le rapport à travers une multitude de sources disponibles telles que la CENTIF, les agences centrales de lutte contre la corruption, les autorités chargées des enquêtes et des poursuites, ont fourni un aperçu général des pratiques de corruption répandues en Afrique de l'Ouest, de leur ampleur et de leurs impacts sur le développement dans les pays. Le rapport a noté une forte prévalence du détournement de fonds publics, qui reste important dans l'administration publique des différents pays de la sous-région. L'étude a révélé que la corruption est l'une des infractions sous-jacentes de BC les plus préjudiciables à la sécurité et au développement des pays ouest-africains, fait prospérer d'autres activités illégales, telles que le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la fraude fiscale, l'escroquerie et la falsification de documents, le

financement illicite d'activités des partis politiques, le crime organisé, etc. Toutes ces infractions pénales amplifient à leur tour l'onde de choc de la corruption, avec toutes ses conséquences néfastes sur la gouvernance.

96. Le rapport reconnaît par ailleurs que les pratiques de corruption ont le pouvoir d'affaiblir le système de défense nationale d'un pays et d'exacerber les tensions en matière de sécurité. Dans les pays touchés par des conflits armés, des motifs de corruption peuvent pousser des factions rivales à faire perdurer le conflit armé et à en profiter pour piller les ressources naturelles, détourner l'aide humanitaire ou tirer d'autres avantages de l'économie. Selon le rapport, les diverses méthodes/techniques utilisées par les criminels pour blanchir les produits de la corruption dans la région comprennent : la non/sous-déclaration et déclaration anticipée du patrimoine, l'utilisation d'institutions financières offshore, l'utilisation de prête-noms pour acquérir des actifs, l'utilisation d'intermédiaires comme façades, et l'utilisation de constructions juridiques. Par des investissements directs ou indirects, les bénéficiaires des produits de la corruption parviennent à blanchir des fonds illicites dans des activités formelles, à maintenir leur niveau de vie et à garantir leur impunité.

97. En général, les PPE sont considérées comme les principaux obstacles à une lutte efficace contre la corruption dans la région. Leur influence et leur ingérence constante dans les affaires de corruption contre eux ou leurs associés masquent les preuves de corruption. La nature numéraire des économies de la région rend la corruption opaque, étant donné que le produit de l'acte est généralement payé en espèces, obscurcissant ainsi toute traçabilité dans le secteur bancaire formel. Par ailleurs, les autorités chargées des enquêtes et poursuites n'ont pas la capacité requise pour conduire des enquêtes financières parallèles.

98. Le rapport a analysé le lien inextricable entre la corruption et le blanchiment de capitaux et comment les activités de corruption sont les principales sources de revenus criminels dans les États membres du GIABA. L'étude n'a pas permis d'établir et de documenter le lien entre la corruption et le financement du terrorisme. Toutefois, elle a donné des indications claires sur le niveau des risques de FT associés au phénomène. Ainsi, des études complémentaires seront nécessaires sur la manière dont la corruption facilite le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. La corruption alimente le crime organisé et d'autres infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux. Il est donc essentiel que les autorités compétentes des États membres comprennent et apprécient pleinement les méthodes et techniques utilisées par les individus corrompus (agents privés ou publics) pour blanchir les produits de la corruption.

99. Les recommandations contenues dans le rapport incluent : la nécessité pour les États membres de procéder à une révision exhaustive des cadres légaux et réglementaires existants en matière de LBC/FT afin de fournir une protection spécifique aux lanceurs d'alerte ; le renforcement de l'indépendance et de l'autonomie des agences de lutte contre la corruption et des autorités judiciaires ; la mise en œuvre d'un devoir renforcé par les institutions financières lors de l'établissement des relations avec des clients PPE, et un suivi continu sont essentielles pour limiter le détournement de fonds des comptes gouvernementaux vers les comptes privés des PPE et de leurs associés. En outre, les pays sont invités à digitaliser leurs opérations de services publics et tous les systèmes de paiement afin de réduire autant que possible les interactions humaines.

Évaluation des informations sur les bénéficiaires effectifs et les cadres de recouvrement d'actifs aux fins de la LBC/FT des États membres du GIABA

100. Les résultats du second cycle des évaluations mutuelles des États membres évalués du GIABA et diverses études de recherche conduites par le Secrétariat ont révélé que les pays ont du mal à atteindre un niveau élevé de transparence des personnes morales et des constructions juridiques qui les protègent contre une utilisation abusive à des fins de blanchiment de capitaux et/ou financement du terrorisme.

101. L'exercice a été conçu pour évaluer les cadres nationaux de collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques dans cinq États membres du GIABA : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Sénégal. L'évaluation a duré dix-neuf (19) mois, de février 2019 à août 2020. Les paramètres de l'évaluation comprennent l'existence d'un registre du commerce, l'exhaustivité des informations sur les bénéficiaires effectifs et l'exactitude desdites informations. L'étude évalue également le niveau des risques et des vulnérabilités en matière de BC/FT associés aux personnes morales et aux constructions juridiques, aux pratiques de recouvrement et de gestion des actifs et aux défis connexes auxquels les autorités compétentes sont confrontées au cours des enquêtes, jugements et confiscations. L'évaluation a également examiné les difficultés que les AEPP peuvent rencontrer pour identifier le bénéficiaire effectif.

102. Les conclusions de l'exercice incluent : (a) l'absence de dispositions légales pour obtenir des informations sur les fiducies et les structures de sociétés assimilables à des fiducies ; (b) l'absence de sanctions proportionnées et dissuasives en cas de fausses informations ou de non-divulgation d'informations sur les bénéficiaires effectifs (BE) ; (c) l'absence d'un registre du patrimoine ou de la propriété ; (d) le manque de ressources et de capacité pour concevoir des bases de données exhaustives pour les informations actualisées sur les bénéficiaires effectifs qui sont accessibles en particulier aux AEPP, et (e) l'incapacité à collecter des informations exhaustives sur les bénéficiaires effectifs au moment de l'enregistrement et de l'intégration des clients des personnes morales et des constructions juridiques par les registres du commerce et les banques respectivement. Enfin, le rapport recommande des actions aux autorités nationales, régionales et internationales pour combler les faiblesses identifiées.

103. Le résumé des conclusions et recommandations est indiqué ci-dessous :

Résumé des conclusions et recommandations

104. En Afrique de l'Ouest, comme dans la plupart des régions du monde, il est encore possible de créer une société sans fournir d'informations fiables et vérifiables sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s), ce qui permet à cette société de transférer des fonds, d'ouvrir des filiales et d'agir comme une société écran sans fournir aucune information sur les bénéficiaires effectifs.

105. En général, les États membres doivent encore mettre en place un cadre fonctionnel de recouvrement des actifs en raison de la culture existante de mauvaise gestion des produits du crime et de l'incapacité à confisquer les produits du crime malgré l'obtention de condamnations. L'application de sanctions non dissuasives et proportionnées rend la criminalité attrayante et rentable. Par ailleurs, l'absence ou l'insuffisance d'informations sur les bénéficiaires effectifs conduit à des enquêtes, poursuites et condamnations médiocres, entraînant ainsi la non-confiscation des actifs criminels.

106. Une recommandation majeure est que les pays s'appuient sur l'évaluation du GIABA pour conduire une étude ou une évaluation nationale de la transparence et des bénéficiaires

effectifs des personnes morales et des constructions juridiques et élaborer une stratégie et un plan d'action pour combler les lacunes identifiées dans l'étude ou l'évaluation. Les pays qui éprouvent des difficultés à mener une telle évaluation spontanée pourraient saisir cette opportunité pour mener d'autres évaluations nationales ou thématiques/sectorielles, pour couvrir ces phénomènes, puis élaborer un plan d'action stratégique pour prendre en charge ces questions.

107. En plus des lois en vigueur en matière de répression criminelle et de LBC/FT qui concernent les personnes morales et les constructions juridiques, le rapport recommande que les pays élaborent un cadre juridique autonome distinct pour la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs par les personnes morales et les constructions juridiques, ainsi que le recouvrement et la gestion des actifs. Pour rendre opérationnel les nouveaux cadres juridiques, les pays doivent élaborer leur cadre correspondant de politiques et/ou de directives sur la manière de mettre en œuvre les deux phénomènes.

108. Des agences spécialisées dans la gestion des actifs devraient être créées par les pays et, si possible, centraliser la gestion des actifs récupérés, en particulier pour les économies de petite taille. Dans les pays où plusieurs agences sont créées pour gérer séparément des actifs ou des produits spécifiques du crime, des ressources humaines adéquates doivent être mises à disposition et leur expertise doit être développée dans la gestion desdits actifs.

109. Les pays doivent désigner des organismes chefs de file qui recueilleront et géreront un registre exhaustif et à jour des informations sur les bénéficiaires effectifs. Le registre devrait être numérisé pour faciliter l'accès à distance sans restriction par les autorités compétentes et la mise à disposition du public, y compris la société civile et les acteurs du secteur privé.

Une évaluation des défis relatifs aux enquêtes, poursuites et jugements des affaires de BC et de FT en Afrique de l'Ouest - Options décisionnelles et opérationnelles

110. Les pays membres du GIABA sont à différents niveaux dans leur mise en œuvre des normes internationales de LBC/FT. Toutefois, de façon générale, les pays de la région sont caractérisés comme des pays à faibles capacités. La porosité des frontières, la prédominance de l'économie informelle, la prédominance des numéraires, le faible taux de pénétration bancaire dans l'économie et l'exclusion financière ainsi que le faible niveau de numérisation des services gouvernementaux entravent généralement la mise en œuvre efficace et efficiente des mesures de LBC/FT.

111. Au cours des dernières années, un certain nombre d'actions ont été entreprises par les États membres du GIABA, allant des réformes législatives à la mise en place de nouvelles institutions et au renforcement des capacités des acteurs clés. Malgré ces efforts importants, qui sont des facteurs qui favorisent la bonne gouvernance et le développement économique, les actions de répression n'ont pas encore produit les résultats escomptés, notamment en ce qui concerne les enquêtes, poursuites et jugements ciblant les infractions de BC/FT. Ainsi, c'est pour combler ces lacunes dans la mise en œuvre de dispositifs robustes de LBC/FT dans les États membres que le GIABA a mené cette évaluation.

112. L'un des principaux objectifs de cette évaluation était d'examiner les lois en vigueur en matière de LBC/FT concernant les pratiques de mise en œuvre dans les États membres du GIABA, d'identifier les lacunes relatives aux normes internationales et aux bonnes pratiques, et de proposer des solutions pour résorber ces lacunes. L'étude a été lancée dans un contexte

où l'adéquation globale de la réponse de la justice pénale des pays à la LBC/FT était jugée insatisfaisante, comme en témoignent les performances du premier cycle des évaluations mutuelles menées au second cycle, face à un environnement criminel de plus en plus complexe dans la région. L'étude a mis en exergue les efforts déployés par les pays, identifié les défis stratégiques pour une répression efficace du BC/FT et les principaux domaines d'intervention pour renforcer les capacités de mise en œuvre de dispositifs efficaces de LBC/FT basés sur une application dynamique et dissuasive des lois. Le résumé des conclusions et des recommandations est présenté ci-dessous.

Résumé des conclusions et recommandations

Sur les questions des politiques :

i. Dans l'ensemble, les dispositifs nationaux de LBC/FT des États membres peinent à se conformer aux Normes du GAFI. Les cadres existants ne sont pas adaptés aux profils de risque de BC/FT des pays. Par conséquent, les affaires de BC et de FT découlant des infractions sous-jacentes les plus répandues dans la juridiction du GIABA ne sont pas poursuivies en priorité ;

ii. Les questions d'intégrité restent essentielles à la conduite efficace des obligations de LBC/FT par les autorités chargées des enquêtes et des poursuites. C'est la condition sine qua non pour garantir une procédure pénale efficace, rapide et impartiale. Par conséquent, il est nécessaire de traiter la question de l'intégrité de manière systématique ;

iii. Le faible engagement politique, la croissance négative de la discipline d'État, des valeurs éthiques, déontologiques et sociales constituent un obstacle à la détection, aux enquêtes, aux poursuites et aux jugements ciblant les affaires de BC/FT ;

iv. L'ingérence politique affecte la conduite des enquêtes et des poursuites pour BC/FT avec intégrité et indépendance, particulièrement dans les affaires impliquant des personnes politiquement exposées (PPE) ;

v. La plupart des acteurs du système de justice pénale ont une compréhension insuffisante des lois nationales sur la LBC/FT et des concepts juridiques connexes. L'autonomie des CENTIF dans la sous-région UEMOA est suffisamment garantie par les dispositions de la Directive Communautaire de LBC/FT de 2015 ;

vi. La collaboration inter-agences n'est pas coordonnée ni organisée ni soutenue par la loi et, dans certains cas, les lois sur la confidentialité des données entravent l'accès aux informations nécessaires aux enquêtes conduites par les Autorités chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales ;

vii. La politique pénale des États membres ne prévoit généralement pas de mécanismes clairs et spécifiques de coopération internationale et notamment d'entraide judiciaire en matière de LBC/FT. Il en va de même pour le recouvrement des actifs criminels. La confiscation des produits du crime n'a pas été conçue ni définie comme un domaine prioritaire par les pays membres ;

viii. Les mesures décisionnelles visant à orienter la lutte contre le BC/FT se focalisent uniquement sur les crimes sous-jacents à l'exclusion des enquêtes financières et du recouvrement des actifs. Des mesures spécifiques ne sont pas prévues en matière décisionnelle lorsqu'il est obligatoire de mener des enquêtes parallèles, des enquêtes sur les actifs et le recouvrement des actifs. De plus, les politiques de LBC/FT ne prévoient pas la protection des témoins, des lanceurs d'alerte et des acteurs impliqués dans la LBC/FT de manière prioritaire ;

ix. L'existence de disparités législatives et réglementaires en matière de LBC/FT entre les États membres de la CEDEAO constitue un défi.

Au niveau opérationnel :

i. La prise en charge des affaires de BC/FT en vertu des lois spéciales sur la LBC/FT a tendance à modifier radicalement les pratiques conventionnelles dans la conduite des procédures pénales. Cette situation est exacerbée par des lacunes dans les connaissances et, dans certains cas, par des appréhensions et des hésitations systématiques des juges et procureurs ;

ii. Le faible nombre d'affaires de BC/FT ayant donné lieu à des poursuites n'est pas en adéquation avec le profil de risque de BC/FT des États membres. Lorsque des décisions de justice sont rendues en vue de la confiscation, l'absence de documents contraignant est un obstacle au recouvrement des actifs confisqués ;

iii. Les parties prenantes de la chaîne de valeur de justice pénale dans la région ne sont pas familiarisées avec la gamme d'outils et d'instruments de coopération internationale existants à leur disposition. Par conséquent, le Groupe Egmont des CENTIF, les Bureaux Centraux Nationaux (BCN) d'Interpol, l'Initiative d'Accra, le Réseau Ouest-Africain des Autorités Centrales et des Procureurs (WACAP), le Réseau Inter-Agences pour le Recouvrement des Avoirs en Afrique de l'Ouest (ARINWA), etc. ne sont pas utilisés à leur plein potentiel. Les pays recourent généralement aux voies diplomatiques, qui sont généralement peu coûteuses mais chronophages et inefficaces ;

iv. La complexité des modes opératoires utilisés par les criminels dans toute la région pour blanchir des fonds ou financer des activités terroristes est facilitée par la précarité de l'état civil, des systèmes d'adressage, des matrices cadastrales, des registres des mutations foncières, etc. Cette situation complique la collecte de preuves dans le cours des poursuites ;

v. Les nouvelles technologies ne sont pas suffisamment exploitées dans la recherche et l'acquisition de preuves d'infractions de BC/FT. Il est important de noter que lorsqu'ils enquêtent sur des affaires de terrorisme et/ou de financement du terrorisme, les procureurs ne sont pas impliqués à un stade précoce pour déterminer quels renseignements pourraient être recevables comme preuves, ou quelles mesures devraient être prises pour les rendre recevables ;

vi. Les acteurs de la chaîne de valeur de la justice pénale, en particulier les juges et procureurs, s'appuient toujours sur les approches traditionnelles et classiques des

enquêtes pénales et ne mettent par conséquent pas pleinement en œuvre l'étendue des pouvoirs et des possibilités juridiques offerts par le cadre juridique de la LBC/FT ;

vii. Tenant compte de la nature transnationale du BC/FT, les juges, procureurs et autres experts juridiques sont également confrontés à des défis techniques dans la traduction des renseignements financiers en langage judiciaire, ce qui affecte les poursuites et jugements des affaires de BC et de FT dans la plupart des pays ;

viii. Les acteurs de la justice pénale ne comprennent pas bien les méthodes utilisées par les criminels pour blanchir les produits du crime organisé ou du financement du terrorisme. Il existe également une absence de capacités et d'expertise pour déployer des techniques spéciales d'enquêtes et conduire des enquêtes proactives sur les finances et les actifs. De même, les enquêteurs n'ont pas toujours la culture de cibler le BC et ne mènent par conséquent pas systématiquement des enquêtes financières parallèles ;

ix. Les systèmes de recouvrement des actifs volés en vigueur ne reflètent pas les exigences internationales en matière de LBC/FT. Les États membres manquent de ressources et de capacités pour mettre en place une base de données centralisée en ligne sur les crimes de BC/FT accessible à toutes les autorités compétentes. La rivalité entre les agences de LBC/FT ou l'absence de coopération entre les agences exacerbe le manque critique de ressources et accroît les faiblesses de l'ensemble de la chaîne judiciaire. L'indisponibilité des logiciels et des outils modernes (empreintes digitales, scanners, caméras, i-détecteurs, outils d'analyse et autres) pour la collecte de renseignements est un défi majeur ;

x. Il est difficile d'obtenir des informations par l'intermédiaire de l'Autorité centrale/du Traité d'entraide judiciaire étant donné que la procédure est très lente et fastidieuse.

113. Au vu de ces enjeux importants, le rapport a formulé, entre autres, les recommandations suivantes à l'intention des États membres, du GIABA et des Partenaires Techniques et Financiers :

(i) Renforcer les cadres juridiques et politiques de la LBC/FT sur la base des lacunes identifiées dans les rapports d'évaluation mutuelle, ainsi qu'assurer une large diffusion des lois et règlements sur la LBC/FT pour faciliter leur compréhension et leur appropriation par les acteurs de la chaîne de valeur de justice pénale dans les États membres ;

(ii) Améliorer l'utilisation des mécanismes traditionnels de coopération internationale et promouvoir le recours à d'autres formes d'instruments de coopération internationale ;

(iii) Mettre en place des plateformes pour l'échange et le partage en temps opportun d'informations entre les acteurs de la chaîne de valeur de justice pénale sur les enseignements tirés des poursuites, jugements et condamnations des affaires de BC/FT ayant fait l'objet d'enregistrements ;

(iv) Promouvoir l'adoption par les États membres de politiques pénales cohérentes et adaptées aux exigences de la LBC/FT ;

(v) Renforcer le processus judiciaire spécialisé de prise en charge des infractions de BC/FT par la création d'organes judiciaires spécialisés et la mise à disposition de ressources adéquates ;

(vi) Créer des mécanismes pour renforcer l'intégrité des procédures judiciaires et la protection des officiels chargés des enquêtes et des poursuites pénales ;

(vii) Rationaliser l'assistance technique pour s'assurer que les ressources sont allouées aux activités de LBC/FT, en fonction des priorités du pays ;

(viii) Offrir des ressources et des capacités aux entités impliquées dans les enquêtes, poursuites et jugements ciblant les affaires de BC/FT, particulièrement les cellules de Renseignements Financiers, les officiels chargés des enquêtes criminelles, les juges et magistrats, les huissiers de justice, les agences anti-corruption, les agences chargées du recouvrement des actifs et les autorités judiciaires de l'État ;

(ix) Promouvoir l'élaboration et la diffusion d'un manuel pratique à l'intention des juges et procureurs pour la détection, les enquêtes, les poursuites, le jugement, le gel, la saisie, la confiscation, le recouvrement et la gestion dans le domaine des actifs récupérés ;

(x) Promouvoir systématiquement et de toute urgence la coopération inter-agences dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

(xi) Prioriser la compréhension par les acteurs de la chaîne criminelle des méthodes et techniques de BC/FT dans la sous-région ;

(xii) Créer un Forum régional de la chaîne de valeur de justice pénale pour développer et renforcer l'échange d'informations sur les questions opérationnelles, la formation et les bonnes pratiques en matière de LBC/FT, en l'occurrence les enquêtes, les poursuites, le jugement, le gel, la saisie, la confiscation, le recouvrement et la gestion des actifs criminels.

114. Au cours de l'année sous revue, le GIABA a organisé les ateliers ci-après pour la validation ou la finalisation des résultats de deux études :

Ateliers nationaux de validation des rapports nationaux sur l'évaluation des flux de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement illicite résultant de la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée, à Bissau, Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou et Abuja, du 22 septembre au 12 octobre 2022.

115. Dans le cadre de la Stratégie de l'Union Européenne pour le Golfe de Guinée, un programme dénommé « Appui à la Sécurité Maritime Intégrée de l'Afrique de l'Ouest » (SWAIMS) a été mis en place. Il vise non seulement à renforcer les capacités des acteurs sécuritaires et non sécuritaires dans la lutte préventive et répressive contre la criminalité maritime, mais aussi et surtout à optimiser l'économie maritime de la CEDEAO.

116. L'une des principales composantes de ce programme est la réalisation d'une étude de recherche par le GIABA sur les flux financiers illicites associés aux différentes formes de criminalité maritime dans les pays du Golfe de Guinée. L'objectif global de cette étude est de comprendre les mécanismes de blanchiment de capitaux par lesquels les produits financiers dérivés des diverses formes de criminalité maritime alimentent l'économie souterraine, ainsi que l'ampleur et l'impact de ces flux financiers sur les économies régionales. L'étude visait

également à recommander des mesures concrètes pour perturber les circuits financiers de la criminalité maritime et enfin priver les criminels du produit de leurs activités criminelles.

117. Pour mener à bien cette étude, le Secrétariat du GIABA a contracté les services de consultants au niveau national dans les six (06) pays ciblés - **Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Nigéria et Togo.** Les rapports produits par les consultants sous la coordination et la supervision technique du Secrétariat du GIABA et de l'équipe d'assistance technique de SWAIMS, **ont fourni une vision précise de l'ampleur de la criminalité maritime, des cadres juridiques et institutionnels dans leurs pays respectifs et des défis rencontrés dans la détection des affaires liées à la criminalité maritime, les enquêtes y relatives et les poursuites connexes. Les rapports ont également mis en exergue des cas spécifiques de blanchiment de capitaux relatifs à ce phénomène.** Discuter des résultats préliminaires de la recherche, qui serviront de base à un rapport régional consolidé à la fin du projet, en collaboration avec les équipes d'assistance technique de SWAIMS à Bissau, Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou et Abuja était l'objectif des **ateliers de validation** organisés par le Secrétariat du GIABA du 22 septembre au 12 octobre 2022.

118. Les ateliers nationaux de validation ont été conçus pour réunir toutes les institutions/agences publiques et privées impliquées dans la sécurité maritime, les Cellules de Renseignements Financiers, les Agences chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales, les autorités de poursuite ainsi que les représentants des ministères concernés. L'atelier a fourni les plateformes requises pour que les autorités compétentes s'approprient les rapports, ainsi qu'un cadre pour susciter des réflexions supplémentaires de la part des experts et professionnels pertinents, améliorant ainsi la qualité **des rapports nationaux qui devraient servir de base à la préparation d'un rapport régional.**

119. Les faits saillants des résultats des divers ateliers sont les suivants :

i. **En Guinée-Bissau –** L'atelier national de validation du rapport de la Guinée-Bissau s'est déroulé du 22 au 23 septembre 2022. L'atelier a réuni environ 42 participants qui ont discuté des constatations du rapport. Les discussions ont porté sur les différentes formes de crimes maritimes en Guinée-Bissau telles que : le trafic maritime international de drogue, la piraterie maritime et le rapt de marins, la pêche illégale non déclarée et non réglementée, le trafic de migrants, la contrebande de devises étrangères par voie maritime, l'exploitation illégale d'arbres transportés par voie maritime et l'extraction illégale de minerai transporté par voie maritime. L'essor de la criminalité maritime dans le pays a été largement attribué à l'affaiblissement de l'autorité de l'État, à la corruption généralisée et à l'absence d'orientations politiques claires pour le secteur maritime. Dans l'absolu, selon le Rapport national, pas moins de 45 milliards de FCFA ont été générés par la commission de tels crimes entre 2006 et 2022, et seulement 0,73 % dudit montant a été soit saisi soit confisqué.

 Les produits générés par la commission de ces crimes sont généralement blanchis à travers le secteur immobilier, la pêche industrielle, les sociétés fictives, le change informel, etc.

 Les lois en vigueur qui fixent les limites des zones maritimes sous la souveraineté ou la juridiction de la République de Guinée-Bissau, ne contiennent aucune disposition établissant un cadre général pour l'exercice de l'autorité et des pouvoirs de police en mer, et l'interaction ultérieure avec les autorités administratives et les autorités

judiciaires. Toutefois, la législation bissau-guinéenne prévoit un Tribunal Maritime, une juridiction spécialisée compétente pour la préparation, le jugement et la conclusion de tous les litiges nés des relations juridiques maritimes et connexes, ainsi que pour statuer sur les infractions à la législation et à la réglementation des pêches et pour appliquer leurs décisions. Malheureusement, l'absence de ressources et de capacités opérationnelles des agences compétentes pour détecter, enquêter et poursuivre les crimes maritimes, la faible coordination entre les agences, ainsi que l'ignorance systématique des enquêtes financières à des fins de LBC/FT, ont compromis la lutte contre les crimes transnationaux en Guinée-Bissau.

ii. **En Côte d'Ivoire -** En raison de circonstances exceptionnelles relatives à une grève du personnel de l'aviation civile dans le pays et d'autres aéroports de la région, l'atelier national de validation du rapport de la Côte d'Ivoire a été organisé sur une journée, le 27 septembre 2022 à Abidjan. Environ 33 officiels de divers organismes et institutions ont participé à l'atelier. Y étaient également représenté(e)s, la Délégation de l'Union Européenne et le Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO). L'atelier s'est focalisé sur les résultats du rapport de la Côte d'Ivoire, vu qu'il concerne les principales vulnérabilités de l'environnement maritime au BC/FT et aux flux financiers illicites. Suivant le rapport, de 2019 à 2022, diverses formes de criminalité maritime détectées en mer ivoirienne comprennent **le transbordement illégal, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la piraterie, le braquage en mer** et **le trafic de drogue.**

En Côte d'Ivoire, les structures clefs impliquées dans la sécurité maritime sont **la marine nationale** (militaire), la **police maritime** et **la marine marchande.** Ces structures sont chargées de la défense du pays en mer, de l'administration des activités maritimes, en l'occurrence la délivrance des agréments ou autorisations d'opérer dans le secteur, du contrôle et de l'exploitation des activités industrielles et commerciales, etc. du secteur maritime. Elles sont toutes sous la tutelle d'un seul ministère (le ministère des Transports), avec l'appui opérationnel de plusieurs autres ministères, dont le Ministère du Commerce, le ministère de l'Économie, le ministère de l'Économie Numérique et le Ministère de la Justice.

Le rapport a noté que l'absence de coopération interministérielle et de collaboration inter-agences affaiblit la détection des activités criminelles en mer. Aussi, un autre inconvénient est-il que la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, les Douanes, l'Administration du Trésor et des Impôts, etc. sont appelées unilatéralement à prendre en charge certains dossiers maritimes sans recourir à la Marine, première source d'information sur le crime. Par ailleurs, les délits relatifs au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (BC/FT), sont quasiment absents du cadre juridique des structures et institutions opérant dans l'espace maritime.

iii. **Au Ghana -** L'atelier national de validation pour le Ghana s'est tenu du 29 au 30 septembre 2022 à Accra. L'atelier a réuni 46 délégués nationaux pertinents, la Délégation de l'Union Européenne, l'équipe d'assistance technique de SWAIMS et l'équipe d'évaluation de SWAIMS. L'atelier a mis en lumière les particularités du secteur maritime du Ghana. Il a été observé que la sécurité maritime est de plus en plus au premier plan dans le dialogue décisionnel du Ghana. Toutefois, très peu de rapports ont été établis entre les FFI, le blanchiment de capitaux et l'éventail des crimes qui se produisent dans le domaine maritime du Ghana.

Le Ghana dispose d'un ensemble complexe d'agences dont les mandats se chevauchent dans le domaine de la réglementation maritime et de son application. Cette multiplicité d'agences fournissant des efforts plutôt complémentaires a conduit à une duplication des efforts, affectant ainsi l'accès facile à des sources d'information viables et conduisant à une rivalité entre les agences et à une mauvaise coordination. Le cadre institutionnel maritime du Ghana comprend vingt (20) agences publiques qui fonctionnent dans douze (12) ministères différents dans les principaux secteurs de l'économie bleue du Ghana : transport maritime, pétrole et gaz, ainsi que pêche. Le pays a récemment approuvé la stratégie maritime nationale intégrée conçue pour résoudre ce casse-tête en fournissant un cadre à travers lequel les activités des multiples institutions et agences au sein de l'architecture de sécurité maritime du Ghana peuvent être coordonnées plus efficacement.

Les crimes maritimes qui prévalent au Ghana comprennent le soutage illégal et le vol de pétrole, les transbordements illégaux de pétrole, la pêche illégale non déclarée et non réglementée et le trafic de drogue. Le produit de ces activités illégales est blanchi par le biais de virements électroniques, de comptes bancaires étrangers, de sociétés fictives, d'organismes à but non lucratif (OBNL), de dépenses pour des projets philanthropiques et d'investissements dans l'immobilier et d'autres propriétés foncières.

iv. **Au Togo –** L'atelier national de validation du rapport du Togo s'est tenu du 03 au 04 octobre 2022 à l'hôtel Sarakawa de Lomé. L'atelier a réuni environ 45 officiels nationaux et des représentants de la Délégation de l'Union Européenne. Il a discuté des résultats du rapport national et a mis en exergue les facteurs cruciaux qui minent la lutte contre la criminalité maritime au Togo. Parmi les incidents maritimes qu'a enregistrés le Togo dans ses eaux territoriales, une seule affaire qui a débuté en mai 2019 telle que prévue par le code pénal togolais a abouti à la condamnation des criminels le 05 juillet 2021 avec des peines de prison allant de 12 à 20 ans.

L'atelier a convenu que les produits des crimes maritimes qui prévalent au Togo sont blanchis vers une destination étrangère avec l'appui des Togolais. La prédominance des transactions en espèces et la prépondérance du secteur informel masquent l'ampleur des flux financiers associés à ces crimes dans le pays. Néanmoins, les lois et réglementations en vigueur en matière de sécurité maritime sont adéquates et exhaustives. Le rapport a recommandé la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination entre les institutions et agences compétentes, particulièrement avec la Cellule de Renseignements Financiers, pour assurer la détection des infractions maritimes, les enquêtes y relatives, les poursuites connexes et les condamnations de celles-ci.

v. **Au Bénin –** L'atelier national de validation du rapport du Bénin a été organisé du 06 au 07 octobre 2022 à Cotonou. Étaient présents 35 officiels nationaux clés et des représentants de la Délégation de l'Union Européenne, de l'équipe d'assistance technique de SWAIMS et de l'équipe d'évaluation du projet SWAIMS. Le cadre juridique de la lutte contre la criminalité maritime au Bénin vise à interdire, prévenir et réprimer toutes les formes de criminalité telles que la piraterie maritime, les vols à main armée en mer, la pêche illégale non déclarée et non réglementée, la pollution marine, le trafic de drogue, l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, et à poursuivre les auteurs desdits crimes et appliquer les sanctions appropriées.

Les constations du rapport incluent l'inexistence d'un canal de communication et d'un cadre de collaboration entre la Cellule de Renseignements Financiers et les agences maritimes sensibles pour créer les conditions opérationnelles pour les déclarations d'opérations suspectes ou les enquêtes financières parallèles par les acteurs maritimes pertinents. Par ailleurs, les acteurs du secteur maritime ne sont pas familiarisés avec les exigences de LBC/FT et leurs obligations.

vi. **Au Nigéria –** L'atelier national de validation du rapport du Nigéria s'est tenu du 11 au 12 octobre 2022 à Abuja. L'atelier a réuni environ 45 officiels des agences et institutions nationales pertinentes, ainsi que l'équipe d'assistance technique de SWAIMS. La réunion a reconnu que l'espace maritime du Nigéria est très sensible aux activités criminelles en raison de vulnérabilités qui sont continuellement exploitées par des éléments criminels. Les crimes maritimes répandus au Nigéria comprennent : la piraterie, les braquages en mer, les enlèvements et les prises d'otages, le vol de pétrole brut, le raffinage illégal du pétrole, le vandalisme de pipeline, le soutage illégal, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes par voie maritime, la pêche illégale, non réglementée et non déclarée. Les conditions favorisant la criminalité dans l'espace maritime du Nigéria comprennent : (i) un cadre juridique inadéquat ; (ii) la collusion entre les agences de sécurité et des AEPP ; (iii) la corruption des cols blancs ; (iv) l'échelle des installations et infrastructures pétrolières et gazières ; et (v) le faible niveau de coopération inter-agences.

La détermination du flux des produits illicites associés aux crimes maritimes au Nigéria constitue un travail d'hercule. En effet, les produits des crimes maritimes au Nigéria sont en grande partie obtenus en espèces par des canaux non réglementés et rarement par le biais d'institutions financières formelles. Par conséquent, malgré le volume important d'argent impliqué dans la criminalité maritime, comme l'illustrent certaines études de cas du rapport, la manière dont il est utilisé pour alimenter l'économie souterraine ou financer le terrorisme ne peut être documentée. Il s'agit d'un défi majeur pour la Cellule de Renseignements Financiers du Nigéria (NFIU) de profiler correctement les criminels. Les agences de sécurité et AEPP ont également du mal à suivre la trace de l'argent pendant les enquêtes et poursuites, étant donné qu'une fois que l'argent est obtenu lors de la commission du crime maritime, il est facilement dissipé dans l'économie, sans laisser de trace. Pendant plusieurs années au Nigéria, il n'y a pas eu de condamnation pour piraterie jusqu'à l'entrée en vigueur de la Loi sur la Répression de la piraterie et autres infractions maritimes (SPOMO)[9] en 2019. On estime que le Nigéria perd environ 200 000 barils de pétrole brut par jour à cause du vol de pétrole. Au fil des ans, le nombre de condamnations pour vol de pétrole brut s'estompe par rapport au niveau d'occurrences et d'arrestations.

120. Dans chacun des pays, le Secrétariat du GIABA s'appuie sur l'atelier pour renforcer les capacités des participants sur la mise en œuvre des exigences de LBC/FT pour lutter contre la criminalité maritime dans le pays. Au cours des ateliers nationaux de validation, les parties prenantes ont approuvé les résultats de leurs rapports nationaux et identifié des lacunes supplémentaires dans leurs systèmes juridiques et réglementaires nationaux et recommandé des domaines d'amélioration pour un cadre plus solide contre les crimes maritimes.

[9]Loi de 2019 sur la répression de la piraterie et d'autres infractions maritimes

121. Les ateliers ont fourni aux participants une plate-forme unique pour partager des idées et des connaissances ainsi que la création de réseaux pour une collaboration et une coopération futures.

Exercice régional annuel de typologies et atelier sur la finalisation de l'étude sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme relative à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest, 24-29 octobre 2022, Saly Portudal, Sénégal

122. L'atelier annuel sur les typologies a été organisé à Saly, au Sénégal, en octobre 2022. Les participants comprenaient à la fois les membres entrants et sortants du RTMG/PRG, les chercheurs nationaux, les représentants des pays et certains partenaires techniques tels qu'Expertise France et OCWAR-C. L'atelier a discuté et examiné les conclusions préliminaires des rapports nationaux sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme relatif à la cybercriminalité dans les États membres du GIABA.

123. La qualité des rapports a été saluée. Toutefois, l'atelier a fait les observations/recommandations suivantes : (i) les chercheurs nationaux doivent affiner les études de cas pour s'assurer que les aspects financiers des crimes commis dans le cyberespace sont correctement signalés et analysés, (ii) les recommandations dans les rapports doivent être recentrées et rationalisées.

124. L'atelier a permis aux participants d'apprécier pleinement l'ampleur de la cybercriminalité dans la région et dans quelle mesure le caractère informel des économies régionales est un facteur favorisant le mouvement des fonds générés et transférés dans le cyber environnement.

125. Les deux derniers jours de l'atelier ont été consacrés à une session de partage spécialement dédiée nouveaux membres du RTMG/PRG (novembre 2022 - novembre 2025) sur le processus étape par étape de la conception à la publication d'un rapport de typologies. Le Secrétariat du GIABA a profité de l'opportunité pour présenter le processus de travail du PRG et ce qui est exigé des membres du RTMG dans la collecte de données, l'analyse et le contrôle de la qualité des soumissions des pays lors des exercices de typologies.

Chapitre 4 – Assistance technique et formation en renforcement des capacités

126. En 2022, le Secrétariat du GIABA a amorcé son altitude de croisière, en maintenant la mise en œuvre de l'approche réunions en présentiel et hybride (occasionnée par la pandémie à coronavirus SARS-COV2) dans la prestation de l'assistance technique et des ateliers, forums de formation en renforcement des capacités et de sensibilisation. Le Secrétariat du GIABA a également renforcé sa détermination à collaborer avec d'autres institutions parties prenantes du réseau de LBC/FT/FP pour exploiter davantage l'expertise internationale sur des thématiques spécifiques connexes afin de s'assurer que ses États membres sont informés des meilleures pratiques internationales.

127. Les diverses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été conçues sur la base des actions recommandées dans les rapports d'évaluation mutuelle adoptés des États membres, les rapports de suivi, les rapports de typologies et de recherche, les résultats des documents stratégiques du GAFI et plusieurs autres rapports internationaux qui ont mis en lumière les domaines à haut risque qui requièrent le renforcement de la compréhension des parties prenantes de la nature en constante évolution du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération. La lutte contre le BC/FT/FP se poursuivra, vu que les organisations criminelles et terroristes continuent de tenter leur chance en infiltrant le système financier mondial et dans le but de semer le chaos dans notre paix, notre sécurité et notre mode de vie. Ainsi, il est très important de veiller à ce que les acteurs de la LBC/FT/FP soient bien outillés avec les compétences requises pour prévenir et perturber les réseaux criminels et leurs activités néfastes.

128. Dans le cadre du Programme d'Amélioration de l'Efficacité (PAE), ces activités se sont focalisées sur les priorités d'assistance technique visant à renforcer les cadres de conformité des États membres conformément aux lacunes identifiées dans leurs rapports d'évaluation mutuelle. Par conséquent, les programmes d'assistance technique et de formation en renforcement des capacités conduites en 2022 visaient spécifiquement à faire en sorte que des progrès substantiels soient réalisés dans la mise en œuvre des mesures nationales et supranationales de LBC/FT/FP. Les activités ont été mises en œuvre aux niveaux régional et national comme résumé ci-dessous.

Niveau régional

Atelier virtuel GIABA/SWAIMS de méthodologie sur la conduite de l'étude d'évaluation sur les FFI/BC/FT et la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée, le 07 janvier 2022

129. Dans le cadre du 11ème FED, le GIABA est chargé de la mise en œuvre d'une composante majeure du projet SWAIMS intitulé « Renforcement de la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest ». Il s'agit de la réalisation d'une étude d'évaluation sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les flux financiers illicites et la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée. Afin de s'assurer que les consultants recrutés pour l'étude aient une compréhension claire, adéquate et commune des exigences et des attentes dudit projet, un atelier de cartographie conceptuelle a été organisé en ligne le **07 janvier 2022**.

130. L'objectif dudit atelier, qui a réuni des chercheurs nationaux, l'équipe d'assistance technique de SWAIMS et des membres du groupe de travail du GIABA sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG) et le Groupe de Revue des Politiques (PRG), était de fournir aux chercheurs des commentaires à la suite de la soumission de leurs ébauches de rapports. Les particularités et les complexités des questions relatives à la criminalité maritime et aux flux financiers illicites ont également été longuement débattues au cours de la réunion. L'atelier a également servi de plate-forme collaborative entre les consultants sur les bonnes pratiques en matière de recherche et de typologies. L'accent a été mis sur la nécessité d'identifier des études de cas et des indicateurs de blanchiment de capitaux/financement du terrorisme et des signaux d'alerte.

Atelier régional hybride de renforcement des capacités sur l'élaboration d'un plan opérationnel régional de financement de la lutte contre la prolifération pour le GIABA, du 21 au 22 mars 2022

131. En 2007, les membres du GAFI ont commencé à mettre en œuvre des mesures pour faire face aux menaces relatives au financement de la prolifération et à son interconnexion avec le terrorisme et son financement. Toutefois, la lutte contre le financement de la prolifération (LFP) des armes de destruction massive (ADM) reste un défi majeur pour les États membres du GIABA étant donné que ce phénomène est nouveau dans la région.

132. Ainsi, à la lumière des urgences sécuritaires du moment dans le monde, et de la faiblesse des réponses des États membres du GIABA dans la mise en œuvre des exigences internationales relatives à la LFP, l'Union Européenne, à travers son projet OCWAR-M, a proposé d'accompagner le GIABA dans l'élaboration d'une stratégie régionale de LFP et un plan de mise en œuvre opérationnel. Dans ce cadre, une session hybride de partage régional a été organisée du 21 au 22 mars 2022, en prélude au démarrage dudit projet.

133. L'objectif de cette session de partage était de réunir les acteurs de la LFP dans les États membres autour d'un collège d'experts pour faire le point sur la situation, discuter des principales implications politiques et opérationnelles des exigences de la LFP et définir une direction claire à prendre pour une réalisation à bonne fin de ce projet.

134. La session a réuni des officiels des Ministères des Finances, de la Sécurité, de la Justice et des Affaires Étrangères et des CENTIF des États membres du GIABA, ainsi que des partenaires techniques tels que l'APG, l'ONUDC, RUSI et le Comité 1540. Elle a mis l'accent sur les principales exigences des normes internationales sur la LFP, particulièrement l'interaction entre les Recommandations 1, 2, 5, 7 du GAFI et les normes pertinentes des Nations Unies (RCSNU 1540, 2231, 2270, etc.). Elle a également examiné les principales menaces et typologies, et les rôles du secteur privé. Divers modèles de réglementation et de coordination ont été présentés au cours de l'atelier.

135. Au cours des sessions en petits groupes, les participants ont examiné les différentes étapes à suivre pour réussir les réformes de la LFP et ont convenu de : (i) utiliser la pression exercée par l'ICRG pour mobiliser efficacement l'appui des principaux leaders/politiques grâce à une interaction constante avec les autorités politiques sur les implications de l'inscription à l'ICRG ; (ii) utiliser d'autres parties prenantes (telles que l'Association des banques) qui ont de l'influence pour mobiliser les dirigeants politiques ; (iii) créer des plates-

formes pour une mobilisation plus large sur les obligations des pays (par exemple, des Comités Nationaux de Coordination avec une représentation au niveau ministériel et un leadership au plus haut niveau politique) relativement à la LFP ; (iv) mettre en exergue les rôles spécifiques de chaque partie prenante ; (v) diffuser les résultats de l'évaluation nationale des risques à toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la LFP et souligner aux autorités politiques les implications négatives qui en découlent en cas de non-conformité aux obligations de la LFP ; (vi) exploiter les médias pour assurer la sensibilisation sur les questions de LFP ; et (vii) utiliser les structures existantes (par exemple le CIM) pour définir des priorités pour les parties prenantes en aval et assurer des mécanismes de coordination efficaces.

Formation régionale des Chefs de Délégations aux réunions du GIABA, Saly-Portudal, Sénégal, 19 – 21 avril 2022

136. Dans le cadre du second cycle des évaluations mutuelles du GIABA qui a démarré en 2016, les contributions des États membres aux discussions sur les rapports d'évaluation mutuelle (REM) et les rapports de suivi (RdS) ainsi que la soumission de commentaires appropriés sur les projets de REM diffusés au Réseau Mondial ont été très faibles. L'absence de participation active des États membres du GIABA n'est pas conforme aux principes de mutualité de l'évaluation. Par ailleurs, l'absence de contributions des États membres aux discussions a exercé une pression excessive sur les observateurs et le personnel du Secrétariat du GIABA afin qu'ils interviennent dans les discussions. La participation inactive des États membres du GIABA a des implications sur la prise de décision et la réalisation d'un consensus sur les questions. L'une des exigences fondamentales du Pilier III du Plan d'Action du PAE est la mobilisation/l'implication des membres du GIABA dans les discussions. Ainsi, pour combler cette lacune, il est devenu très important que les Chefs de Délégations et leurs équipes soient formés sur leur rôle pour faciliter l'appropriation par les États membres du processus de discussion des différents rapports au cours des réunions du GIABA.



Participants à la 1ère Edition de la formation des Chefs de Délégations aux réunions du GIABA

137. À la lumière de ce qui précède, et dans le prolongement des réunions bilatérales organisées avec divers Chefs de Délégations, le Secrétariat du GIABA a organisé une formation de 03 jours pour améliorer la mise en œuvre du processus d'évaluation mutuelle par des contributions efficaces aux discussions des rapports. Les principaux objectifs étaient comme suit :

- renforcer les compétences des délégués dans l'application des Normes et de la Méthodologie du GAFI afin de leur permettre de contribuer de manière significative aux discussions et à l'adoption de REM de qualité dans les délais impartis ;
- expliquer aux Correspondants Nationaux (Chefs de Délégations et coordonnateurs des évaluations mutuelles) la nécessité de fournir aux équipes d'évaluation des lois, données, statistiques et études de cas pertinentes qui démontreraient la pleine conformité aux éléments obligatoires des Recommandations du GAFI et dans quelle mesure les résultats sont atteints ;
- apporter un appui aux Institutions Communautaires de l'UEMOA et de l'OHADA dans la résolution des carences de Conformité Technique identifiées dans les cadres juridiques supranationaux pertinents de LBC/FT afin de permettre aux États membres, en particulier les pays sous processus d'ICRG, d'éviter les sanctions en cas d'absence de progrès ;
- fournir des explications sur la manière de prioriser les demandes de réévaluation des notes de la Conformité Technique lorsque des changements sont survenus dans leurs cadres juridiques après l'adoption de leurs REM/RdS ; et
- mobiliser les États membres à veiller à ce que la révision ou la promulgation des lois de LBC/FT n'altère pas le niveau de conformité aux Normes du GAFI.

138. La formation a été dispensée par le Secrétariat du GIABA avec l'assistance des Secrétariats du GAFI et du GAFIMOAN. Les sessions ont permis aux participants de discuter les défis auxquels ils sont confrontés et de proposer des solutions pérennes par voie de conséquence. Les thèmes ci-après ont été discutés dans le cadre d'un processus interactif en plénières et d'un jeu de rôle.

- Processus d'évaluation mutuelle et responsabilités de la Plénière et des délégations ;
- Gestion efficace des réunions et contributions structurantes aux discussions techniques ;
- Simulation (jeu de rôle) sur la gestion des réunions ;
- Relation entre la conformité technique et l'efficacité d'un dispositif de LBC/FT ;
- Soumission de commentaires sur un rapport d'évaluation mutuelle ;
- Présentation des outils d'analyse pour les rapports de suivi ;
- Document des Questions Clés – Rôle des États membres ;
- Sélection des évaluateurs et composition de la délégation aux réunions du GIABA.

139. La formation a regroupé une quarantaine (40) de participants composés de Chefs de Délégations/Présidents des CENTIF et d'un évaluateur expérimenté par pays. Un haut

représentant du Secrétariat du GABAOA a également pris part à la formation, conformément aux Principes de Haut Niveau du GAFI. Les recommandations formulées (particulièrement à l'endroit des États membres du GIABA et des Secrétariats du GIABA et du GAFI) sont les suivantes :

- le Secrétariat du GIABA conduit par le Directeur Général devrait entreprendre des missions de plaidoyer de haut niveau pendant la formation de pré-évaluation pour mobiliser les autorités politiques en vue d'obtenir leur appui au processus ;
- l'accent doit être mis sur la nécessité d'un mécanisme de coordination doté de ressources adéquates et dirigé par un coordinateur de haut rang doté de l'autorité nécessaire en matière de LBC/FT et d'une expérience pertinente pour assurer la conformité ; et
- les équipes de coordination nationale de l'évaluation mutuelle devraient impliquer des personnes bien informées provenant d'institutions parties prenantes plus larges (de préférence celles qui ont participé à la formation de pré-évaluation) et des officiels qui ont participé à des visites sur place d'autres États membres.

Réunion régionale des responsables de conformité et des autorités compétentes sur les questions émergentes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, Abuja, Nigéria, 18 - 21 juillet 2022

140. Les objectifs du programme étaient les suivants : (i) sensibiliser les participants aux changements récents pertinents apportés aux Normes du GAFI ; (ii) renforcer les capacités des participants sur les questions actuelles et émergentes en matière de BC/FT ; (iii) fournir une plate-forme de partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions de LBC/FT ; et (iv) promouvoir la coopération, la coordination et la mobilisation au sein et entre les autorités compétentes pertinentes et les opérateurs du secteur privé sur la manière de mettre en œuvre efficacement les mesures préventives de LBC/FT. La réunion a vu la participation de cent cinquante-sept (157) délégués en charge de la conformité de LBC/FT des CRF, des autorités de contrôle/de régulation et des entités déclarantes.

141. La 4ème réunion annuelle du Forum des Responsables de Conformité des États membres du GIABA (FRC-EMG) s'est également tenue en marge des activités de l'atelier. Le FRC-EMG a été piloté par le GIABA pour renforcer la coordination entre le Secrétariat du GIABA et le secteur privé et la collaboration entre les entités déclarantes dans la mise en œuvre des mesures préventives.

Atelier régional de formation sur le journalisme d'investigation axé sur les crimes économiques et financiers en Afrique de l'Ouest, Assinie, Côte d'Ivoire, du 02 au 04 août 2022.

142. L'atelier sur les enquêtes relatives aux crimes économiques et financiers à l'intention des journalistes est une activité conçue en 2009 pour mobiliser les médias afin qu'ils soient mieux outillés pour comprendre les questions liées à la LBC/FT/FP et comment entreprendre des enquêtes sur les crimes économiques et financiers pour le journalisme.

143. L'Atelier organisé à Assinie, en Côte d'Ivoire, du 02 au 04 août 2022, a permis la formation de quarante-cinq (45) journalistes de chaînes de télévision, de radio, de journaux et de plateformes en ligne sur le reportage et l'analyse d'un cas économique et financier fictif.

Atelier régional IIJ/GIABA sur l'atténuation des risques associés à l'utilisation abusive des EPNFD à des fins de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, Abidjan – Côte d'Ivoire, 13-15 septembre 2022.

144. La compréhension et la prise en compte des vulnérabilités du secteur des EPNFD, ainsi que la prévention de leur utilisation par les groupes terroristes, revêtent une importance capitale concernant la capacité d'un État à faire progresser de manière efficace ses stratégies nationales de lutte contre le terrorisme. Afin d'aider les praticiens de la justice pénale et les parties prenantes pertinentes à lutter contre la vulnérabilité au financement du terrorisme, l'Institut International pour la Justice et l'État de Droit (ci-après IIJ) en collaboration avec le Secrétariat du GIABA, avec le financement du Gouvernement allemand, a organisé un programme de renforcement des capacités, adapté spécifiquement à 11 pays des régions d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

145. L'atelier a réuni plus de soixante-dix (70) praticiens de la justice pénale, responsables d'AEPP, analystes financiers et représentants de la régulation des EPNFD du **Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo.**

146. L'objectif primordial de cet important atelier était de renforcer les capacités des praticiens de la justice pénale et de leurs homologues du secteur privé à comprendre, enquêter et poursuivre les affaires de financement du terrorisme impliquant l'utilisation détournée des EPNFD en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La prestation de l'atelier a été assurée par des experts régionaux disposant d'une expérience technique pratique.

147. Les participants et les experts ont identifié les défis et les menaces émergentes de financement du terrorisme relatifs aux EPNFD et ont discuté de l'importance d'élaborer un cadre juridique et réglementaire exhaustif pour superviser la conformité des EPNFD aux Recommandations du GAFI. Par ailleurs, les praticiens de la justice pénale spécialisés dans la lutte contre le terrorisme et les enquêtes financières criminelles ont partagé les bonnes pratiques et les techniques de pointe en matière de détection, d'enquête et de poursuite ciblant le financement du terrorisme et les crimes organisés connexes où les actifs et les produits d'origine criminelle sont introduits par l'intermédiaire d'agences immobilières, de notaires, d'autres services de professions libérales, le commerce des métaux précieux et des pierres précieuses, ainsi que l'industrie minière et extractive. L'atelier a mis l'accent sur la mise en place de partenariats public/privé réussis et sur la coopération internationale formelle et informelle en présentant plusieurs études de cas de la région et du monde entier.

148. Les praticiens ont également eu plusieurs occasions d'appliquer les bonnes pratiques et les connaissances acquises lors d'une série de séances en petits groupes, qui comprenaient un exercice fictif rédigé par des experts en la matière. Enfin, les praticiens ont identifié des lacunes dans leurs systèmes juridiques et réglementaires nationaux relatifs aux EPNFD et ont formulé des recommandations pour les surmonter. Sous réserve de la disponibilité de fonds pour ce domaine thématique, l'IIJ prévoit de poursuivre sa mobilisation des gouvernements de la région

et ses partenaires régionaux pour aider les praticiens à atteindre les priorités qu'ils ont identifiées au cours de l'atelier.

149. Au vu du niveau et de la qualité de l'appui fourni par le GIABA à ce programme, l'IIJ a exprimé son intérêt marqué de formaliser le partenariat avec le GIABA pour appuyer et optimiser la coopération entre les deux organisations au profit de la région. Le partenariat envisagé **permettra au GIABA d'élargir le portefeuille de ses partenaires techniques et financiers traditionnels et des bailleurs de fonds dans un contexte de ressources limitées.**

Atelier régional GIABA/CRDF Global/Kharon/Canada sur le financement de la lutte contre la prolifération - Identifier et prévenir les activités financières illicites de la Corée du Nord en Afrique, Dakar, Sénégal, 21 - 22 septembre 2022

150. En collaboration avec le CRDF Global, Kharon et le gouvernement canadien, le GIABA a organisé un atelier conjoint sur le financement de la lutte contre la prolifération sur l'identification et la prévention des activités financières illicites de la Corée du Nord en Afrique.

151. L'objectif principal de l'atelier était de sensibiliser les autorités nationales compétentes sur la lutte contre le financement de la prolifération et les bonnes pratiques mondiales pour lutter contre le financement de la prolifération. L'atelier a en outre présenté aux participants l'approche à deux niveaux du CSNU dans la lutte contre les ADM et le financement connexe de la prolifération. De façon spécifique, l'atelier visait à améliorer l'identification et la sensibilisation au signalement du financement potentiel de la prolifération, à améliorer la compréhension du FP, à améliorer la mise en œuvre des sanctions financières ciblées du CSNU, à améliorer le niveau de coopération et de collaboration entre les agences clés et les entités déclarantes dans le mise en œuvre de la LFP et à améliorer les relations de travail et le partage d'expériences entre les agences clés de la région.



Edwin W. HARRIS Jr. (milieu), Directeur Général du GIABA et M. Christian BEDFORD, Représentant Mondial du CRDF et Premier Secrétaire à l'Ambassade du Canada au Sénégal

152. Trente-trois (33) cadres supérieurs et moyens chargés du renseignement des États membres du GIABA venant des douanes, des organismes de lutte contre la corruption, des services nationaux de sécurité, des autorités de réglementation nucléaire, des ministères des Finances, de la Justice et du Commerce ainsi que des Cellules de Renseignements Financiers (CRF), ont pris part au programme.

Session virtuelle de partage à l'intention des membres du Groupe de travail sur l'Évaluation et la Conformité (GEC), 25 octobre 2022

153. Une session de partage a été organisée par le GIABA pour faciliter l'échange d'expériences entre les anciens et nouveaux membres du GEC, et de façon générale, pour renforcer les capacités des membres du GEC à répondre aux actions pertinentes du Plan d'Actions du PAE. Il s'agissait notamment de sensibiliser les membres du GEC sur leurs rôles et responsabilités, et également de faciliter le partage d'expériences sur les bonnes pratiques et la méthodologie de travail, ainsi que sur les enjeux et les solutions proposées.

Atelier régional de sensibilisation des Organisations de la Société Civile sur les exigences de la LBC/FT, Bissau, Guinée-Bissau, 31 octobre – 02 novembre 2022

154. L'atelier a été organisé pour sensibiliser les Organisations de la Société Civile (OSC) sur les dangers et les répercussions du BC/FT dans la région, comprendre leurs rôles dans le plaidoyer et la sensibilisation, améliorer leur connaissance des Normes du GAFI, particulièrement la Recommandation 8, et se familiariser avec le mandat et les activités du GIABA.

155. Les principaux points saillants de l'atelier ont été la nécessité pour les participants de renforcer la collaboration et le réseautage entre eux, de reproduire la formation pour leurs pairs dans leurs pays respectifs, et d'être les champions de la sensibilisation du public sur les conséquences du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.



Son Excellence, Dr Teresa Alexandrina DA SILVA, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la Guinée-Bissau (au centre) accompagnée du représentant du Directeur Général du GIABA, des experts et des participants à la réunion.

156. L'atelier a enregistré la participation de quarante-cinq (45) délégués des organisations de la société civile des États membres du GIABA.

Atelier régional conjoint GIABA/OCWAR-M sur l'élaboration de stratégies nationales et de plans d'actions pour les Comités Interministériels/Comités Nationaux de Coordination (CIM/CNC) des États membres, 31 octobre – 02 novembre 2022, Saly Portudal, Sénégal

157. Un atelier régional sur les rôles et responsabilités des CIM/CNC dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP a été organisé à l'hôtel Palm Beach de Saly, au Sénégal, du 31 octobre au 02 novembre 2022. L'atelier a été organisé en partenariat avec OCWAR-M, un projet de LBC/FT de l'Union Européenne qui couvre les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie, mis en œuvre par Expertise France.

158. L'objectif principal de l'atelier était de discuter des rôles et responsabilités des CIM/CNC dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération à la lumière des résultats d'une étude commanditée dans le cadre du projet OCWAR-M. L'étude a examiné la pertinence des CIM/CNC, leur efficacité, la valeur ajoutée qu'ils apportent et leur pérennisation. La création des CIM/CNC a été initiée en 2006 par le GIABA conformément aux Normes du GAFI qui requièrent que les pays mettent en place des mécanismes nationaux pour coordonner les efforts de LBC/FT et faciliter la coopération inter-agences entre les autorités compétentes.



M. Edwin W. HARRIS Jr., Directeur Général du GIABA, entouré des participants à la réunion

159. L'atelier de trois jours s'est déroulé sous la forme d'une combinaison de présentations thématiques sous forme de tables-rondes, de sessions en petits groupes et de discussions en plénière. L'atelier a mis en exergue les questions sur les cadres juridiques et opérationnels pour la coordination nationale et la coopération inter-agences dans les États membres du GIABA. L'atelier a recommandé, entre autres la nécessité pour les autorités politiques de fournir aux CIM/CNC des ressources adéquates pour leur permettre d'être pleinement opérationnels.

2ème Formation Régionale des Chefs de Délégations aux réunions du GIABA, Saly-Portudal, Sénégal, 23 – 25 novembre 2022

160. Dans le cadre du Processus d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA lancé par le GAFI en février 2021, et dans le prolongement de la première formation d'avril 2022, le Secrétariat du GIABA a organisé un deuxième atelier de 03 jours, du 23 au 25 novembre 2022, pour tous les Chefs de Délégations aux réunions du GIABA et les membres du GEC. Cette formation visait à améliorer la compréhension des Chefs de Délégations, des membres du GEC et du Président de la Commission Technique sur les processus et procédures d'évaluation mutuelle, la gestion des discussions, la composition des délégations aux réunions de la Plénière du GIABA et leur rôle dans la soumission des commentaires de fond sur les REM et/ou RdS.



M. Edwin W. HARRIS Jr., Directeur Général, entouré des Chefs de Délégations aux réunions du GIABA

161. La formation, qui a permis de réunir environ quarante-cinq participants composés des Chefs de Délégations/Présidents de CENTIF, des membres du GEC ou d'une personne évaluateur expérimentée par pays, a connu un succès et des recommandations ont été formulées à l'attention des États membres du GIABA, du Secrétariat du GIABA et des autorités supranationales de la région.

1er Forum consultatif régional des secteurs public et privé : coopération et coordination dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans les États membres du GIABA, Saly, Sénégal, le 26 novembre 2022

162. Le GIABA a organisé la première édition du Forum Consultatif des Secteurs Public et Privé sous le thème : « Coopération et coordination dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans les États membres du GIABA » à l'hôtel Palm Beach de Saly, au Sénégal, le 26 novembre 2022.

163. Le programme visait à promouvoir l'adoption et les bonnes pratiques du partenariat public/privé (PPP) au sein des membres du GIABA. Les objectifs spécifiques visaient à fournir une plate-forme pour : (a) partager les expériences sur le partenariat public/privé dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT des autres régions ; (b) discuter des avantages associés à un partenariat nécessaire au relèvement du niveau d'efficacité, les enjeux de la coopération entre les secteurs public et privé, et proposer des solutions pour faciliter une responsabilité partagée dans la mise en œuvre effective des mesures de LBC/FT dans la région ; et (c) dynamiser le appui au développement de partenariats public/privé (PPP) à travers États membres afin de lutter de manière efficace contre le BC/FT et les infractions sous-jacentes connexes.

164. Le Forum a enregistré la participation de soixante-dix (70) officiels des secteurs public et privé dans les États membres du GIABA, ainsi que des représentants des partenaires au développement.



M. Edwin W. HARRIS Jr, Directeur Général, et M. Adrien DIOUF, Directeur Général de la Stabilité Financière et du Financement des Économies à la BCEAO et les participants à la réunion

3ème atelier régional GIABA/CCDG sur les dimensions genre et jeunesse des crimes économiques et financiers transnationaux organisés en Afrique de l'Ouest, Abidjan, Côte d'Ivoire, du 05 au 07 décembre 2022.

165. L'objectif de l'atelier était d'examiner, d'affiner, de finaliser et d'adopter le projet de plan stratégique d'actions, qui était le résultat du 2ème atelier régional GIABA/CCDG tenu à Saly-Portudal, au Sénégal du 17 au 19 décembre 2018 en un cadre exhaustif pour l'intégration des perspectives de genre et de jeunesse dans la lutte contre les crimes économiques et

financiers transnationaux organisés et les questions connexes dans la zone CEDEAO. Les objectifs spécifiques consistaient, entre autres, à :

- faciliter le partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques sur l'intégration des questions de genre et de jeunesse dans les politiques, stratégies et programmes visant à lutter contre la criminalité économique et financière et les questions connexes ;
- bâtir un consensus sur les perspectives en faisant la critique, actualisant et finalisant le projet de plan opérationnel d'actions sur les questions et mécanismes relatifs au genre et à la jeunesse qui sont pertinents pour la lutte contre la criminalité économique et financière et les questions connexes dans l'espace CEDEAO ; et
- adopter le plan régional d'actions sur l'intégration des perspectives de genre et de jeunesse dans la lutte contre la criminalité économique et financière en Afrique de l'Ouest, notamment le blanchiment de capitaux, le radicalisme, l'extrémisme violent et la cyberfraude.

166. L'atelier a enregistré la participation de quarante-sept (47) délégués issus des Ministères, départements et agences (MDA) gouvernementaux pertinents, des Cellules de Renseignements Financiers (CRF), des groupes de jeunes et des organisations de la société civile (OSC) des États membres de la CEDEAO. Le plan d'actions a été harmonisé et sera transmis à la Commission de la CEDEAO pour une mise en œuvre plus large.

Cours régional conjoint GIABA/PNNL de formation de base des instructeurs contre le financement de la prolifération (FBI) à l'intention des États membres du GIABA, Dakar - Sénégal, 12 – 16 décembre 2022.

167. Le Bureau de Réduction des Menaces Coopératives du Département d'État Américain, en coopération avec les spécialistes en la matière du *Pacific Northwest National Laboratory* (PNNL), ont collaboré avec le Secrétariat du GIABA dans la prestation d'une formation de base des instructeurs.

168. L'objectif du cours était de former les délégués sur la prolifération des menaces auxquelles font face des pays d'Afrique de l'Ouest. Les thèmes couverts comprenaient un aperçu des menaces et des vulnérabilités du financement de la prolifération, des exigences et normes internationales, l'identification des secteurs vulnérables à une exploitation pour financement de la prolifération, et comment créer un environnement adulte efficace d'apprentissage pour l'enseignement desdits thèmes.

169. Vingt (20) participants ont bénéficié de la formation, issus des agences clés suivantes : agences de contrôle aux frontières, services de renseignement d'État, Cellules de Renseignements Financiers, AEPP, agences de promotion du commerce et des investissements, les services décisionnels du gouvernement, les superviseurs financiers, les autorités compétentes et les agences ou autorités impliquées dans la mise en œuvre des Résolutions pertinentes du CSNU.



M. Edwin W. HARRIS Jr, Directeur Général et M^me^ Ellen WYNKOOP, Représentante du PNNL et les participants à la réunion

Atelier régional des parties prenantes sur les résultats du rapport d'évaluation sur les défis des enquêtes, poursuites et jugements ciblant les affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 19-23 décembre 2022.

170. Un atelier régional des parties prenantes sur les résultats du rapport d'évaluation sur les défis des enquêtes, poursuites et jugements des affaires de blanchiment de capitaux et de terrorisme en Afrique de l'Ouest a été organisé à Lomé, Togo du 19 au 23 décembre 2022, à la Salle de conférence de l'Hôtel Sarakawa.

171. L'un des principaux objectifs de l'atelier était de faire participer les parties prenantes à un niveau régional pour discuter les conclusions et recommandations du rapport et pour discuter des meilleurs moyens d'atténuer les lacunes et vulnérabilités identifiées dans le secteur de la justice pénale. Environ 72 participants des Cellules de Renseignements Financiers, des AEPP, des tribunaux de première instance, des cours d'appel et d'autres institutions compétentes impliquées dans la détection, les enquêtes, poursuites et jugements des affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans les États membres du GIABA ont pris part à l'atelier.

172. L'atelier a été animé à travers des présentations thématique, des sessions en petits groupes et des sessions en plénière. L'atelier a noté le lien entre les ingérences politiques de haut niveau dans l'administration de la justice qui tend généralement à compliquer les

possibilités de mener des enquêtes et des poursuites pour BC/FT avec intégrité et indépendance, particulièrement pour les cas impliquant des personnes politiquement exposées (PPE). Par ailleurs, les participants ont souligné l'importance de l'intégrité dans la mise en œuvre effective des obligations de LBC/FT par les Agences chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales, les autorités de poursuites. En outre, l'atelier a exhorté les États membres à garantir l'intégrité dans le traitement efficace, diligent et impartial des affaires de BC/FT. Par ailleurs, l'atelier a recommandé le déploiement d'actions coercitives efficaces dans la prise en charge des infractions de BC/FT.

Niveau national

Formation sur la LBC/FT à travers l'apprentissage en ligne, Conakry, Guinée, 31 janvier – 03 février 2022

173. En 2019, la 31ème Plénière du GIABA organisée à Conakry, en Guinée, a approuvé le plan du Secrétariat du GIABA visant à organiser une série de formations des acteurs de la LBC/FT dans les États membres sur les connaissances de base en matière de LBC/FT à travers la plate-forme d'apprentissage en ligne. Par conséquent, l'ONUDC a mis en place une plate-forme virtuelle dénommée « apprentissage en ligne FAT ». À la suite de l'organisation réussie des sessions au Bénin, au Nigéria et en Sierra Léone en décembre 2021, une session similaire a été organisée pour la Guinée à Conakry du 31 janvier au 03 février 2022. Environ vingt-quatre (24) participants de divers secteurs (police, gendarmerie, justice, agences anti-corruption, brigades économiques et financières, CENTIF, agences anti-drogue, institutions financières et EPNFD) ont pris part à la formation. Après validation réussie des modules de formation, des certificats ont été décernés aux participants.

174. L'objectif de la formation est de renforcer les capacités des responsables sur les connaissances en matière de BC et de FT et les compétences en matière de LBC dans la sous-région en formant un important nombre d'agents chargés des enquêtes et poursuites pénales, de personnel de réglementation, d'entités déclarantes [banques, institutions financières non-bancaires et Entreprises et Professionnels Non Financiers Désignés (EPNFD)].

Sessions d'apprentissage en ligne/formation assistée par ordinateur (FAT) conduites dans les États membres de mars à avril 2022.

175. La formation en ligne/formation assistée par ordinateur (FAT) est un projet de renforcement des capacités des acteurs de la LBC/FT conçu par le GIABA pour renforcer les capacités des officiels en formant un important nombre d'agents chargés des enquêtes et poursuites pénales, de personnel de réglementation ainsi que d'entités déclarantes, particulièrement des banques, d'autres institutions financières non bancaires et des EPNFD en leur inculquant les notions de BC/FT ainsi que les compétences de LBC/FT requises dans la sous-région.

176. La formation a été organisée au Bénin du 08 au 11 mars 2022 et au Nigéria du 29 mars au 1er avril 2022.

177. Les bénéficiaires de cette formation sont issus des Agences chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales (police, gendarmerie, douanes, agences de lutte contre la corruption et les drogues), de la justice et des entités déclarantes (institutions financières et EPNFD).

178. En Guinée, vingt-quatre (24) participants ont été formés. Parmi les trois (03) groupes cibles, le groupe financier a terminé 30 % des modules contre 39 % pour les Agences chargées des Enquêtes et Poursuites Pénales et 54 % pour le judiciaire. Au Bénin, vingt-trois (23) participants ont été formés. Seuls 14 % des modules ont été achevés pour les trois groupes cibles. Au Nigéria, vingt-sept (27) participants ont été formés. 59% des modules ont été terminés par des banquiers, contre 51 % et 54 % pour les autres deux groupes.

179. Dans l'ensemble, les sessions de formation ont servi de plate-forme aux participants de divers États membres pour l'acquisition de connaissances spécialisées sur un large éventail de questions relatives au BC/FT et aux autres infractions connexes, ainsi que l'amélioration du partage de renseignements et des méthodes d'enquêtes pour la lutte contre lesdits fléaux.

Atelier national sur la prévention du BC/FT par le biais des organismes à but non lucratif (OBNL) à l'intention des opérateurs et des gestionnaires d'OBNL, Praia, Cabo Verde, 11 – 13 avril 2022

180. L'atelier a servi de forum permettant aux participants de partager leurs expériences en vue de parvenir à un consensus et de renforcer la coopération/collaboration pour une mise en œuvre efficace de la Recommandation 8 du GAFI et des exigences du Résultat Immédiat 10 relatives aux OBNL. De façon spécifique, il s'agissait de : (i) sensibiliser et développer une compréhension commune parmi les parties prenantes concernant les réponses efficaces et proportionnées au risque de FT dans le secteur des OBNL ; (ii) discuter des normes pertinentes du GAFI et partager les bonnes pratiques pour un suivi efficace du secteur des OBNL ; et (iii) renforcer la coopération/coordination entre les autorités nationales et les opérateurs du secteur des OBNL.



Dr Joana Gomes Rosa AMADO, Ministre de la Justice de Cabo Verde et les participants à la réunion

181. Vingt-huit (28) membres d'OBNL ont participé à l'atelier. Au terme des délibérations, les participants ont formulé les observations suivantes : (a) nécessité pour Cabo Verde de fournir une formation supplémentaire aux OBNL pour mettre en œuvre efficacement les exigences de la Recommandation 8 et du Résultat Immédiat 10 du GAFI ; (b) le pays devrait renforcer la coopération/collaboration entre les parties prenantes à la LBC/FT afin de renforcer

davantage la mise en œuvre et l'efficacité des efforts de LBC/FT au niveau national ; (c) nécessité de renforcer la coopération/la coordination entre la plate-forme des OBNL des organismes d'autorégulation (OAR) et les autorités nationales ; d) nécessité d'adopter une approche basée sur les risques dans la conception et la mise en œuvre des mesures de LFT, particulièrement celles relatives aux pratiques de supervision des OBNL ; e) nécessité pour les autorités nationales de collaborer davantage avec les OBNL afin de fournir une formation périodique au secteur des OBNL et de développer des mécanismes efficaces pour la diffusion en temps opportun de la Liste des Sanctions des Nations Unies.

Atelier national de sensibilisation sur l'amélioration de la conformité à la LBC/FT par les courtiers immobiliers au Nigéria, Abuja, Nigéria, 25 – 27 avril 2022

182. L'objectif principal du programme était de fournir aux superviseurs, organismes d'autorégulation et praticiens de l'immobilier les connaissances requises sur les vulnérabilités, méthodes et/ou canaux utilisés par les criminels du secteur immobilier pour blanchir l'argent. De manière particulière, l'atelier visait à : (a) renforcer les capacités des participants sur les normes pertinentes du GAFI ; (b) sensibiliser les participants aux risques actuels et émergents de BC/FT ; et (c) promouvoir la coopération, la coordination et la mobilisation au sein et entre les autorités compétentes concernées et les praticiens du secteur de l'immobilier sur la manière de mettre en œuvre efficacement les mesures de prévention de LBC/FT au Nigéria. Dans l'ensemble, il était prévu de renforcer davantage les efforts nationaux de LBC/FT et d'améliorer la conformité générale du Nigéria aux Recommandations pertinentes du GAFI et aux Résultats Immédiats.

183. Une quarantaine (40) participants comprenant des promoteurs immobiliers, des agents immobiliers, des membres d'organismes d'autorégulation et des agents de la Commission de lutte contre les crimes économiques et financiers (EFCC), de la CRF et de l'Unité spéciale de contrôle contre le blanchiment d'argent (SCUML) ont participé à cette formation.

Atelier de formation en pré-évaluation à l'intention des parties prenantes à la LBC/FT, Sao Tomé-et-Principe, 25 – 28 octobre 2022

184. L'atelier de pré-évaluation est conçu pour aider les autorités nationales de Sao Tomé-et-Principe à comprendre leurs rôles et responsabilités dans le processus d'évaluation mutuelle et à informer et sensibiliser les parties prenantes nationales sur l'importance de l'évaluation par les pairs.

185. La formation a permis au GIABA de prodiguer des conseils pratiques au pays sur la façon de renseigner le Questionnaire sur la Conformité Technique. La formation a bénéficié à cinquante (50) participants issus des acteurs pertinents de la LBC/FT tels que : CENTIF, agences de régulation (Banque Centrale), AEPP, Ministères de tutelle (Finances, Justice et Intérieur), professionnels des Institutions Financières et des Entreprises et Professions Non-Financières Désignées.

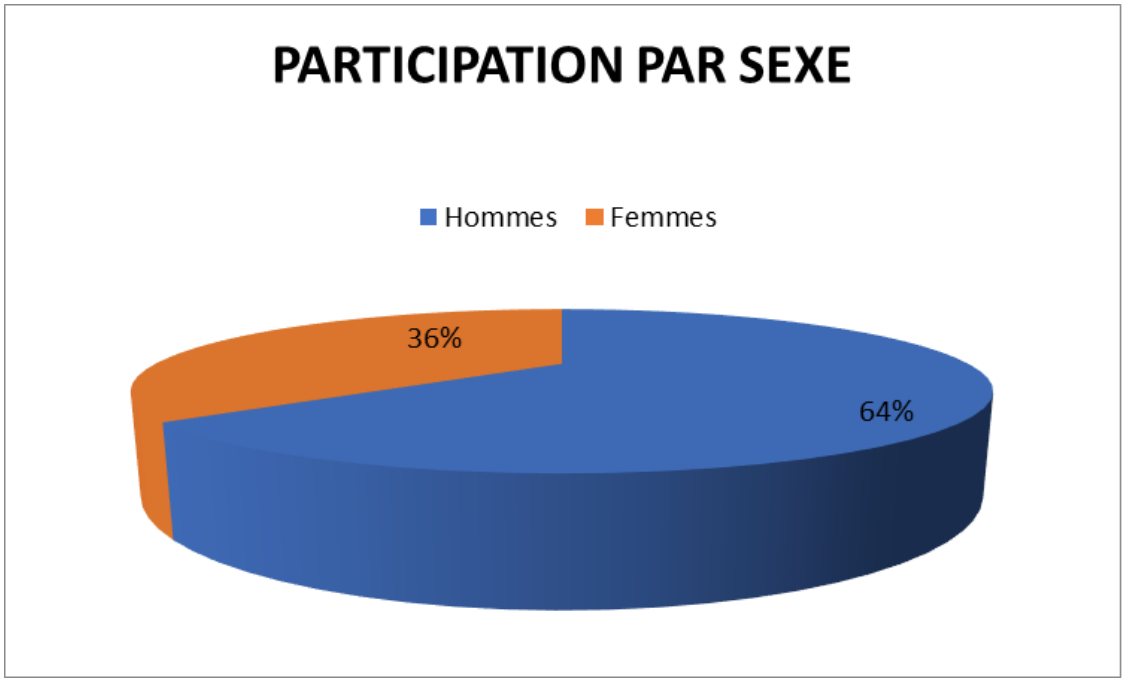
Conclusion

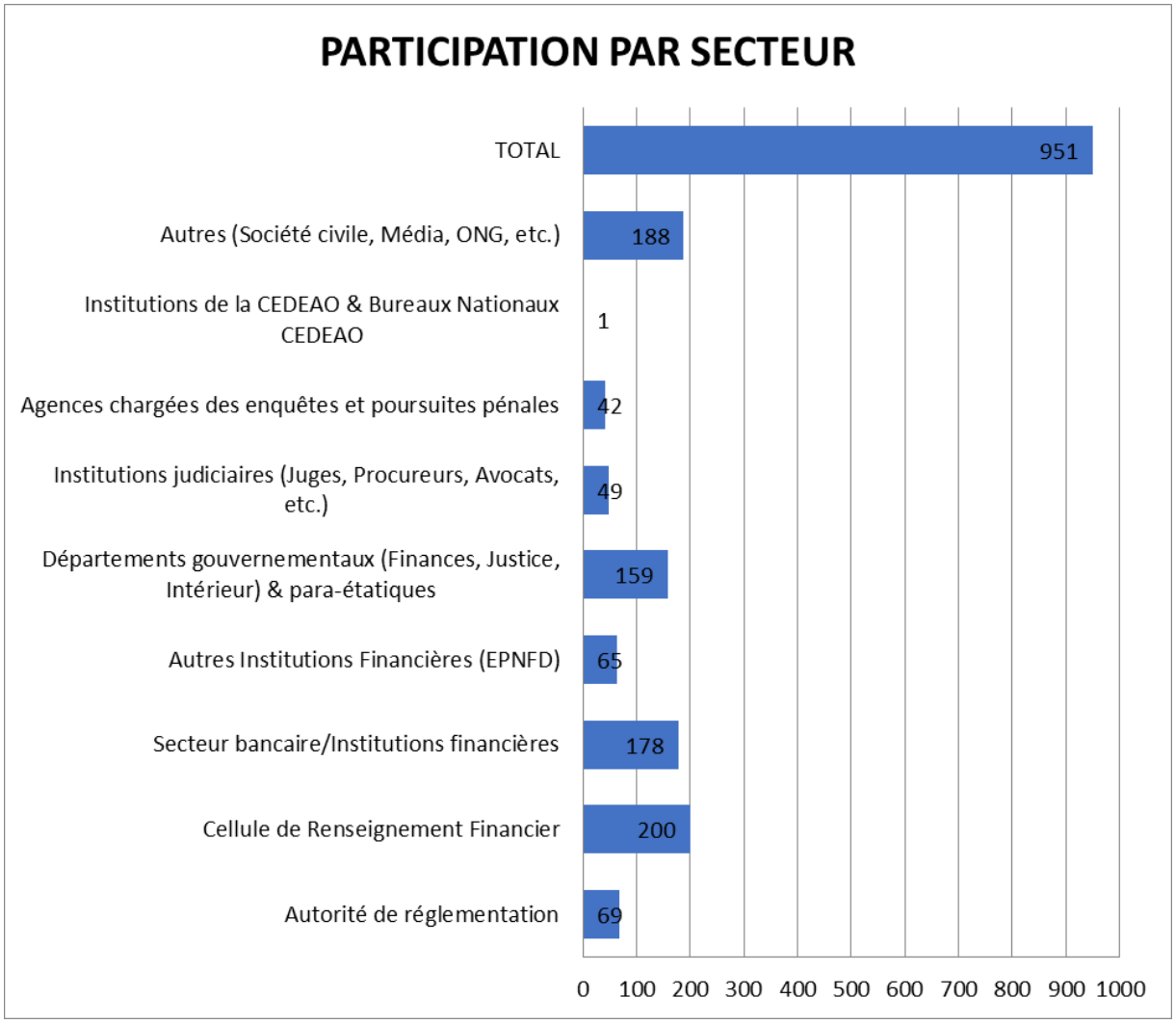
186. L'année 2022 a été marquée par une accélération de la prestation de l'assistance technique et de la formation en renforcement des capacités, et le Secrétariat a mis au point un mécanisme auto-administré d'évaluation des besoins en assistance technique pour permettre

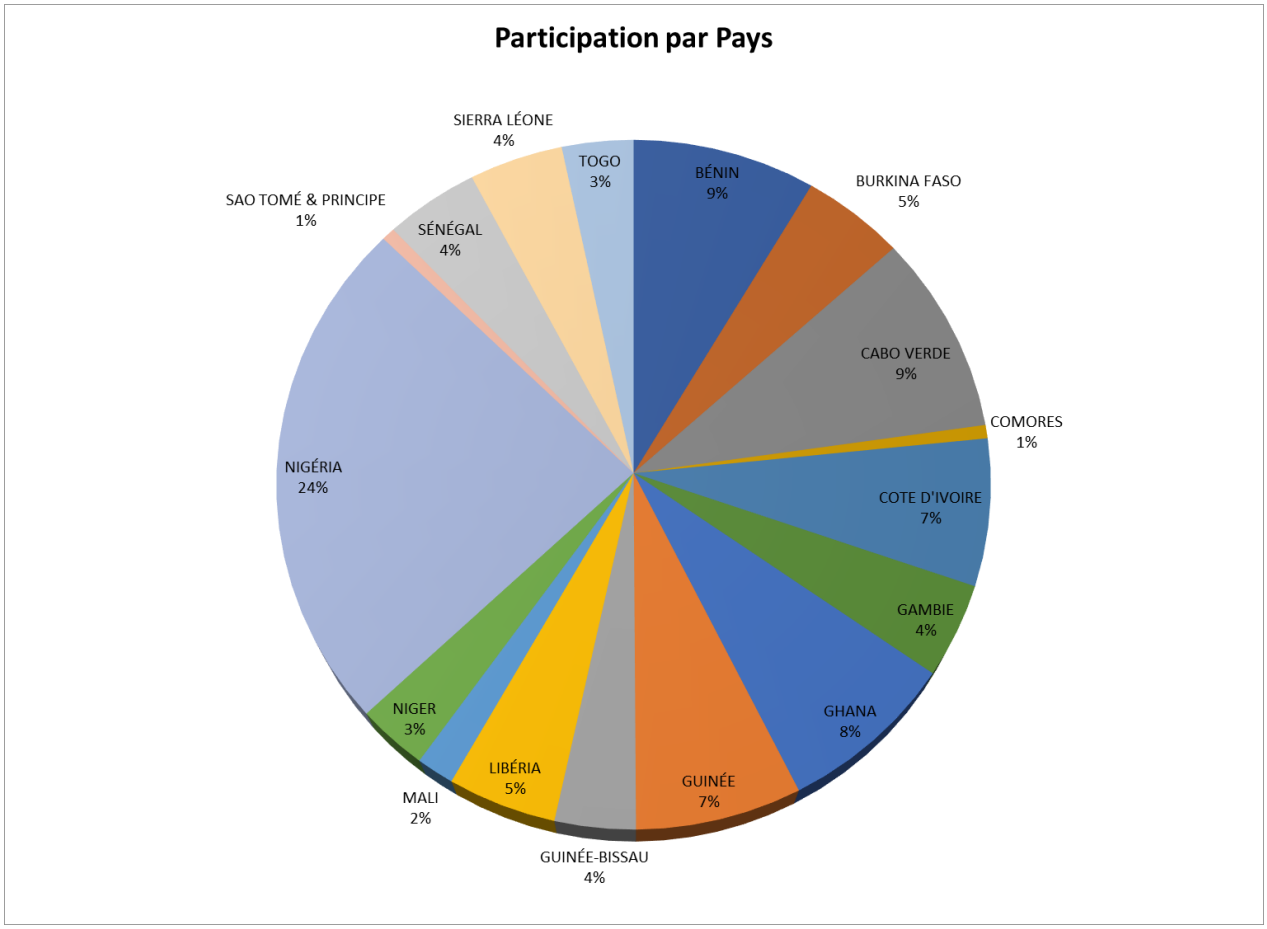
aux États membres d'y avoir accès et d'y identifier leurs besoins en assistance technique et en renforcement des capacités. Au cours du forum sur l'assistance technique organisé pendant la 38ème Réunion de la Commission Technique/Plénière du 27 au 30 novembre 2022, le Secrétariat a présenté les documents des Directives sur l'Assistance Technique et de la Stratégie d'assistance technique du GIABA, qui sous-tendent sa prestation d'assistance technique pour l'année 2023 à venir.

187. Au nombre d'autres développements, mentionnons le portail sur l'assistance technique SharePoint en ligne qui permettra aux États membres, aux partenaires techniques et financiers et au Secrétariat du GIABA d'harmoniser, de collaborer et de coordonner la prestation en assistance technique et en renforcement des capacités aux États membres.

188. Le nombre total d'acteurs de la LBC/FT/FP formés en 2022 est de mille vingt-cinq (1 025). La répartition graphique estimative par sexe, secteur et États membres est présentée ci-dessous :




PARTICIPATION PAR SECTEUR
TOTAL
951
Autres (Société civile, Média, ONG, etc.)
188
Institutions de la CEDEAO & Bureaux Nationaux CEDEAO
1
Agences chargées des enquêtes et poursuites pénales
42
Institutions judiciaires (Juges, Procureurs, Avocats, etc.)
49
Départements gouvernementaux (Finances, Justice, Intérieur) & para-étatiques
159
Autres Institutions Financières (EPNFD)
65
Secteur bancaire/Institutions financières
178
Cellule de Renseignement Financier
200
Autorité de réglementation
69
0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000


Participation par Pays
SIERRA LÉONE 4%
TOGO 3%
BÉNIN 9%
BURKINA FASO 5%
SAO TOMÉ & PRINCIPE 1%
SÉNÉGAL 4%
CABO VERDE 9%
COMORES 1%
NIGÉRIA 24%
COTE D'IVOIRE 7%
GAMBIE 4%
NIGER 3%
GHANA 8%
LIBÉRIA 5%
GUINÉE 7%
MALI 2%
GUINÉE-BISSAU 4%

CHAPITRE 5 - COMMUNICATION, PLAIDOYER ET MOBILISATIONS DES PARTIES PRENANTES

Introduction

189. Le plaidoyer et la mobilisation des parties prenantes contre le BC/FT est resté un axe majeur de la Stratégie de Communication du GIABA et un Domaine de Programme Stratégique (DPS) dans le Plan Stratégique 2016-2020 du GIABA. L'objectif primordial est la promotion du partenariat avec les principaux acteurs de la LBC/FT (décideurs, responsables de la mise en œuvre et influenceurs des décisions). En 2022, le GIABA a accéléré ses activités de sensibilisation, touchant toutes les couches de la société : les groupes de femmes, les jeunes, les organisations non gouvernementales, les médias et les leaders religieux. Le GIABA a réalisé cet objectif grâce au déploiement d'un ensemble de programmes en direction d'entités à vocation spécifique tels que des missions de plaidoyer de haut niveau, des forums de sensibilisation, des journées portes ouvertes, etc.

190. La sensibilisation de masse continue de s'étendre grâce à une mobilisation plus marquée sur les nouvelles plateformes de médias (médias sociaux), à une présence sur le site Internet, à plusieurs interactions avec la presse, entre autres. La Cellule apporte également un appui à toutes les autres directions et unités de l'Institution. Pour soutenir les activités des directions opérationnelles du GIABA, les activités suivantes ont été entreprises par l'Équipe de Communication du Secrétariat du GIABA :

Atelier régional de formation sur le journalisme d'investigation axé sur les crimes économiques et financiers organisé en mode hybride du 21 au 23 février 2022 - Accra -Ghana

191. L'atelier sur les enquêtes ciblant les crimes économiques et financiers au profit des journalistes est une activité conçue en 2009 pour mobiliser les médias afin d'améliorer leur compréhension des questions de LBC/FT/FP, et la façon d'entreprendre des enquêtes sur les crimes économiques et financiers dans le journalisme.

192. Le Secrétariat reconnaît le rôle primordial des médias dans la lutte contre les activités relatives au BC/FT/FP par leur canal. Ainsi, la constitution d'une alliance solide avec les médias permettra d'accroître davantage la diffusion d'enquêtes réussies sur la criminalité économique et financière, qui favorisera la bonne gouvernance et l'imputabilité du gouvernement.



Photo de famille des participants et des dignitaires à l'atelier régional de formation sur le journalisme d'investigation des crimes économiques et financiers qui s'est tenu en mode hybride du 21 au 23 février 2022 - Accra - Ghana

193. L'atelier organisé à Accra, au Ghana, du 21 au 23 février 2022, a permis la formation d'une cinquantaine (50) de journalistes et de représentants du ministère de l'Information du Ghana. Le thème principal de l'atelier était « Le journalisme d'investigation axé sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT) en Afrique de l'Ouest », et a été animé à travers onze (11) sessions thématiques et interactives assurées par d'éminents experts de la région de la CEDEAO et des officiels du GIABA.

13ème journée portes ouvertes au profit des jeunes sur la LBC/FT ; Accra, République du Ghana ; le 09 mai 2022

194. La 13ème journée portes ouvertes au profit des jeunes sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été organisée à l'Institut de Gestion et d'Administration Publique du Ghana (GIMPA), à Accra, au Ghana, le lundi 09 mai 2022. L'objectif de cette journée portes ouvertes était de mobiliser les jeunes contre le crime organisé, en l'occurrence le blanchiment de capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT), en ciblant leurs attitudes, comportements et croyances, tout en leur offrant l'opportunité de prendre part aux activités de plaidoyer en aidant à diffuser des messages de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) à leurs pairs et aux décideurs politiques, devenant ainsi d'importants avocats des politiques.



Photo de famille des participants et des dignitaires à la 13ème journée portes ouvertes au profit des jeunes sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) qui a été organisée à Accra, au Ghana, le lundi 09 mai 2022

195. La journée portes ouvertes a enregistré la participation de soixante-quatre (64) étudiants issus de la structure hôte, le GIMPA, de *Pentecost University*, de l'Université du Ghana à Legon et du *Wisconsin International University College*. On notait également la présence des participants issus de diverses organisations de la société civile et des parties prenantes à la LBC/FT, notamment la Banque du Ghana, la Commission Nationale des Assurances, le ministère de la Sécurité Nationale, la Commission des Valeurs Mobilières et des Changes, la Commission de Lutte contre les Stupéfiants, l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest et des membres de la presse. Des membres du personnel de la CRF du Ghana y ont également participé.

196. Le principal résultat du forum a été la détermination des étudiants à se servir des enseignements tirés du forum pour soutenir les programmes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la corruption et d'autres infractions sous-jacentes. Les participants ont également compris le concept de blanchiment de capitaux et la vulnérabilité spécifique des jeunes aux risques de BC/FT. Ils ont compris les facteurs de risque et les étapes nécessaires en collaboration avec les autorités nationales et les autres parties prenantes pour éviter de tomber dans ces travers.

Séminaires nationaux de sensibilisation des leaders religieux et des institutions religieuses sur la LBC/FT ; Cotonou, République du Bénin ; 11-12 mai 2022 et Monrovia, Libéria ; 09-10 août 2022

197. Dans la poursuite de ses efforts visant à assurer la participation de toutes les parties prenantes à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, le GIABA a organisé deux séminaires nationaux de sensibilisation des leaders religieux et des institutions religieuses sur la mise en œuvre de mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) à *Benin Royal Hotel*, à Cotonou, en République du Bénin du 11 au 12 mai 2022 et à Monrovia, au Libéria, du 09 au 10 août 2022.

198. Les séminaires faisaient partie du processus de développement de partenariats avec toutes les parties prenantes essentielles en vue de la réalisation de l'objectif principal du GIABA de mettre en place des cadres solides pour lutter contre la corruption, l'extrémisme religieux et le crime transnational organisé à travers l'Afrique de l'Ouest. Les séminaires avaient par conséquent pour but de partager des informations, stimuler l'intérêt et favoriser des partenariats viables avec les leaders religieux nationaux du Bénin dans la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT).

199. La promotion de partenariats stratégiques avec toutes les parties prenantes demeure une priorité pour le GIABA dans son cadre stratégique régional. De façon spécifique, les organisations confessionnelles ont un rôle important à jouer dans la lutte mondiale contre les crimes économiques et financiers, en particulier le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le séminaire constituait donc une plate-forme pour faciliter le partenariat national et promouvoir les efforts de collaboration dans la croisade mondiale contre ces fléaux.

200. L'objectif du séminaire était de sensibiliser les leaders religieux sur leur rôle dans la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC) et le financement du terrorisme (FT). Le séminaire de sensibilisation a également été conçu pour aider à établir un partenariat solide entre les agences de supervision et les organisations confessionnelles (OC), garantissant ainsi que les organisations confessionnelles ne sont pas exploitées à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT), d'extrémisme violent, de radicalisation. et de terrorisme.

201. Le séminaire de sensibilisation du Bénin a réuni quarante-cinq (45) participants tandis que celui du Libéria en a réuni cinquante (50). Les participants étaient des personnalités de haut rang dans les organisations religieuses issues à la fois des confessions islamique et chrétienne au Bénin, de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Bénin, d'organisations à but non lucratif (OBNL) et des médias. Les séminaires se sont déroulés sous forme de présentations, de discussions en plénière et d'études de cas au cours desquelles plusieurs observations et recommandations ont été mises en lumière par les participants.



Photo de famille des participants et des dignitaires aux séminaires nationaux de sensibilisation des leaders religieux et des institutions religieuses sur la LBC/FT, Cotonou, République du Bénin, 11-12 mai 2022



Photo de famille des participants et des dignitaires aux séminaires nationaux de sensibilisation des leaders religieux et des institutions religieuses sur la LBC/FT, Monrovia, République du Libéria, 09-10 août 2022

202. À l'issue des séminaires, les participants ont recommandé que les leaders religieux continuent de prôner et d'éviter la corruption et d'utiliser des méthodes autres que la prière, en mettant l'accent sur le travail acharné et le culte authentique. Par ailleurs, les participants ont recommandé aux leaders religieux de prêcher la piété et d'éviter le matérialisme, et d'exhorter les fidèles à toujours agir selon les principes des enseignements religieux. En outre, les organes faîtiers des organisations confessionnelles devraient continuer à être habilités et assistés par les agences gouvernementales, pour adopter des mesures d'autorégulation qu'ils doivent s'approprier et surveiller afin d'éviter toute interférence gouvernementale perçue, et que les leaders religieux forment un comité qui aiderait les fidèles dans la sensibilisation et le respect des lois contre le BC/FT.

Visite de courtoisie de la Responsable du Centre d'Information d'Abidjan (CIA) du GIABA au Président de la CENTIF-Côte d'Ivoire, le 07 juillet 2022, Abidjan, Côte d'Ivoire

203. Conformément au mandat du Centre d'Information, le Président de la CENTIF-Côte d'Ivoire, le Colonel Idrissa TOURE, a reçu une délégation du Centre d'Information d'Abidjan (CIA) conduite par Mme Regina TIENSBANDE BANDE, Responsable du CIA. Cette visite de travail s'inscrit dans une série de rencontres initiées par le CIA avec différents acteurs ivoiriens pour une meilleure approche dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les discussions au cours de la visite ont porté sur les questions relatives à la coopération et la collaboration entre la CENTIF et le CIA dans le cadre de la mobilisation et de la sensibilisation des acteurs de la LBC/FT en Côte d'Ivoire conformément à la mission du GIABA.

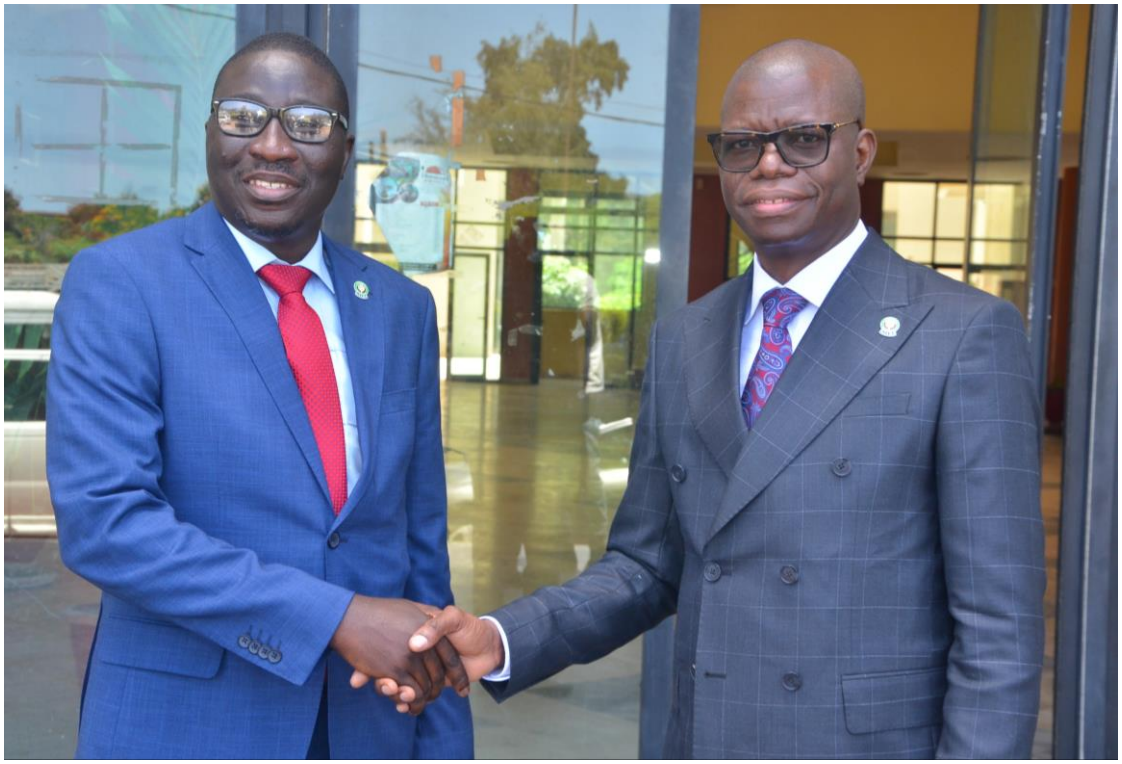
204. L'équipe du CIA était porteur d'un message du Directeur Général du GIABA à la CENTIF-CI pour son appui et sa disponibilité au Centre dans l'exécution de sa mission de LBC/FT.



Photo de la visite de travail de M^me^ Regina S. TIENSBANDE BANDE, Responsable du CIA avec le Colonel Idrissa TOURE, Président de la CENTIF-Côte d'Ivoire en présence des membres de la Cellule, le 07 juillet 2022, Abidjan, Côte d'Ivoire

CHANGEMENT DE LEADERSHIP AU GIABA, le 1er août 2022, Dakar, Sénégal

205. Le 1er août 2022 au Secrétariat du GIABA à Dakar, au Sénégal, M. Kimelabalou ABA, a passé le flambeau de la direction du GIABA à M. Edwin W. HARRIS Jr, comme nouveau Directeur Général pour un mandat de quatre (04) ans (2022 – 2026). Dans son discours d'aurevoir, M. Kimelabalou ABA, le Directeur Général sortant, a fait part du bilan de son mandat (quatre ans et cinq mois) à la tête du GIABA. Il a indiqué que presque tous les États membres du GIABA ont réalisé leurs évaluations nationales des risques et adopté des stratégies et plans d'actions pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) sur la base des risques identifiés. De même, sur la base du calendrier défini, environ 11 REM ont été adoptés à mai 2022. Par ailleurs, au cours de son mandat, environ 4 000 officiels ont bénéficié de plusieurs renforcements de capacités. En outre, certaines études de typologies et de recherches de LBC/FT ont été achevées et publiées au cours de la période sous revue.



Poignée de main entre M. Edwin W. HARRIS, nouveau Directeur Général du GIABA et le Juge Kimelabalou ABA, Directeur Général sortant du GIABA au cours de la cérémonie de passation de charges, le 1er août 2022, Dakar, Sénégal

206. S'adressant à son successeur, M. Kimelabalou ABA l'a exhorté à se focaliser sur les défis à venir, notamment l'amélioration de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) dans la région. Dans sa réponse, le nouveau Directeur Général du GIABA, M. Edwin W. HARRIS Jr. a exprimé sa gratitude à M. ABA et a affirmé qu'il ferait de son mieux en collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris les partenaires au développement, pour améliorer les performances en matière de LBC/FT dans les États membres. Il a également souligné la nécessité pour l'équipe du GIABA de travailler en synergie pour réaliser la mission de l'institution.

Atelier régional de formation sur le journalisme d'investigation axé sur les crimes économiques et financiers à l'intention des journalistes sur les crimes économiques et financiers, 02 – 04 août 2022, Assinie, Côte d'Ivoire

207. Un atelier régional de formation au journalisme d'investigation axé sur les crimes économiques et financiers a été organisé du 02 au 04 août 2022 à Assinie, en Côte d'Ivoire. Une trentaine de journalistes des pays membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont pris part à la formation animée par des experts expérimentés des médias en matière de LBC/FT, y compris le personnel du GIABA à travers des présentations. Au cours de l'atelier de trois jours, plusieurs thèmes ont été développés au cours de diverses sessions. Ceux-ci comprenaient la compréhension du rôle, du mandat et de la mission du GIABA comme initiative régionale ; les normes internationales de LBC/FT ; le cadre théorique du journalisme d'investigation ; la conduite d'une enquête basée sur un cas fictif de criminalité économique et financière ; les ressources pour les journalistes d'investigation ; les outils d'investigation numériques ; et la gestion des sources dans le

journalisme d'investigation. D'autres thèmes comprenaient : comment renforcer la confiance et favoriser la coopération (le réseau régional des journalistes d'investigation en LBC/FT ; l'éthique dans le journalisme d'investigation ; la rédaction de rapports, la vérification des informations et la publication d'un article d'enquête sur la LBC/FT (l'utilisation de terminologies dans les reportages d'investigation : proscrire la diffamation).



Photo de famille des participants et des invités à l'atelier régional de formation sur le journalisme d'investigation : enquêter sur les crimes économiques et financiers au profit des journalistes sur les crimes économiques et financiers, 02 – 04 août 2022, Assinie, Côte d'Ivoire

208. À l'issue de la rencontre, les participants ont recommandé que le GIABA continue d'organiser des programmes de formation similaires au profit de la société civile et des jeunes, et qu'un cadre de coopération et de collaboration entre les journalistes d'investigation et les autorités de régulation/supervision, et les AEPP dans le domaine de la LBC/FT soit créé. Ils ont également exhorté le GIABA à faire un plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi sur la liberté de la presse dans les États membres. Les participants ont exhorté les journalistes à instaurer la confiance avec un réseau de sources/d'experts pertinents sur différentes thématiques pour leur permettre de faire preuve de professionnalisme dans leur publication ; de respecter les normes déontologiques dans leurs relations professionnelles ; d'utiliser des documents officiels vérifiés et des informations gouvernementales dans les enquêtes ; et de s'efforcer de retracer l'infraction de blanchiment de capitaux jusqu'à l'infraction principale. Par ailleurs, les participants ont souligné la nécessité pour les journalistes de travailler au sein d'un réseau qui les protège des abus ; d'améliorer leur connaissance des normes internationales de LBC/FT, particulièrement les Recommandations du GAFI ; d'identifier les infractions sous-jacentes dans les enquêtes sur les affaires de BC/FT ; et de renforcer les programmes éducatifs sur la conduite du journalisme d'investigation et les reportages sur les crimes économiques et financiers.

Le CIA visite les locaux d'Abidjan.net le 27 septembre 2022, Abidjan, Côte d'Ivoire

209. En vue de rapprocher le Centre d'Information d'Abidjan (CIA) du public, une série de rencontres avec différents acteurs de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a été lancée le 27 septembre 2022. Les médias étant des acteurs

incontournables, l'équipe du CIA a tenu une réunion avec les Responsables d'Abidjan.Net. L'objectif de cette réunion était de présenter le CIA et ses activités à la structure, et de rechercher d'éventuels partenariats avec le groupe de Weblog, partenaire important au regard des activités diversifiées du groupe, dont le paiement par voie électronique et l'inclusion financière.

210. L'équipe de Weblog était composée d'un des co-fondateurs, M. Daniel, Mme Danielle GBIZIE du Service Clients et M. Olivier WAR. Le partenariat avec Abidjan.net comprend une couverture médiatique ponctuelle, le déploiement de produits innovants et inclusifs dans les pays couverts par les médias et pour promouvoir au niveau régional une meilleure compréhension des questions de LBC/FT.

Rencontre du CIA avec le Ministre de l'Économie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, le mardi 27 septembre 2022, Abidjan, Côte d'Ivoire

211. La délégation du Centre d'Information d'Abidjan (CIA) a eu une rencontre officielle avec Monsieur Adama COULIBALY, ministre de l'Économie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire. La rencontre a été l'occasion pour le Ministre de présenter les actions et mesures concrètes prises par l'État, notamment à travers l'adoption de lois conformes aux normes internationalement admises de LBC/FT et la création d'institutions pertinentes. Les nouvelles agences comprennent : la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Criminels (AGRAC) et la Plateforme Nationale de Prévention et de Détection de la Corruption et des Infractions Connexes (www.spacia.gouv.ci). Monsieur le Ministre a rappelé que la Côte d'Ivoire est membre du Réseau Inter-Agences pour le Recouvrement des Avoirs en Afrique de l'Ouest (ARINWA), et le pays hôte de son Secrétariat et que le pays se prépare à accueillir son assemblée générale en novembre 2022.



Photo de M. Adama COULIBALY, Ministre de l'Économie et des Finances et de Mme Regina S. TIENSBANDE BANDE, Responsable du CIA

212. Au cours de la réunion, l'équipe du CIA a réitéré la volonté du GIABA de travailler en étroite collaboration et coopération avec le Ministère de l'Économie et des Finances pour

l'atteinte des objectifs communs fixés. L'équipe a saisi l'opportunité pour faire le suivi au nom du Directeur Général du GIABA, sur l'Accord de Siège entre la Côte d'Ivoire et le GIABA qui est essentiel à la mise en œuvre efficace des mesures de LBC/FT en Côte d'Ivoire et à la réalisation des missions du Centre dans le pays.

Visite de courtoisie de l'équipe du CIA à Abidjan au Président du Comité de Coordination de la Politique de LBC/FT/FP (CCLBCFT/PADM) de 2022, le 03 octobre 2022

213. La délégation du CIAA a rendu une visite de courtoisie au Président du Comité de Coordination de la Politique de LBC/FT/FP le 03 octobre 2022, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

214. Dans son mot de bienvenue, le Président, M. Olivier KOUADIO a remercié ses hôtes, particulièrement pour l'intérêt qu'ils portent aux travaux du Comité de Coordination de la Politique de LBC/FT. Les deux organisations ont convenu de saisir l'opportunité de la visite pour renforcer leurs relations dans la lutte contre le BC, le FT et le FP entre le CIA et le Comité de Coordination de la LBC/FT. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du processus de plaidoyer visant à renforcer le partenariat du GIABA avec les différentes parties prenantes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

Réunion du Centre d'Information du GIABA à Abidjan et la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, le 10 octobre 2022, Abidjan, Côte d'Ivoire.

215. Le lundi 10 octobre 2022, une rencontre a été organisée entre le Centre d'Information d'Abidjan du GIABA dirigé par la Représentante Résidente de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et M. Henri Augustin AKA, Secrétaire Général de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG). Le représentant du Président de la HABG a réaffirmé l'engagement et l'implication de la HABG dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT en collaboration avec la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire (CENTIF-CI). Par ailleurs, la HABG a rappelé le rôle qu'elle joue dans l'évaluation nationale des risques (ENR) du pays ainsi que dans l'évaluation mutuelle du pays qui a débuté en mai 2022. Le Secrétaire Général de la HABG a réaffirmé sa volonté d'établir des liens étroits avec le Centre d'Information d'Abidjan du GIABA à travers la signature d'un partenariat pour mutualiser leurs efforts en matière de LBC/FT. Il est attendu que le partenariat entre les deux structures permette d'identifier les causes structurelles de la corruption et des infractions connexes de BC/FT et de proposer aux autorités compétentes des mesures susceptibles de les éliminer dans tous les secteurs publics et parapublics.

216. La délégation du GIABA a présenté les missions, orientations prioritaires, actions/interventions du GIABA au profit des États membres dont la Côte d'Ivoire et du Centre d'Information à Abidjan, et a souligné les domaines de partenariat avec la HABG dans le cadre de leurs missions respectives. Ce partenariat entre les deux entités comprendra, entre autres, la production de matériels, la diffusion de bonnes pratiques, la diffusion d'informations aux publics cibles, la sensibilisation et la formation des acteurs, etc.

217. La réunion a décidé la poursuite des échanges sur les modalités pratiques de mise en œuvre de l'accord de partenariat entre la HABG et le Centre d'Information du GIABA à Abidjan.

Série de conférences publiques nationales annuelles sur la sensibilisation à la LBC/FT, Praia, Cabo Verde, le 13 octobre 2022

218. Le milieu universitaire est un acteur essentiel dans la diffusion des connaissances sur la LBC/FT à l'échelle mondiale. La région ouest-africaine est confrontée au défi lié à une connaissance approfondie du sujet, raison pour laquelle le GIABA a institutionnalisé la série de conférences publiques nationales annuelles pour stimuler l'intérêt des universitaires sur la problématique.



5ème debout de gauche à droite au premier rang se trouve Mme la Ministre de la Justice de la République de Cabo Verde, Dr Joana Rosa AMADO et des dignitaires dans une photo de groupe avec les participants à la série de conférences publiques nationales annuelles sur la sensibilisation à la LBC/FT, Praia, Cabo Verde, 13 octobre 2022.

219. La série de conférences annuelles de 2022 a été organisée à l'Université de Cabo Verde (UNI-CV) à Praia, à Cabo Verde, le 13 octobre. Les objectifs étaient de : (i) familiariser et sensibiliser le milieu universitaire de Cabo Verde à son rôle dans l'approfondissement des connaissances sur la LBC/FT dans la région et favoriser le développement économique ; (ii) sensibiliser le milieu universitaire à la menace du BC/FT en Afrique de l'Ouest ; et (iii) stimuler la recherche institutionnelle et éventuellement incorporer l'étude sur la LBC/FT dans les programmes académiques des différents niveaux d'enseignement. La conférence a réuni environ 150 participants.

15ème Édition nationale de la journée portes ouvertes au profit des jeunes dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT), Niamey, Niger, le 18 octobre 2022

220. La journée portes ouvertes (JPO) du GIABA est l'une des activités conçues pour combler les lacunes dans la diffusion des connaissances sur la LBC/FT parmi les jeunes. La République du Niger a été choisie pour accueillir l'édition 2022 des JPO en raison de la situation stratégique du pays dans la région du Sahel et de sa vulnérabilité au terrorisme. De manière particulière, la région du Sahel a été sujette aux attaques de Boko Haram, de la

Province d'Afrique de l'Ouest de l'État Islamique (ISWAP) et d'autres groupes clandestins. Par ailleurs, l'implication continue des jeunes scolarisés et non scolarisés est devenue une source majeure de préoccupation. Par conséquent, dans le cadre des mesures préventives, il est très important que le GIABA continue à appuyer les efforts de la Communauté de la CEDEAO en sensibilisant les jeunes à faire partie des efforts régionaux de lutte contre la criminalité financière, le blanchiment de capitaux, le terrorisme et son financement.



Photo de famille des participants des universités, instituts et écoles de formation de Niamey autour de M. Sekou Doro ADAMOU, Ministre de la Jeunesse et des Sports du Niger

221. Environ cent cinquante (150) participants issus des universités publiques et privées, des instituts et écoles d'élite, des écoles de police et de gendarmerie, du centre de formation judiciaire ainsi que des cadres universitaires ont pris part à la journée. Les objectifs de la journée portes ouvertes étaient de mobiliser et de sensibiliser les jeunes sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT). Ce fut également l'opportunité de faire connaître le GIABA, sa mission, son mandat et ses activités, faire comprendre à la jeunesse nigérienne les défis aux niveaux national, régional et international dans la mise en œuvre de mesures robustes de LBC/FT, et d'encourager les jeunes à être des défenseurs en aidant à transmettre les messages de LBC/FT à leurs pairs et aux décideurs politiques. L'autorité du Niger a salué l'initiative et exhorté les jeunes à s'engager volontairement dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

222. Au nombre des thèmes couverts pendant la rencontre, mentionnons :

- la compréhension du rôle, du mandat et des activités du GIABA comme organisation régionale ;
- la compréhension de la LBC/FT et du rôle des jeunes dans la prévention et la lutte ;
- les mesures internationales de LBC/FT : implications pour l'Afrique de l'Ouest.

223. Certaines des recommandations contenues dans le Communiqué de la JPO sont les suivantes :

- la nécessité de prendre en compte le secteur immobilier dans la lutte contre le blanchiment de capitaux au Niger ;
- le renforcement des activités de sensibilisation de la jeunesse nigérienne sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- la nécessité de concevoir des séries de sessions de formation accessibles au public sur le thème de la LBC/FT ;
- la nécessité d'entreprendre une sensibilisation des jeunes vivant en milieu rural et de mettre en place des processus qui favoriseraient la création de petites structures au profit de ces jeunes ;
- la restauration de la confiance entre les États membres et les opérateurs du secteur informel ; et
- la nécessité de concevoir une politique sur l'éducation formelle obligatoire pour les jeunes.

Atelier régional de sensibilisation des organisations de la société civile sur les exigences de la LBC/FT, Bissau, Guinée Bissau, 31 octobre - 02 novembre 2022

224. Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé un atelier régional de sensibilisation sur les exigences de la LBC/FT à l'attention des organisations de la société civile (OSC), du 31 octobre au 02 novembre 2022, à Bissau, en Guinée-Bissau. Les objectifs de l'atelier étaient de sensibiliser les organisations de la société civile sur les dangers et les répercussions du BC/FT dans la région ; renforcer les capacités des acteurs des OSC dans la lutte contre le BC/FT ; sensibiliser les OSC et leur permettre de mener un plaidoyer suffisamment fort pour influencer la mise en œuvre effective des dispositifs de LBC/FT aux niveaux national et régional ; sensibiliser les OSC sur la nécessité d'utiliser les plateformes pertinentes pour la diffusion d'informations, les publications et le partage de renseignements fiables sur la LBC/FT ; et élaborer une stratégie efficace visant à mettre en place un réseau solide d'OSC engagées dans la cause de la LBC/FT en Afrique de l'Ouest.



Photo de famille des participants et invités à l'atelier régional de sensibilisation sur les exigences de la LBC/FT à l'attention des organisations de la société civile (OSC), du 31 octobre au 02 novembre 2022, Bissau, Guinée-Bissau

225. L'atelier a réuni quarante-cinq (45) participants issus d'organisations de la société civile des États membres du GIABA. À l'issue de l'atelier, davantage de parties prenantes ont été sensibilisées à la LBC/FT et ont pris plus conscience des mandats et des activités du GIABA. Les participants ont fait montre d'un dévouement sans faille en ce qui concerne la collaboration avec le GIABA et leurs autorités nationales dans tous les efforts au niveau national pour lutter contre le BC/FT et leurs infractions sous-jacentes. Alors qu'une nouvelle génération d'OSC a été recrutée dans le réseau régional existant du forum des OSC de LBC/FT, un groupe d'OSC très motivées a également émergé avec une connaissance plus approfondie des effets délétères du BC/FT et une compréhension exhaustive du mandat du GIABA.

226. Les participants se sont dit prêts à organiser des formations au profit de leurs pairs sur la LBC/FT dans leurs pays et communautés respectifs.

Concours interuniversitaire d'art oratoire sur l'impact de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur les économies ouest-africaines, Banjul, Gambie, le 14 décembre 2022

227. Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a organisé le 14 décembre 2022 à Banjul, en Gambie, le 5ème concours interuniversitaire d'art oratoire sur l'impact de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur les économies ouest-africaines. Le thème du concours était : « Promotion de l'action collective contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest ».

228. Le concours d'art oratoire a été conçu pour mobiliser les jeunes, particulièrement les étudiants des établissements d'enseignement supérieur à travers l'Afrique de l'Ouest, afin qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la région. Il a également été conçu pour renforcer la recherche

sur le BC/FT et les infractions sous-jacentes de BC en Afrique de l'Ouest, accroissant ainsi l'intérêt des étudiants pour les questions de LBC/FT et leur rôle dans la lutte contre le BC/FT.

229. Cinq (05) candidats qui étaient des étudiants du premier cycle de chacun des pays anglophones d'Afrique de l'Ouest ont pris part au concours d'art oratoire. Cent quatre (104) étudiants de l'Université de Gambie ont assisté au concours en qualité de spectateurs. À l'issue du concours d'art oratoire, le public a eu droit à des exposés bien documentés sur le thème, ainsi qu'à une présentation sur le GIABA, ses mandats, ses activités et ses réalisations.



Photo de famille des participants et des dignitaires au 5ème concours interuniversitaire d'art oratoire sur l'impact de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur les économies ouest-africaines, le 14 décembre 2022, Banjul, Gambie

Conclusion

230. La Communication et le Plaidoyer demeure la pierre d'angle de coordination pour le GIABA et ses parties prenantes. La communication interne et externe et la mobilisation des parties prenantes sont essentielles à la conduite du mandat du GIABA. La région connaît une relative stabilité après l'impact négatif de la COVID-19 en 2020 et 2021. Davantage d'activités ont été organisé en présentiel, et la Cellule a mobilisé les parties prenantes de la région sur une plus grande échelle. Au cours de l'année sous revue, le nouveau site Internet du GIABA a fait l'objet d'une attention particulière et le premier projet a été diffusé et révisé. Au cours de l'année à venir, la Cellule entend réviser la stratégie de communication du GIABA, étendre la mise en œuvre de la composante de communication interne et renforcer la présence du GIABA sur les réseaux sociaux. L'année 2023 devrait également marquer le lancement du nouveau site Internet interactif et une mobilisation plus large avec les parties prenantes et le public, à la fois en présentiel et en ligne. Le GIABA collaborera avec d'autres institutions communautaires de la CEDEAO pour appuyer et faire progresser la politique de communication de la Communauté et pour développer un travail conjoint et collaboratif et accroître la visibilité du GIABA, de ses partenaires et de la CEDEAO dans son ensemble.

CHAPITRE 6 - INTÉGRATION RÉGIONALE, COOPÉRATION INTERNATIONALE ET PARTENARIATS

INTRODUCTION

231. Le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont des crimes transnationaux organisés. Ainsi, la coopération régionale et internationale joue un rôle important dans la mise en œuvre efficace du dispositif de LBC/FT/FP. À cet égard, le Secrétariat du GIABA renforce sa mobilisation des partenaires techniques et financiers pour améliorer la conformité aux normes internationales de LBC/FT/FP dans sa sphère. Le Secrétariat a consolidé son partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre du Projet sur le Crime organisé - Réponse de l'Afrique de l'Ouest au Blanchiment de Capitaux et au Financement du Terrorisme (OCWAR-M), la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT), ainsi qu'avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et d'autres partenaires pour renforcer les alliances régionales et mondiales contre le BC/FT, et pour renforcer les capacités des États membres à améliorer leurs dispositifs de LBC/FT/FP. Le Secrétariat a également renforcé les relations de travail et la coordination avec le GAFI, les autres ORTG, particulièrement le GABAOA et le GABAC, le Groupe Egmont et son Centre de Leadership (ECOFEL) et d'autres partenaires régionaux et internationaux grâce à la participation et aux contributions à leurs activités, incluant les réunions de Plénières, et les programmes de formation.

232. L'année 2022 a connu une reprise importante suite à la pandémie de COVID-19 et a été marquée par la reprise progressive des activités en présentiel dans la coopération du GIABA avec ses partenaires techniques et financiers. Cette situation a permis au GIABA de continuer à collaborer avec les partenaires au développement dans le cadre du Forum de coordination de l'assistance technique du GIABA pour renforcer l'appui technique aux États membres et améliorer la coordination de l'assistance technique dans les efforts régionaux de LBC/FT/FP, ce qui a contribué à réduire au minimum les doublons dans l'offre de l'assistance technique et la gestion efficace des ressources disponibles. En parallèle, nous explorons activement de nouvelles façons d'établir de nouvelles perspectives de partenariat afin de promouvoir davantage l'efficacité du dispositif de LBC/FT/FP dans la région.

233. Le résumé et les résultats des activités entreprises par le Secrétariat pour renforcer l'intégration régionale et la coopération avec ses partenaires en 2022 sont présentés ci-dessous :

I - RÉUNIONS STATUTAIRES DU GIABA

234. Les réunions statutaires du GIABA sont constituées de celles de la Commission Technique/Plénière et de celles du Comité Ministériel du GIABA (CMG). Les 36ème, 37ème et 38ème réunions de la Commission Technique/Plénière du GIABA ont été respectivement organisées en février, mai/juin et novembre 2022, pour discuter des progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. Les réunions ont examiné les rapports techniques présentés par le Secrétariat du GIABA, les rapports de suivi soumis par les États membres et des études de recherche et de typologies du GIABA. Les REM du 2nd cycle de la Guinée-Bissau, de la Gambie et du Togo ont été fait l'objet de discussion et ont été adoptés. De même, les 24ème et 25ème réunions du Comité Ministériel du GIABA (CMG) ont été respectivement organisées en février et juin 2022, pour examiner et approuver les trois

rapports d'évaluation mutuelle adoptés et les rapports des 36ème et 37ème réunions de la Plénière et d'autres questions qui lui ont été soumises.

235. Les résumés des 36ème, 37ème et 38ème réunions de la Commission Technique/Plénière du GIABA sont présentés ci-dessous :

36ème réunion de la Commission Technique (CT)/Plénière, Accra, Ghana, 13-18 février 2022

236. La 36ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA a été organisée en mode hybride du 13 au 18 février 2022, à Accra, au Ghana. Des réunions du Groupe de Travail sur l'Évaluation et la Conformité (GEC), du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG), ainsi que la réunion du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA ont eu lieu dans le cadre des réunions préliminaires débouchant sur la 36ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA



Le Directeur Général du GIABA M. Kimelabalou ABA et le Ministre des Finances du Ghana, M. Ken OFORI-ATTA à la cérémonie d'ouverture de la 36ème Réunion de la Commission Technique/Plénière de l'Institution Communautaire

237. La Plénière a examiné les recommandations du GEC sur le deuxième Rapport de Suivi (avec réévaluation des notes) du Sénégal relativement aux progrès réalisés dans la correction des lacunes identifiées dans son rapport d'évaluation mutuelle (REM) et a décidé de relever les notes du Sénégal sur certaines Recommandations, et ce, conformément aux normes internationales. Le Sénégal a été maintenu sous le régime de suivi renforcé et invité à soumettre son 3ème RdS à la Plénière en mai 2022. Le premier Rapport de Suivi de la Sierra Léone a été présenté à la Plénière sous forme de document d'information, étant donné que le pays n'a pas sollicité de réévaluation des notes. La Plénière a pris note des mesures prises pour améliorer la

conformité technique du pays aux Normes du GAFI et l'efficacité de son dispositif de LBC/FT depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle en décembre 2020 jusqu'au 1er septembre 2021, et a encouragé la Sierra Léone à poursuivre ses efforts dans la correction des lacunes identifiées dans son REM. Le pays reste sous le régime de suivi renforcé et soumettra son deuxième rapport de suivi à la Plénière du GIABA de novembre 2022.

238. La 36ème réunion de la Commission Technique/Plénière a également adopté le REM du second cycle de la Guinée-Bissau. Conformément aux Processus et Procédures d'évaluation mutuelle du GIABA, la Plénière a placé le pays sous le régime de suivi renforcé et lui a demandé de soumettre son premier RdS à la Plénière de mai 2023. Par ailleurs, le rapport succinct d'activités du Directeur Général et le rapport des Co-Présidents du RTMG ont été présentés à la Plénière et adoptés.

239. La Plénière a adopté un mémorandum sur la reprogrammation des visites sur place des évaluations mutuelles de la Côte d'Ivoire de mars 2022 à juin 2022, du Libéria d'août 2022 à septembre 2022, et celles de Sao Tomé-et-Principe, de la Guinée et de l'Union des Comores au deuxième trimestre de 2023. La Plénière a également pris note du point de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA et des mesures prises par la République des Comores pour résorber les points en suspens dans son plan d'action.

37ème réunion de la Commission Technique/Plénière, Saly-Portudal, Sénégal, 29 mai – 03 juin 2022

240. La 37ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA s'est tenue à Saly-Portudal, Sénégal du 29 mai au 03 juin 2022. Les réunions du GEC, du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes/Groupe de Revue des Politiques (RTMG/GRP), du Forum de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA, ainsi que celle du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA ont été organisées dans le cadre des réunions préliminaires débouchant sur la 37ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA.

241. La Plénière a examiné les recommandations du GEC sur les 3ème et 5ème Rapports de Suivi avec réévaluation des notes respectivement du Sénégal et du Ghana relativement aux progrès réalisés dans la correction des lacunes identifiées dans leurs rapports d'évaluation mutuelle (REM) et a décidé de relever les notes de certaines Recommandations du GAFI conformément aux normes internationales. Les deux pays ont été maintenus sous le régime de suivi renforcé. Le Sénégal soumettra son 4ème RdS à la Plénière de novembre 2022 tandis que le Ghana soumettra son 6ème RdS en mai 2023.

242. Le premier Rapport de Suivi du Bénin et les 3ème RdS de Cabo Verde et du Burkina Faso ont été présentés à la Plénière comme points d'information. La Plénière a pris note des mesures entreprises pour améliorer la conformité technique des pays aux Normes du GAFI et l'efficacité de leurs dispositifs de LBC/FT depuis l'adoption de leurs rapports d'évaluation mutuelle ou/et derniers RdS respectifs. La Plénière a encouragé les pays à poursuivre leurs efforts pour résorber les lacunes identifiées dans leurs REM. Les pays restent sous le régime de suivi renforcé et soumettront leurs prochains rapports de suivi à la Plénière du GIABA de mai 2023.



Participants à la 37ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA

243. La réunion a également adopté les REM du 2nd cycle de la Gambie et du Togo. Conformément aux Processus et Procédures d'évaluation mutuelle du GIABA, la Plénière a placé les deux pays sous le régime de suivi renforcé et leur a demandé de soumettre leurs premiers RdS à la Plénière de mai 2023. La Plénière a également examiné et pris des décisions sur le rapport d'activités du Directeur Général, le rapport du RTMG/GRP, le résumé du rapport d'activités de LBC/FT des pays pour l'année 2021 et les memoranda sur la reconstitution des membres du GEC et du RTMG/GRP. La Plénière a également fait le point sur la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA.

244. Une autre activité phare au cours de la 37ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA a été la remise de prix aux États membres (Sénégal, Nigéria, Ghana et Cabo Verde) qui ont assuré un mentorat à d'autres membres du GIABA et les États membres (Niger, Nigéria et Sénégal) qui ont régulièrement soumis des commentaires sur les REM et les RdS.

38ème réunion de la Commission Technique/Plénière, Saly, Sénégal, 27 au 30 novembre 2022.

245. La 38ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA a eu lieu à Saly-Portudal, au Sénégal du 27 au 30 novembre 2022. Les réunions du GEC, du RTMG/GRP, du Forum de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA ainsi que celle du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA ont été organisées dans le cadre des réunions préliminaires débouchant sur la 38ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA.



Les autorités, le Directeur Général et les participants à la 38ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA

246. La Plénière a examiné les recommandations du GEC sur le premier Rapport de Suivi (avec réévaluation des notes) du Nigéria relativement aux progrès accomplis dans la résolution des lacunes identifiées dans son rapport d'évaluation mutuelle (REM) et a décidé de relever les notes de certaines Recommandations du GAFI en accord avec les normes internationales. Le Nigéria a été maintenu sous le régime de suivi renforcé et instruit de soumettre son 2ème RdS à la Plénière de novembre 2023. Le premier Rapport de Suivi du Niger, le 2ème Rapport de Suivi de la Sierra Léone, le 3ème Rapport de Suivi du Mali et le 4ème Rapport de Suivi du Sénégal ont été présentés à la Plénière comme éléments d'information, étant donné que ces pays n'ont pas formulé de demande de réévaluation des notes. La Plénière a pris note des progrès réalisés par les pays et les a encouragés à poursuivre leurs efforts visant à corriger les lacunes identifiées dans leurs REM. Les pays ont été maintenus sous le régime de suivi renforcé et soumettront leurs prochains Rapports de Suivi à la Plénière du GIABA de novembre 2023. Par ailleurs, le rapport succinct d'activités du Directeur Général et le rapport des Co-Présidents du RTMG ont été présentés à la Plénière et adoptés.

247. La Plénière a également examiné et adopté le Plan Stratégique d'Action 2023-2027 du GIABA (PSAG) ainsi que le point sur la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Efficacité du GIABA.

24ème réunion du Comité Ministériel du GIABA, Accra, Ghana, le 19 février 2022

248. La 24ème réunion du CMG a été organisée le 19 février 2022 à Accra, au Ghana. Elle a été précédée de la 36ème réunion de la Commission Technique/Plénière. Le CMG a approuvé les rapports de la 36ème réunion de la Commission Technique/Plénière, le rapport succinct d'activités du Directeur Général et le REM du 2nd cycle de la Guinée-Bissau. Le CMG a également approuvé le report des visites sur place des évaluations mutuelles de la Côte d'Ivoire de mars 2022 à juin 2022, du Libéria d'août 2022 à septembre 2022, de Sao Tomé-et-Principe, de la Guinée et de l'Union des Comores au deuxième trimestre de 2023. Le CMG a pris note d'une présentation sur les performances des États membres du GIABA évalués dans le cadre du second cycle des évaluations mutuelles. Sur la base de la présentation et des délibérations qui ont suivi, le CMG a recommandé que le Secrétariat du GIABA soit doté de personnels additionnels pour lui permettre de répondre aux exigences de la mise en œuvre de son mandat

de LBC/FT ; qu'une assistance soit apportée au Nigéria et aux autres États membres intéressés dans leurs efforts d'adhésion au GAFI ; que des missions de plaidoyer soient entreprises auprès des autorités de l'UEMOA, de l'OHADA et de la CIMA pour les exhorter à réviser et améliorer les textes sur la LBC/FT et à les rendre conformes aux Normes du GAFI et faciliter la sortie de leurs États membres du processus d'ICRG ; que la Commission Bancaire de l'UMOA adopte et mette en œuvre des outils appropriés en vue de la supervision basée sur les risques de LBC/FT ; et que les États membres allouent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires aux agences pertinentes, particulièrement les CENTIF, pour renforcer la mise en œuvre des mesures de LBC/FT.



Les Ministres et Représentants de Ministres à la 24ème Réunion du Comité Ministériel du GIABA

25ème réunion du Comité Ministériel du GIABA, Saly-Portudal, Sénégal, 4 juin 2022

249. La 25ème réunion du CMG s'est tenue le 04 juin 2022 à Saly-Portudal, au Sénégal. Elle a été précédée de la 37ème réunion de la Commission Technique/Plénière. La réunion a examiné et approuvé le rapport succinct d'activités du Directeur Général et le rapport de la 37ème réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA. Il a également examiné et adopté les rapports d'évaluation mutuelle (REM) du 2nd cycle de la Gambie et du Togo et a encouragé les deux pays à prendre en compte les actions prioritaires et recommandées dans leurs rapports afin d'améliorer leur conformité aux normes internationales de LBC/FT. De même, le CMG a exhorté le Secrétariat du GIABA de continuer à soutenir les deux États membres en vue de remédier de manière convenable aux lacunes identifiées dans leurs dispositifs de LBC/FT. Le CMG a pris note de la présentation sur le processus d'ICRG et les défis auxquels les États membres du GIABA sont confrontés dans le cadre dudit processus. Le CMG s'est engagé à

faire des propositions aux dirigeants de la CEDEAO afin de prendre des actions concertées en vue de renforcer les capacités de la région à lutter contre le BC/FT.



De gauche à droite : MM. Kimelabalou ABA, Directeur Général du GIABA, Ogbeni Rauf AREGBESHOLA, Ministre de l'Intérieur du Nigéria et Malick SALL, Ministre de la Justice du Sénégal

Réunions du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG) / Groupe de Revue des Politiques (GRP), Saly Portudal, Sénégal, le 28 novembre 2022

250. Le RTMG/GRP s'est réuni sous un format hybride (en ligne et en présentiel) le lundi 28 novembre 2022, à Saly, en République du Sénégal, en amont de la réunion de la Plénière de la 38ème Commission Technique du GIABA, pour discuter de questions relatives à son mandat et à ses activités. La réunion, co-présidée par la Gambie et le Sénégal, a rassemblé cent cinquante-cinq (155) participants composés des membres du RTMG/GRP, des délégués des États membres du GIABA, du GAFI et d'autres partenaires régionaux et internationaux.

251. La réunion a fourni un aperçu des conclusions préliminaires de l'étude des typologies sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme relatif à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest ainsi que sur l'évaluation des flux financiers illicites, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme associés à la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée. Les principaux objectifs des deux études sont de doter les praticiens et les décideurs politiques des États membres de connaissances adéquates sur ces secteurs et, plus important encore, de déclencher une évaluation des risques sectoriels afin de mieux appliquer les mesures d'atténuation et de lutter efficacement contre les fonds illicites générés, transférés et utilisés aux fins de BC/FT.

252. La réunion du RTMG/GRP a pris connaissance d'un résumé du Secrétariat du GAFI relatif à la Recommandation 24 révisée et l'élaboration d'un document de directives relatif à l'amendement. La réunion a également servi de plate-forme au GAFI et au FMI pour présenter des documents sur des questions relatives aux Recommandations 24 et 25.

Réunions du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG)/Groupe de Revue des Politiques (GRP), Saly Portudal, Sénégal, 31 mai 2022.

253. Le Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG) et le Groupe de Revue des Politiques (GRP) se sont réunis sous un format hybride (en distanciel et en présentiel) le mardi 31 mai 2022, à Saly, en République du Sénégal, en amont de la réunion de la Plénière de la 37ème Commission Technique du GIABA, pour discuter des questions relatives à son mandat et à ses activités. Co-présidée par la Gambie et le Sénégal, la réunion a rassemblé cent cinquante-cinq (155) participants issus des membres du RTMG/GRP, des délégués des États membres du GIABA, du GAFI et d'autres partenaires régionaux et internationaux : UEMOA, CREPMF, Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB-UMOA), Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Banque Africaine de Développement (BAD), les banques centrales de Cabo Verde, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Libéria, du Nigéria et de la Sierra Léone, ainsi que le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, le Groupe Egmont, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), les Nations Unies (NU), le Comité des Services de Renseignement et de Sécurité d'Afrique (CISSA), ECOFEL, WAIFEM, BIDC, AMAO, IMAO, GIZ, Expertise France, France, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni.

254. La réunion a discuté des conclusions et recommandations préliminaires de l'évaluation de l'état du déploiement des technologies financières (FinTech) dans les États membres du GIABA et des risques de BC/FT y relatifs. Elle a également offert une session de partage sur l'expérience et les défis rencontrés dans la conduite de l'évaluation nationale des risques sur les personnes morales et les constructions juridiques dans les États membres du GIABA et la mise en œuvre de l'approche basée sur les risques (ABR) à des fins de LBC/FT. Au cours de cette réunion, le Secrétariat du GAFI a fait une présentation sur les questions intéressant les délégués du GIABA examinées de février à mai 2022 pendant les réunions du RTMG/PDG du GAFI, tandis que le Secrétariat du GIABA a fait le point sur les réunions du GRP programmées pour 2022, notamment les sessions de partage en cours par les Secrétariats du GIABA et du GAFI.

255. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'adopter des cadres communs de supervision pour les FinTech sous la direction des autorités régionales de supervision avec le appui des pays qui ont plus d'expérience en la matière ; mettre les résultats des travaux du RTMG/GRP en rapport avec les résultats des évaluations mutuelles, particulièrement ceux relatifs aux questions touchant aux éléments structurels requis pour un dispositif efficace de LBC/FT (par exemple, l'État de droit) ; disposer d'une base juridique pour faciliter une collaboration et une coopération harmonieuses entre les banques centrales et les CRF sur les questions de LBC/FT ; et diffuser et respecter le chronogramme des travaux du RTMG/GRP. Le Ghana et le Nigéria ont été invités à travailler plus étroitement ensemble pour assurer le leadership dans la région en vue de l'adoption de normes communes.

256. La session du RTMG/GRP de mai a pris connaissance d'une présentation du Secrétariat du GIABA sur le résumé des rapports d'activités des pays couvrant la période allant de janvier à décembre 2021. Celui-ci a révélé que malgré les contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, plusieurs initiatives juridiques et institutionnelles ont été entreprises par les pays en vue d'améliorer leurs dispositifs nationaux de LBC/FT. Le Secrétariat a notamment noté un dynamisme relativement plus encourageant dans les domaines des enquêtes et des poursuites avec 61 cas de condamnation pour BC et 67 cas de saisies et confiscations au cours de la période

sous revue. Par ailleurs, le Secrétariat a noté une amélioration de l'activité de déclaration des entités déclarantes, avec une contribution impressionnante du secteur financier aux déclarations d'opérations suspectes, par rapport au secteur des EPNFD.

257. S'agissant de l'évolution des menaces à la sécurité et des risques émergents de BC/FT, l'analyse du Secrétariat a révélé une augmentation des attaques terroristes dans la région au cours de la période sous revue, avec un taux plus élevé de victimes, relativement aux années antérieures. Le Secrétariat a en outre noté que l'application laxiste de la répression, la faible capacité des autorités compétentes en matière de LBC/FT et la supervision inefficace des entités déclarantes étaient les principaux facteurs que les pays ont indiqués dans leurs rapports qui auraient pu saper les efforts de LBC/FT au cours de la période considérée. Le Secrétariat a saisi l'opportunité pour inviter les partenaires techniques et financiers à soutenir davantage les efforts des États membres, particulièrement dans les domaines nécessitant une attention urgente, à savoir l'obtention d'un engagement politique soutenu, les capacités des CRF, l'opérationnalité des comités nationaux de coordination, l'atténuation des risques et la mise en œuvre des plans d'actions relatifs aux stratégies nationales de LBC/FT.

FORUM RÉGIONAL DES CRF

258. Les 19ème, 20ème et 21ème réunions du Forum des Cellules de Renseignements Financiers des États membres du GIABA ont respectivement eu lieu les 16 février 2022, 1er juin 2022 et 27 novembre 2022, dans le cadre des réunions préliminaires aux 36ème, 37ème et 38ème réunions de la Plénière du GIABA.

259. La 19ème réunion a examiné et adopté le rapport de sa 18ème réunion organisée en mai 2021. Elle a également examiné et adopté des points d'information sur les activités du Secrétariat du Forum, adopté le Plan d'Action 2022/2023 et fait le point sur l'état d'avancement des demandes d'adhésion au Groupe Egmont des CRF du Libéria, de la Sierra Léone et de la Gambie.

260. La 20ème réunion du Forum s'est tenue le 1er juin 2022. Le Forum a examiné et adopté le rapport de sa 19ème réunion organisée à Accra, au Ghana, et a examiné les points d'information sur l'état d'avancement des demandes d'adhésion au Groupe Egmont des CRF de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Léone. Le Forum a également examiné et adopté le rapport d'étape sur les activités du Secrétariat du Forum. Le Forum a nommé M. Edwin Woryonwon HARRIS, le Directeur de la CRF du Libéria comme nouveau Président pour 2022/2023.



Les Correspondants Nationaux et les Présidents des CRF/CENTIF et leurs représentants au Forum Régional, en marge des réunions statutaires du GIABA de juin 2022 à Saly (Sénégal).

261. La 21ème réunion du Forum s'est tenue le 27 novembre 2022. Le Forum a examiné et adopté le rapport de sa 20ème réunion tenue à Saly, au Sénégal, et a examiné les points d'information sur l'état d'avancement des demandes d'adhésion au Groupe Egmont des CRF de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria et de la Sierra Léone. Le Forum a également examiné et adopté le rapport de la session technique de la première réunion de haut niveau du Forum qui s'est tenue à Abuja au Nigéria, et le rapport d'étape sur les activités du Secrétariat et du Forum.

FORUM SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU GIABA

262. Les réunions du Forum de Coordination de l'Assistance Technique du GIABA ont respectivement été organisées le 1er juin 2022 et le 28 novembre 2022. Le Secrétariat a présenté un résumé de ses activités d'appui technique, en l'occurrence l'assistance technique aux États membres dans le cadre de l'ICRG à la réunion du Forum de juin. De même, les partenaires techniques ont informé le Forum de l'assistance fournie aux États membres entre janvier 2020 et 2021 ainsi que des activités prévues pour 2022 et de la manière dont les États membres peuvent accéder à l'assistance technique. Dans ce même cadre, le Secrétariat du GIABA a présenté les points saillants des objectifs stratégiques de son plan de travail pour 2023-2025 et la subvention de la Banque Africaine de Développement (BAD), ainsi que le portail sur l'assistance technique à travers lequel le Secrétariat du GIABA coordonne, collabore et partage des informations avec les partenaires techniques et financiers relatives à l'assistance technique fournie aux États membres à la réunion de novembre. Les partenaires techniques et financiers ont également présenté leurs efforts actuels et planifiés de renforcement des capacités pour la région et les opportunités pour les États membres d'accéder à l'assistance technique.

263. Les États membres ont exprimé leur profonde gratitude au Secrétariat du GIABA et aux partenaires techniques et financiers pour leur assistance et ont souligné la nécessité de pérenniser l' appui afin de les aider à relever de manière adéquate les défis existants et émergents en matière de BC/FT dans leurs pays. La Plénière a encouragé les États membres à se familiariser avec les modalités d'accès à l'assistance technique pertinente, à identifier les priorités clés pour une assistance supplémentaire et à s'approprier pleinement l' appui en cours

afin de garantir la pérennité. Les États membres ont également été encouragés à prendre l'attache des partenaires techniques et financiers de manière bilatérale sur leurs besoins d'assistance technique à travers les canaux appropriés offerts par les partenaires.

II - PROGRAMMES COLLABORATIFS RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Atelier virtuel GIABA/SWAIMS de méthodologie sur la conduite de l'étude sur le BC/FT, les FFI et la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée, le 07 janvier 2022

264. Cet atelier a été organisé dans le cadre du 11ème FED, et particulièrement de la composante relative au projet d'Appui à la Sécurité Maritime Intégrée en Afrique de l'Ouest (SWAIMS) sur le « renforcement de la sécurité maritime intégrée en Afrique de l'Ouest » confié au GIABA. Cette composante porte sur la réalisation d'une étude sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les flux financiers illicites et la criminalité maritime dans le Golfe de Guinée.

265. L'atelier a réuni les chercheurs nationaux, les représentants du projet SWAIMS et les membres du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes (RTMG) et du Groupe de Revue des Politiques (GRP) du GIABA et visait à fournir des orientations de méthodologie aux consultants recrutés pour l'étude afin de s'assurer qu'ils ont une compréhension claire et commune des attentes de l'étude, vu les spécificités et la complexité des enjeux relatifs au traitement de la relation entre la criminalité maritime et les flux financiers illicites. L'atelier a également servi de plate-forme d'échanges entre experts et consultants sur les bonnes pratiques et les typologies de recherche.

Réunions bilatérales du Secrétariat du GIABA en distanciel avec les États membres sur le Plan d'Action d'Amélioration de l'Efficacité, 11 - 12 janvier 2022 et 23 - 24 mars 2022

266. Le GIABA a tenu des réunions bilatérales en ligne avec les autorités de Cabo Verde, du Ghana et de la Côte d'Ivoire les 11 et 12 janvier 2022, ainsi que du Bénin, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Léone et du Niger les 23 et 24 mars 2022 dans le cadre des efforts de mobilisation des États membres dans la mise en œuvre du Plan d'Action d'Amélioration de l'Efficacité (PAAE) du GIABA. Cette pratique était conforme au Pilier 3 du PAAE, relatif à la mobilisation/l'implication des États membres, et avait pour but d'expliquer les rôles et attentes des États membres dans le cadre du PAAE.

Formation en ligne du GAFI ciblée sur les normes (STC-11) au profit des États membres anglophones du GIABA, 28 mars - 07 avril 2022

267. Le onzième cours de formation sur les normes a été organisé par l'Institut de formation du GAFI (GAFI-TRAIN) et s'adressait aux parties prenantes de la LBC/FT des États membres anglophones. L'objectif principal était d'améliorer la compréhension des participants sur les normes de LBC/FT du GAFI et d'améliorer la mise en œuvre des mesures de lutte contre le BC/FT. La formation a également été conçue pour outiller les participants qui souhaitent devenir des experts en évaluation mutuelle. Un total de trente-trois (33) participants issus des CRF, des Ministères de la Justice, de la Sécurité/de l'Intérieur et des Finances, des Services de

Renseignement d'État, des autorités de supervision, des AEPP et du Secrétariat du GIABA ont pris part à cette formation.

Réunion de la Plénière du Forum Mondial de Lutte Contre le Terrorisme (GCTF), Accra, Ghana, 21-23 avril 2022

268. L'Algérie et l'Allemagne, qui président conjointement le Groupe de Travail du Forum Mondial de Lutte Contre le Terrorisme (GCTF) sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest pour la période 2022-2024, ont invité les membres et partenaires du GCTF dans la région, ainsi que les organisations régionales et internationales pertinentes à participer à la quatrième réunion de la Plénière du Groupe de Travail, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, du 21 au 23 juin 2022. Le Secrétariat du GIABA a également été invité à y prendre part en qualité d'expert pour présenter un document sur le financement du terrorisme d'un point de vue ouest-africain.

269. L'objectif principal de cette réunion était d'évaluer les efforts de mise en œuvre, de coopération et de renforcement des capacités déployés au regard des domaines prioritaires identifiés par les co-présidents du Groupe de Travail sur le Renforcement des Capacités en Afrique de l'Ouest dans leur Programme de Travail 2019-2022 d'une part, et de discuter des besoins et défis en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme dans le contexte ouest-africain, en vue d'élaborer l'agenda du Groupe de Travail pour la période 2022-2024.

270. La réunion a enregistré la participation effective de cent vingt (120) personnes représentant des experts du secteur de la sécurité et de la justice, ainsi que des décideurs des politiques des États membres de l'Afrique de l'Ouest et des pays de la région non membres du GCTF, dont l'Allemagne, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, la Chine, l'Arabie Saoudite, le Mali, le Burkina Faso, etc., ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales dont la CEDEAO, le CTED, l'IIJ, Interpol, le PNUD, le CAERT, le G5 Sahel, Initiative d'Accra, etc.

271. Les points saillants des conclusions comprennent la nécessité de développer et de coordonner des opérations inter-agences transfrontalières axées sur le renseignement pour interdire le trafic de précurseurs chimiques explosifs, de matériaux chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et de composants d'engins explosifs improvisés (EEI). Les autorités compétentes ont également été exhortées à renforcer le réseau de sécurité en construisant et en équipant des postes de police (eau, panneaux solaires, véhicules, cartes thématiques des zones frontalières, etc.) et des avant-postes pour rapprocher la sécurité de la population dans les zones frontalières.

Formation régionale en distanciel de WAIFEM sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et les autres crimes financiers, du 16 au 20 mai 2022

272. Le GIABA a soutenu l'animation de la formation régionale de WAIFEM sur la LBC/FT et les autres crimes financiers du 16 au 20 mai 2022. Conformément à ses objectifs, le GIABA a collaboré avec le WAIFEM dans la réalisation de ce programme en fournissant des experts et en parrainant également d'autres experts régionaux comme personnes-ressources pour animer le programme. Cette démarche fait partie de ses efforts de collaboration en vue de renforcer les capacités des institutions des parties prenantes pertinentes à assurer la mise en

œuvre efficace des dispositifs de LBC/FT dans la région. Les discussions dans le cadre du programme ont porté sur les questions émergentes de LBC/FT, notamment la menace de BC/FT et les défis posés par les FinTech et les crypto-monnaies ; les délits financiers et la production de documents frauduleux (usurpation d'identité, cartes de crédit, visas et passeports, délits de contrefaçon, etc.) ; la conception des systèmes de conformité anti-blanchiment de capitaux à mettre en œuvre dans les institutions financières ; le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle : le maillon vers un cadre solide de LBC/FT.

Session en ligne de formation et de partage du Secrétariat du GAFI au profit des Co-Présidents du GEC et du Président de la Commission Technique/Plénière du GIABA, le 18 mai 2022

273. La session de formation/partage a été organisée par le GAFI dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités des Co-Présidents du GEC et du Président de la réunion de la Commission Technique/Plénière du GIABA sur la manière de gérer efficacement les discussions sur l'évaluation mutuelle au sein du GEC et de la Commission Technique /Plénière. Le Président de la Commission Technique du GIABA, tous les Co-Présidents du GEC et certains représentants du Secrétariat ont pris part à la formation.

9ème Assemblée Générale Annuelle du Réseau Inter-Agences de Recouvrement des Avoirs en Afrique de l'Ouest (ARINWA), 05 - 09 décembre 2022, Hôtel Pullman, à Abidjan, Côte d'Ivoire

274. La 9ème Assemblée Générale Annuelle du Réseau Inter-Agences de Recouvrement des Avoirs en Afrique de l'Ouest (ARINWA) s'est tenue du 05 au 09 décembre 2022, à l'Hôtel Pullman à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette réunion a été organisée par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire avec l'appui technique et financier de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) et l'Agence allemande de coopération internationale GIZ (*Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*), à travers son Programme Mondial de Lutte Contre les Flux Financiers Illicites.

275. Au nombre des participants, figuraient des représentants des institutions et agences compétentes des États membres du GIABA, du Secrétariat du GIABA, de la Commission de l'Union Africaine, de la Coalition pour le Dialogue sur l'Afrique (CODA) du Secrétariat du Groupe de Haut Niveau de l'Union Africaine sur les flux financiers illicites, du Réseau Inter-Agences pour le Recouvrement des Avoirs en Afrique de l'Est (ARINEA), du Réseau Inter-Agences pour le Recouvrement des Avoirs en Afrique australe (ARINSA), de la Direction Centrale de la Police Judiciaire de la France, du Comité de Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) de Madagascar, du Pôle Anti-Corruption (PAC) de Madagascar, de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI) de Madagascar, et de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels de Côte d'Ivoire.

276. L'objectif principal de cette session était de présenter le rapport d'activités de 2022 et les objectifs du Plan Stratégique 2021-2026. Les activités ci-après ont été conduites au cours de la période sous revue : (i) développement d'un système d'information intégré et exhaustif relié au Secrétariat ; (ii) élaboration d'outils de communication ; (iii) mise en place de plateformes d'échange et de partage d'informations ; (iv) mise en place d'un groupe WhatsApp de points focaux, et qui comprend trente-neuf (39) membres à date. La Session a réitéré au Secrétariat du GIABA la demande d'ARINWA de devenir observateur auprès du GIABA. Elle a également demandé au GIABA d'apporter un appui au Président d'ARINWA afin d'explorer la faisabilité de son ancrage institutionnel.

Formation conjointe GAFI/GABAC/GIABA des évaluateurs (JAT-2022), Douala, Cameroun, 04-08 juillet 2022

277. L'édition 2022 de la formation conjointe des évaluateurs du GAFI a été conjointement organisée par le GAFI, le GABAC et le GIABA à l'intention des évaluateurs francophones, afin de renforcer les capacités du vivier d'évaluateurs pour la finalisation du second cycle des évaluations mutuelles.

Retraite sur la finalisation du Cadre Stratégique Communautaire 2023-2027, Lomé, Togo, 03 - 07 octobre 2022.

278. Le GIABA a participé et pris une part active à la retraite sur la finalisation du Cadre Stratégique Communautaire (CSC) 2023-2027. La retraite a été l'occasion pour le GIABA de puiser l'inspiration qui l'a aidé à finaliser son Plan Stratégique 2023-2027 et à assurer son alignement sur la Vision 2050 de la CEDEAO.

Atelier de formation sur la lutte contre la corruption, les crimes financiers et le recouvrement des avoirs, Jakarta, Indonésie, 4 - 6 octobre 2022 organisé par le Centre de Lutte contre la Criminalité Financière et la Corruption (IFCACC) d'INTERPOL

279. Le GIABA a participé en distanciel et a fait une présentation sur l'expérience régionale.

Renforcement des capacités régionales d'INTERPOL sur les enquêtes financières relatives à la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest, Lomé, Togo, 10 - 14 octobre 2022

280. Cette formation spécialisée a été organisée par INTERPOL à l'intention des AEPP afin de renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes financières relatives à la piraterie maritime et/ou à d'autres activités criminelles maritimes organisées. L'objectif principal du programme était de promouvoir la coopération entre les AEPP chargées de la sécurité maritime et des enquêtes financières afin d'aborder la dimension régionale/internationale des enquêtes financières. Le GIABA y a pris part et partagé les perspectives régionales.

Webinaire régional sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée (CTO), le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux, 12 et 13 octobre 2022

281. Cet atelier a été organisé par le CAERT pour permettre aux experts et aux participants de partager leurs expériences sur les mesures de lutte contre le BC/FT/FP et le crime transnational organisé, notamment : l'identification des vulnérabilités et des menaces ainsi que des propositions de mesures appropriées pour renforcer la lutte contre les FFI à travers le partage d'expériences. Le GIABA y a participé et partagé les perspectives régionales.

Atelier national de renforcement des capacités sur les enquêtes financières relatives à la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest dans le cadre du projet AGWE-INTERPOL, 10-14 octobre 2022 - Lomé, Togo

282. Le Golfe de Guinée est un carrefour stratégique et une plaque tournante du commerce mondial. Le pétrole du Nigéria et d'autres pays producteurs de pétrole est transporté à travers ces eaux stratégiques, à l'instar des marchandises à destination et en provenance du reste de

l'Afrique et d'autres régions. Les criminels ciblent les navires marchands et leurs équipages le long des routes commerciales ouest-africaines. Étant donné la diversité et la nature transnationale des menaces, les AEPP des différents pays impliqués doivent coopérer et collaborer pour assurer la sûreté et la sécurité de l'espace maritime.

283. Le projet AGWE, une initiative d'INTERPOL en collaboration avec le Bureau chargé des aspects internationaux de la lutte antistupéfiants et de la répression (INL) du Département d'État américain, permet de renforcer les capacités des AEPP dans le domaine maritime dans cinq (5) pays du Golfe de Guinée : **Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Togo** en établissant des liens entre les enquêteurs et les procureurs et en facilitant la collaboration inter-agences.

284. C'est dans ce cadre qu'INTERPOL a invité le GIABA à coanimer la formation nationale sur les enquêtes financières à Lomé, au Togo du 10 au 14 octobre 2022. Cet atelier a réuni vingt-quatre (24) participants composés de Magistrats, de Marins, de Gendarmes et d'Officiers de Police, qui ont tous le statut d'Officiers de Police Judiciaire.

285. Les objectifs de l'atelier étaient de renforcer les compétences et les capacités des responsables de la justice pénale nationale togolaise pour enquêter, poursuivre et juger efficacement les affaires de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme relatives au secteur maritime, et aussi de faciliter le partage d'expériences entre le personnel clé des services impliqués dans la détection, l'enquête et la poursuite des crimes économiques et financiers commis en mer dans les États membres côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Atelier régional virtuel sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans les États membres du GIABA, 12-13 octobre 2022

286. Les conséquences du terrorisme sur le continent africain sont très préoccupantes. Les interconnexions entre le BC, le FT et le CTO dans toutes les régions d'Afrique sont bien documentés. Les chercheurs ont établi que le CTO est devenu un facilitateur intégral des opérations terroristes par le financement direct, la facilitation logistique, notamment la contrebande, le transport physique transfrontalier d'espèces et d'autres instruments négociables au porteur, la traite des êtres humains, les enlèvements contre rançon, la piraterie maritime, l'exploitation illicite et le trafic des ressources minérales et fauniques, et la contrefaçon. À la lumière de ce qui précède, l'Union Africaine, à travers son Centre Africain de Recherche et d'Études sur le Terrorisme (CAERT), a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre ces crimes.

287. À l'invitation du CAERT (UA), le Secrétariat du GIABA a pris part à une réunion en ligne sur la LBC/FT et les CTO. Cette initiative à laquelle l'ONUDC, INTERPOL, AFRIPOL, le GIABA, le GABAC, le GABAOA et le GAFIMOAN ont été associés visait à fournir une plate-forme d'échanges entre ORTG africains sur les méthodes et tendances de LBC/FT ainsi que sur les menaces du CTO prévalant dans la région. En plus d'être l'occasion de constater les efforts déployés de part et d'autre, les défis communs et les bonnes pratiques, notamment en matière de coopération internationale, il a également servi de forum de plaidoyer pour le CAERT en vue d'appeler à la mutualisation des opérations. Le Secrétariat du GIABA a délivré une série de communications sur les défis mentionnés ci-dessus, s'agissant particulièrement des tendances émergentes du FT.

Formation des Secrétariats du GAFI et des ORTG sur la conduite des évaluations mutuelles, Manama, Bahreïn, 26 - 30 juin 2022 et Paris, France, 21 - 25 novembre 2022

288. Le Secrétariat du GIABA a participé aux deux formations des Secrétariats du GAFI et des ORTG pour renforcer les capacités du personnel du Secrétariat à gérer la conduite des évaluations mutuelles des États membres conformément aux Normes et à la Méthodologie du GAFI concernant l'évaluation à la fois de la conformité technique et de l'efficacité des dispositifs de LBC/FT.

Atelier régional conjoint GIABA/OCWAR-M sur l'élaboration de stratégies nationales et de plans d'actions pour les Comités Interministériels/Comités Nationaux de Coordination des États membres, Saly, Sénégal, 31 octobre - 02 novembre 2022

289. Le GIABA en collaboration avec Expertise France, dans le cadre du projet OCWAR-M de l'UE, a conduit une évaluation de la situation des comités de coordination de LBC/FT en Afrique de l'Ouest (plus la Mauritanie, un pays non-membre du GIABA/de la CEDEAO). Afin de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation, le GIABA et Expertise France ont conjointement organisé cet atelier pour appuyer les Comités Interministériels (CIM)/Comités Nationaux de Coordination (CNC) dans les États membres sur la compréhension de leurs rôles et responsabilités.



Le Directeur Général du GIABA, M. Edwin HARRIS Jr. entouré des participants à la rencontre

290. L'atelier faisait partie des efforts du GIABA pour aider à la relance et au renforcement du travail des CIM et à la mise en place d'un Forum qui servira de mécanisme de coordination pour les CIM/CNC des États membres. Le forum servira par ailleurs de plate-forme pour les partenaires techniques afin de fournir un appui aux États membres pour le développement

d'activités pertinentes de LBC/FT/FP, l'élaboration de plans d'actions et de stratégies et leurs mises en œuvre.

Atelier sur l'élaboration du Plan Stratégique 2023 - 2027 du GIABA, Saly, Sénégal, 12 - 16 octobre 2022 et atelier de validation, Saly, Sénégal, 22 novembre 2022

291. L'objectif principal de l'atelier d'octobre était d'élaborer le Plan Stratégique 2023-2027 du GIABA. Les participants étaient issus des États membres, incluant les Correspondants Nationaux et les membres clés du personnel du GIABA. L'atelier a été l'opportunité pour les parties prenantes de procéder à une analyse approfondie de l'environnement interne et externe du GIABA dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les quatre piliers suivants ont été identifiés comme axes principaux d'action du GIABA au cours des cinq prochaines années : i) amélioration de l'efficacité organisationnelle du Secrétariat du GIABA ; ii) renforcement de la coordination nationale, la collaboration et la coopération internationale ; iii) amélioration de la performance des acteurs de la LBC/FT ; et iv) renforcement de la compréhension des risques et de la conformité.

292. En tant que partie intégrante de la CEDEAO, des dispositions ont été prises pour s'assurer que l'élaboration du Plan Stratégique s'aligne sur le Cadre Stratégique Communautaire (CSC) de la CEDEAO avec une contribution directe aux Piliers 1 (résultat 1.1.1.7 – la prolifération des armes légères et de petit calibre et la criminalité organisée sont réduites) et 3 (résultat 3.1.2.4 – Amélioration de l'intégrité financière) de la Vision 2050 de la CEDEAO.

293. Un second atelier a été organisé le 22 novembre 2022 pour valider le Plan Stratégique.

1er Sommet de haut niveau du Forum des CRF des États membres du GIABA, Abuja, Nigéria 08-10 novembre 2022

294. Le Sommet et l'Assemblée Générale du Forum des CRF (FFIU) des États membres du GIABA a été organisé par le Secrétariat du Forum. Le GIABA a pris part au sommet pour offrir son appui et ses encouragements pour un meilleur dispositif de LBC/FT dans la région. Le principal résultat du sommet a été la nécessité d'une collaboration, d'un partage d'informations et d'une coopération entre les CRF membres pour lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale organisée.

Forum consultatif des secteurs public et privé du GIABA : coopération et coordination dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans les États membres du GIABA, Saly, Sénégal, 26 novembre 2022

295. Le GIABA a organisé sa première édition du Forum consultatif des secteurs public et privé sous le thème : « Coopération et coordination dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans les États membres du GIABA » à l'hôtel Palm Beach, à Saly, au Sénégal, le 26 novembre 2022.

296. Le programme visait à promouvoir l'adoption des bonnes pratiques du partenariat public-privé (PPP) au sein des pays membres du GIABA. Les objectifs spécifiques comprenaient la fourniture d'une plate-forme pour : (a) partager les expériences sur le partenariat public-privé dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT d'autres régions ; (a) discuter des avantages que le partenariat peut apporter au niveau supérieur d'efficacité, des défis de la coopération entre les secteurs public et privé et proposer des solutions pour faciliter la responsabilité partagée de la mise en œuvre efficace des mesures de LBC/FT dans la région ; et (b) dynamiser l'sappuiau développement de partenariats public-privé (PPP) dans les États membres pour lutter efficacement contre le BC/FT et les infractions sous-jacentes connexes.



Le Directeur Général du GIABA M. Edwin W. HARRIS Jr répondant aux questions des journalistes

297. Le Forum a offert aux parties prenantes l'opportunité de mener des réflexions et de développer une compréhension plus approfondie des avantages que le partenariat peut apporter au niveau élevé d'efficacité, des défis liés à la coopération entre les secteurs public et privé et des efforts à déployer en vue de renforcer les PPP dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT dans la région.

298. Le Forum a réuni soixante-dix (70) officiels issus des secteurs public et privé et des représentants des partenaires au développement.

III - RENCONTRES INTERNATIONALES

43ème réunion du Groupe de Travail (Plénière) des hauts cadres du GABAOA, Arusha, Tanzanie, 03 - 08 avril 2022

299. Le Secrétariat du GIABA a pris part à la 43ème réunion de la Plénière du GABAOA à Arusha, en Tanzanie, du 03 au 08 avril 2022. La participation du GIABA à la réunion visait à

renforcer les alliances régionales et la collaboration avec les ORTG et à partager les expériences et échanger les bonnes pratiques.

Réunion conjointe en ligne des Secrétariats du GAFI/GIABA sur le Plan d'Action d'Amélioration de l'Efficacité (PAAE) du GIABA, le 22 avril 2022

300. Cette réunion s'est tenue à l'initiative du Secrétariat du GAFI afin de créer une opportunité d'interaction entre le Secrétariat du GIABA et le Groupe de Contact du GAFI pour discuter des questions critiques relatives au Plan d'Action d'Amélioration de l'Efficacité (PAAE). L'objectif global était d'aider le Groupe de Contact du GAFI à mieux évaluer les progrès en cours et à faciliter la communication des progrès à la Plénière du GAFI en juin 2022. Les questions abordées comprenaient le recrutement du personnel, les modalités de passage de témoin entre les DG sortant et entrant, et l'achèvement du second cycle des évaluations mutuelles.

Plénières du GAFI, Paris, France, 21 - 25 février 2022 ; Berlin, Allemagne, 13 - 17 juin 2022 ; et Paris, France, 17-20 octobre 2022

301. Le GIABA a participé aux trois (03) réunions de la Plénière du GAFI organisées en 2022. Ces réunions ont examiné et adopté les REM de certains États membres du GAFI et des ORTG, ainsi que les rapports de suivi de certains États membres du GAFI. Au nombre des autres résultats importants desdites réunions, figurent l'adoption de la Vision Stratégique pour le Réseau Mondial, de nouvelles normes des bénéficiaires effectifs pour lutter contre le blanchiment de capitaux (par la révision de la Recommandation 24 et sa Note Interprétative). Par ailleurs, le GAFI a achevé la revue stratégique afin de rendre le prochain cycle (5ème) des évaluations mutuelles plus ciblé, ponctuel et efficace. D'autres questions ayant fait l'objet de discussion et qui sont pertinentes pour le GIABA sont résumées ci-dessous :

- **Rapport d'étape sur la mise en œuvre des feuilles de route spécifiques des ORTG :** les Plénières du GAFI se sont félicitées des progrès réalisés par tous les ORTG dans la mise en œuvre de leurs feuilles de route et ont noté qu'à ce stade, ils étaient tous en bonne voie pour achever leur cycle d'évaluations mutuelles conformément aux attentes du GAFI, malgré les défis relatifs au COVID-19 et un certain nombre de risques et de dépendances auxquels certains d'entre eux sont confrontés en termes de financement et de ressources. Les ORTG ont discuté de leurs derniers développements en matière d'EM, soulignant les avantages de recevoir l'appui des membres du GAFI et du Secrétariat du GAFI pour renforcer la base de connaissances et l'expertise du personnel du Secrétariat et des évaluateurs, et appelant à la poursuite de ce type d'activité de appui. La Plénière a également pris note des défis auxquels certains ORTG sont confrontés en termes de financement et de personnel du Secrétariat. De façon particulière, le GIABA et le GABAC sont confrontés à de graves pénuries de ressources qui pourraient les empêcher de conclure le cycle d'EM et les processus de suivi à temps. C'est dans ce contexte que la Plénière a exhorté tous les ORTG à s'assurer qu'ils disposent de ressources adéquates dans la poursuite de leurs objectifs fondamentaux afin de produire des rapports en temps opportuns et de qualité et a demandé au Secrétariat du GAFI de suivre l'évolution de cette question ;
- **Amélioration de l'Efficacité du GIABA :** les Plénières du GAFI ont approuvé les 2ème, 3ème et 4ème rapports d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'Action d'Amélioration de l'Efficacité (PAAE) du GIABA et ont exhorté le GIABA à mettre l'accent sur les

principales priorités déjà identifiées ainsi que sur d'autres actions imminentes. Le GAFI a noté les progrès réalisés depuis octobre 2021, notamment une meilleure qualité des REM récemment adoptés, la conception d'outils de gestion et de suivi du vivier des évaluateurs et une implication plus efficace de certains États membres. La Plénière a également noté que l'efficacité et l'impact d'un certain nombre de mesures prises n'avaient pas encore été démontrées, et a exprimé une préoccupation particulière relative au non-alignement du Plan de Travail 2022 du GIABA sur le Plan d'Actions et la nécessité de donner la priorité aux exercices d'EM/de suivi, la forte dépendance à la vague de recrutements imminents malgré l'absence d'une cartographie des compétences au Secrétariat, ainsi que les changements à la tête du Secrétariat du GIABA prévus pour la mi-2022, ainsi que l'engagement limité et l'absence d'appropriation par la majorité des États membres pour appuyer le travail du GIABA ;

- S'agissant des États membres du GIABA sous processus d'ICRG, les Plénières du GAFI ont discuté des progrès réalisés par le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal dans la mise en œuvre de leurs plans d'action convenus avec les rapports du Groupe Conjoint Afrique/Moyen-Orient de l'ICRG. La plénière d'octobre a exhorté les pays à poursuivre la mise en œuvre de leurs plans respectifs d'actions et à garantir une implication politique de haut niveau pour une sortie rapide du processus de suivi d'ICRG. Le GIABA s'attend à voir certains États membres qui satisfont aux critères de priorisation entrer dans le processus d'ICRG après la conclusion de la période d'observation d'un an. Dans l'ensemble, le GIABA prend des mesures pour apporter l'appui technique nécessaire aux pays, notamment dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Réunions du Groupe Egmont, Riga, Lettonie, 10-15 juillet 2022

302. Le Secrétariat du GIABA a pris part à la 28ème Plénière du Groupe Egmont qui s'est tenue à Riga, en Lettonie, du 10 au 15 juillet 2022, dans le cadre des efforts visant à renforcer son partenariat et sa collaboration avec le Groupe Egmont.

303. Les principaux faits saillants de la réunion qui sont pertinents pour la région comprennent le choix du Sénégal pour abriter les réunions 2023 des Groupes Régionaux et de Travail d'Egmont du 30 janvier au 03 février 2023 à Dakar, au Sénégal, et la remise du trophée StAR (recouvrement des actifs volés) au Nigéria. Les leçons importantes pour la région des discussions thématiques au cours de la réunion sont : l'échange multilatéral d'informations peut améliorer l'efficacité des CRF ; les CRF devraient participer activement au partenariat d'échange de renseignements intérieurs pour comprendre les priorités qu'elles seront chargées de mettre en œuvre ; les CRF devraient être en mesure de prioriser et de déprioriser en fonction de l'évolution de l'environnement, et les CRF devraient faire correspondre les priorités du gouvernement avec leurs capacités à répondre aux besoins, et identifier les outils et les mesures les plus appropriés pour ce faire.

304. Les points d'information sur la situation des demandes d'adhésion des CRF membres du GIABA (Guinée-Bissau, Libéria, Gambie et Sierra Léone) au Groupe Egmont ont été discutées. Ces États membres se trouvent à différents niveaux du processus de candidature. L'admission de ces pays renforcera leurs efforts nationaux de LBC/FT et, en fin de compte, facilitera la réalisation des objectifs généraux du GIABA. Par conséquent, le GIABA

continuera à collaborer et à donner la priorité à l'appui à ces CRF membres pour promouvoir leur éligibilité pour être membres.

Réunion du Groupe Conjoint Afrique/Moyen-Orient d'ICRG, Livingston, Zambie, 06 - 14 septembre 2022.

305. Le GIABA a pris part à la réunion du Groupe Conjoint Afrique/Moyen-Orient d'ICRG. Les rapports d'étape des membres du GIABA (Sénégal, Burkina Faso et Mali), entre autres, ont été examinés. La participation du GIABA consistait à fournir un appui technique aux États membres. L'ICRG n'a pas approuvé la programmation du POPR du Bénin qui a récemment atteint le seuil de masse monétaire de saisine d'ICRG. La discussion sur l'opportunité de planifier un POPR pour le Bénin a été reportée à février 2023, date à laquelle l'ICRG examinera si la situation de risque de BC/FT du pays justifie un examen, en se référant aux facteurs de risque de la section 5 des procédures d'ICRG.

Table ronde d'interaction GAFI/INTERPOL (FIRE), Singapour, 12 - 13 septembre 2022

306. À l'invitation du GAFI et de l'Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL), le GIABA a participé à la première table ronde d'interaction entre le GAFI et INTERPOL (FIRE) sur la lutte contre la criminalité financière mondiale grâce à une collaboration internationale renforcée et au recouvrement d'un plus grand nombre d'actifs. Le principal point à retenir était la nécessité pour les pays de renforcer la coopération informelle et formelle et de réaliser des enquêtes parallèles ainsi que la saisie des actifs lorsqu'ils traitent de crimes financiers. La table ronde a réuni des parties prenantes clés telles que les AEPP, les Cellules de Renseignements Financiers, les procureurs, les décideurs et les régulateurs, les bureaux/réseaux de recouvrement d'avoirs, les organisations régionales et internationales, ainsi que les institutions financières.

Réunion technique et 3ème Conférence Ministérielle sur la lutte contre le financement du terrorisme « *No Money for Terror* », septembre 2022 (en ligne) et New Delhi, Inde, 18 - 19 novembre 2022

307. Le GIABA a participé en distanciel à la réunion technique sur ***« No Money for Terror »*** (Pas d'argent pour le terrorisme) organisée par la Direction Exécutive Contre le Terrorisme (CTED) en septembre 2022 et en présentiel à la 3ème Conférence Ministérielle sur la lutte contre le financement du terrorisme à l'invitation du gouvernement indien tenue à New Delhi.

308. La 3ème Conférence Ministérielle a réaffirmé l'agenda de l'approche intégrée et de la participation collective adopté par la 1ère Conférence Ministérielle tenue à Paris en 2018 et convenu lors de la 2ème Conférence en 2019 en Australie. La 3ème Conférence a porté sur la prise en compte des aspects techniques des différentes facettes du financement du terrorisme.

Atelier national de renforcement des capacités des membres du Comité National de LBC/FT du Sénégal, 22-23 novembre 2022, Dakar, Sénégal

309. Un atelier national de renforcement des capacités des membres du Comité National de Coordination de la LBC/FT (CNC-LBC-FT) du Sénégal s'est tenu du 22 au 23 novembre 2022 à Dakar. L'atelier a été organisé par les autorités sénégalaises en partenariat avec la GIZ et la CENTIF-Sénégal, et avec l'appui du Secrétariat du GIABA.

310. L'objectif principal de l'atelier était de renforcer les capacités des membres du Comité National de LBC/FT sur les questions émergentes induites par les exigences du GAFI dans le cadre du processus de suivi rapproché d'ICRG.

311. L'atelier a réuni une cinquantaine (50) de participants. Les thèmes couverts au cours de l'atelier étaient : (i) les concepts fondamentaux de la LBC/FT ; (ii) un aperçu sur les quarante (40) Recommandations du GAFI ; (iii) le rôle du Comité de Coordination au regard de la Loi sénégalaise N° 2018-03 du 23 février 2018 relative à la LBC/FT ; (iv) les typologies émergentes de BC/FT ; (v) la Méthodologie d'évaluation mutuelle ; et (vi) l'évaluation mutuelle et l'évaluation nationale des risques : contraintes et défis.

312. L'atelier a recommandé, entre autres, que : (i) les autorités nationales compétentes dotent le Comité National de Coordination de ressources humaines, financières, matérielles et techniques adéquates pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses rôles et responsabilités, et (ii) le GIABA et ses partenaires techniques devraient continuer à renforcer les capacités des membres du Comité National de LBC/FT. Autre temps fort de l'atelier, l'appel lancé aux autorités judiciaires pour la conception d'une base de données inter-agences centralisée et interconnectée (Registre des Sociétés) pouvant fournir des informations sur la création et la vie des sociétés commerciales afin d'encadrer les bénéficiaires effectifs.

CHAPITRE 7 : SERVICES D' APPUI ET ADMINISTRATION, SUIVI ET ÉVALUATION

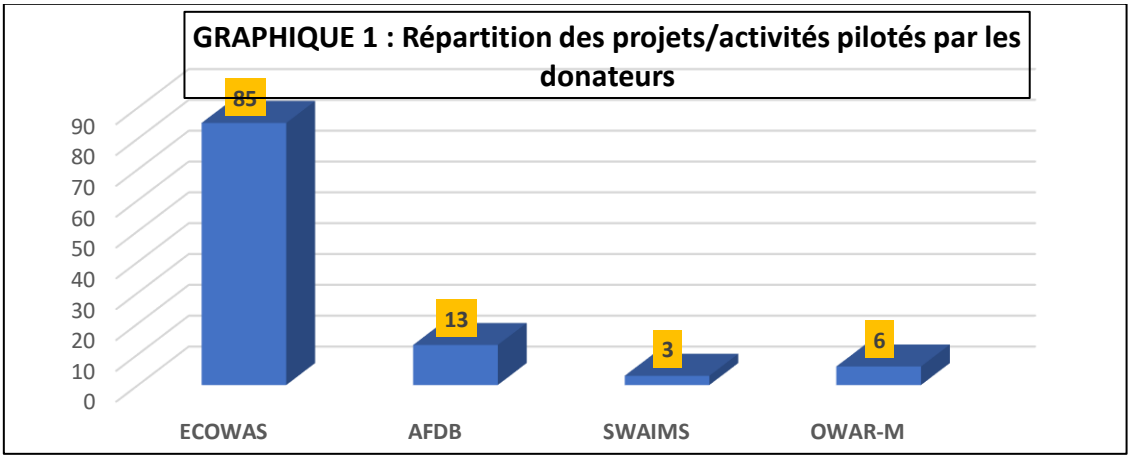
INTRODUCTION

313. Conformément à la pratique courante, le GIABA a organisé son atelier de planification opérationnelle, à Saly, du 22 au 24 novembre 2021 afin de faciliter une préparation convenable des activités de l'année 2022. Cette activité annuelle a été conçue pour assurer une bonne planification dans le temps et dans l'espace, ainsi qu'une mise en œuvre sans encombre des projets/activités prévus pour 2022 approuvés par le Conseil des Ministres de la CEDEAO.

314. En raison de la pandémie de COVID-19, la conclusion du Plan Stratégique 2016-2020 du GIABA n'a pas pu être réalisée comme initialement prévu. Ainsi, l'année 2022, comme la précédente 2021, a été une année consacrée à la consolidation des objectifs définis dans le cadre du Plan Stratégique 2016-2020, dans l'attente de l'adoption du nouveau Plan Stratégique 2023-2027, en cours d'élaboration. Il convient de signaler que le GIABA a évalué la mise en œuvre du Plan 2016-2020 qui est arrivé à son terme. Le présent chapitre donne un aperçu de la planification opérationnelle qui détermine la répartition des projets/activités en fonction des objectifs, responsabilités de mise en œuvre, de la situation de mise en œuvre des activités suivant la période et celles en attente, de la présentation des objectifs ainsi que le cadre de résultats du nouveau Plan Stratégique 2023-2027.

PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DES PROJETS/ACTIVITÉS DU PLAN DE TRAVAIL 2022

315. À l'issue de l'exercice de planification opérationnelle tenu en novembre 2021, cent sept (107) projets/activités répartis dans six (06) domaines de programme ont été approuvés dans le Plan de Travail 2022 du GIABA. Pareillement, au cours de l'année, quatre (04) activités ont été reportées de l'année précédente et trois (03) nouveaux programmes ont été ajoutés suite à la signature des accords avec l'Union Européenne (OCWAR-M et SWAIMS) ou en attente de signature par la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces projets/activités pilotés par les donateurs ont été répartis comme suit[10] :



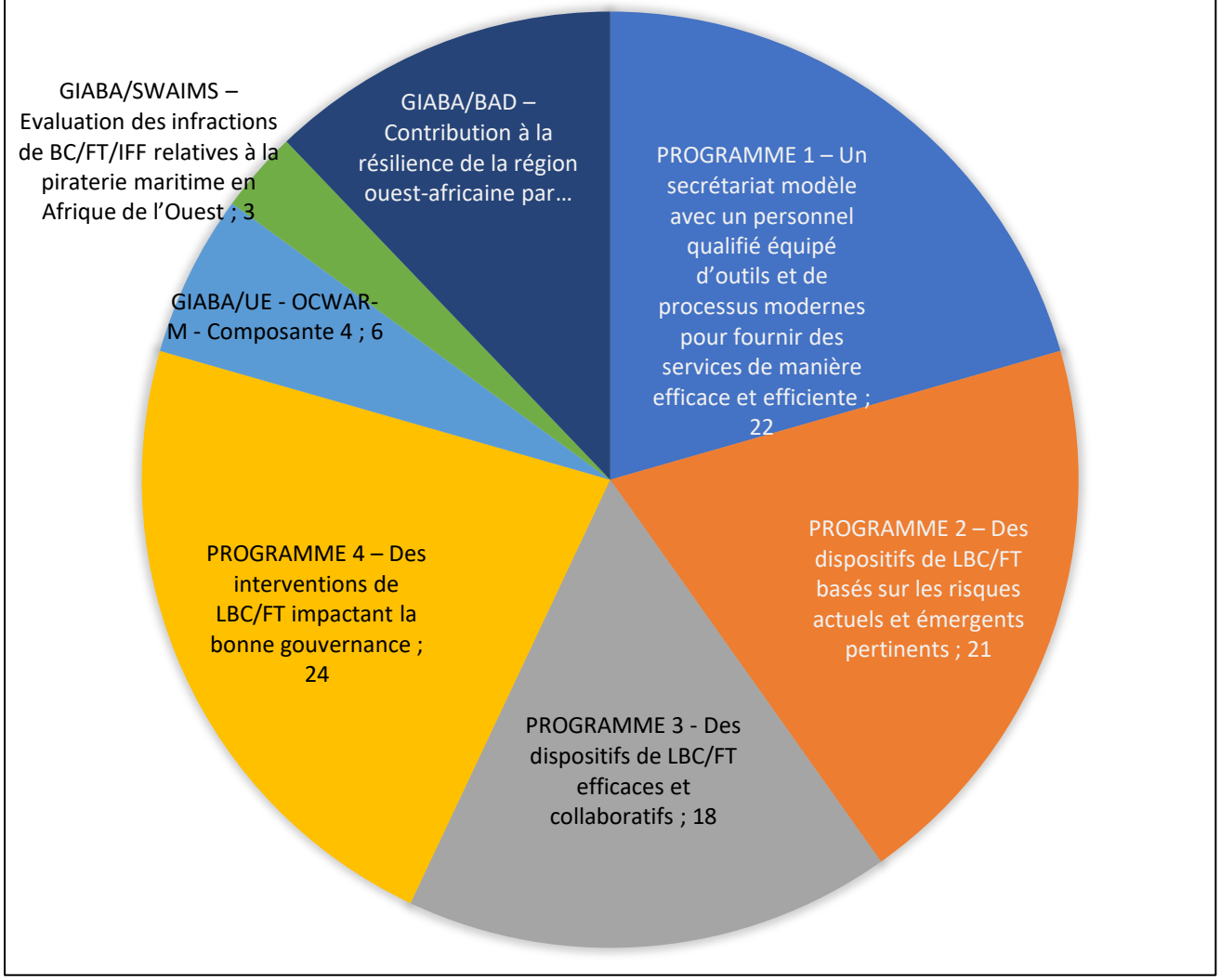
[10]OCWAR-M et SWAIMS sont des projets/activités financés par l'Union Européenne (UE).

316. Les projets/activités basé(e)s sur les principaux programmes sélectionnés ont été répartis comme suit :

TABLEAU 1 : PRINCIPAUX PROGRAMMES	**Nombre de projets/d'activités**
PROGRAMME 1 – Un secrétariat modèle avec un personnel qualifié équipé d'outils et de processus modernes pour fournir des services de manière efficace et efficiente	**22**
PROGRAMME 2 – Des dispositifs de LBC/FT basés sur les risques actuels et émergents pertinents	**21**
PROGRAMME 3 – Des dispositifs de LBC/FT efficaces et collaboratifs	**18**
PROGRAMME 4 – Des interventions de LBC/FT impactant la bonne gouvernance	**24**
GIABA/UE - OCWAR-M – Composante 4	**6**
GIABA/SWAIMS – Évaluation des infractions de BC/FT/IFF relatives à la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest	**3**
GIABA/BAD – Contribution à la résilience de la région ouest-africaine par l'amélioration des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et par le renforcement des capacités des États en transition en Afrique de l'Ouest	**13**
TOTAL	**107**

317. Il convient de noter que les six (06) projets/activités relevant de la composante 4 de OCWAR-M visent à renforcer ceux contenus dans le Programme 1 et contribuent au même objectif stratégique d'amélioration des conditions de travail du Secrétariat du GIABA. La composante OCWAR-M est mise en œuvre par une équipe de projet mise en place au Secrétariat.

GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DES PROJETS/ACTIVITÉS PAR PROGRAMME



318. Les projets/activités approuvés suivant la planification opérationnelle n'ont pas tous pu être confirmés en vue de la mise en œuvre. En effet, les treize (13) projets/activités de l'accord avec la BAD ont été retirés du Plan de Travail 2022 du GIABA puis reportés à 2023, en raison du retard dans la signature de l'Accord de Financement. Par conséquent, le total des projets/activités prévus pour 2022 a été réduit à un portefeuille de quatre-vingt-quatorze (94) projets/activités.

319. En termes de responsabilité de la mise en œuvre des projets/activités, la répartition par direction était la suivante :

TABLEAU 2 : RESPONSABILITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE

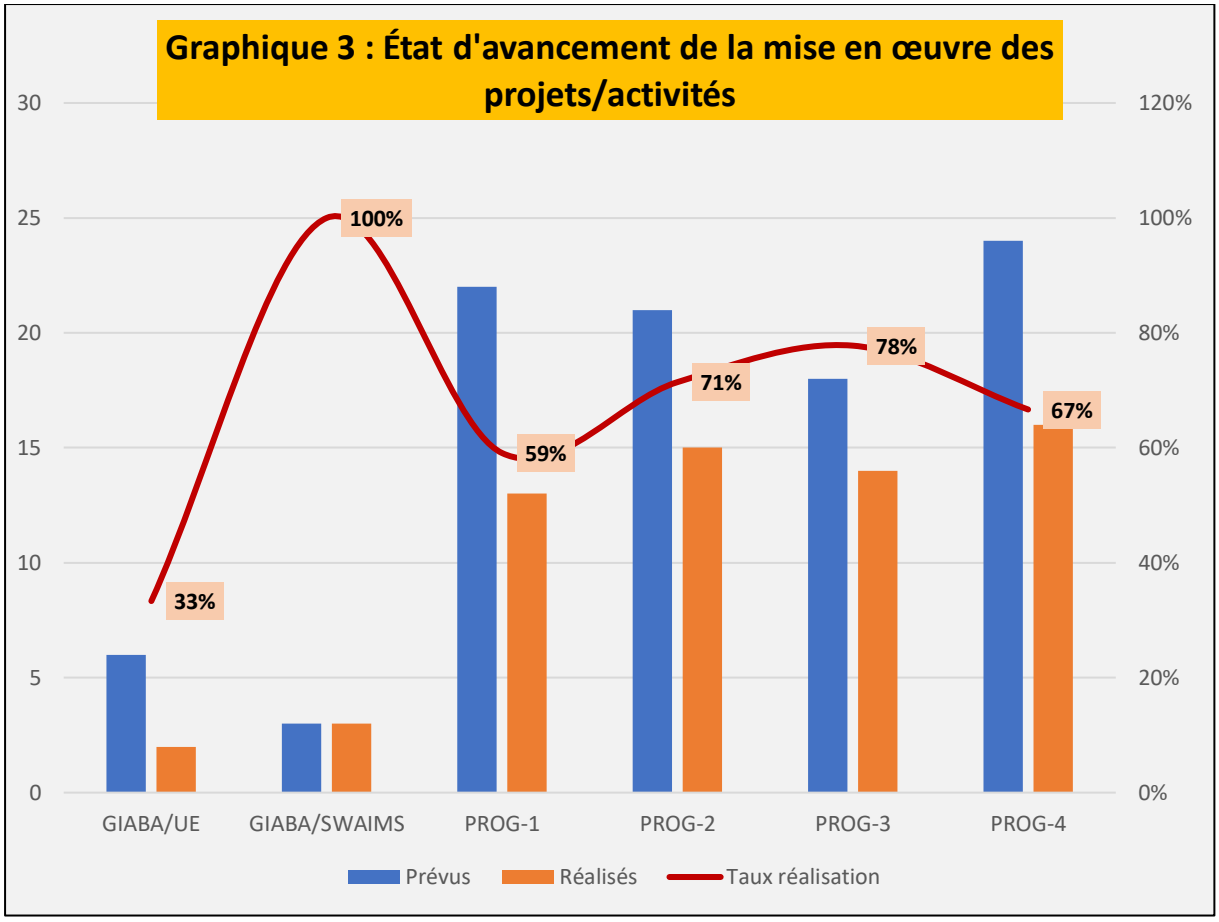
Directions	Nombre de projets/activités prévus	Nombre de projets/activités confirmés en 2022
Cabinet du DG	**25**	**24**
DAF	**16**	**16**
DRP	**22**	**19**
DEC	**44**	**35**
TOTAL	**107**	**94**

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/ACTIVITÉS DU PLAN DE TRAVAIL 2022

320. Suite à la reprogrammation des treize (13) projets/activités prévus dans l'Accord de Financement avec la Banque Africaine de Développement, le Plan de Travail du GIABA pour 2022 est passé de cent sept (107) à quatre-vingt-quatorze (94) projets/activités à mettre en œuvre. Au terme de la période sous revue, le niveau d'achèvement desdits projets/activités est repris dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : PROGRAMME	Nombre de projets/activités	Prévu	Achevé	Taux d'achèvement
GIABA/UE - OCWAR-M - Composante 4	**6**	6	2	33 %
GIABA/SWAIMS – Évaluation des infractions de BC/FT/IFF relatives à la piraterie maritime en Afrique de l'Ouest	**3**	3	3	100 %
GIABA/BAD – Contribution à la résilience de la région ouest-africaine par l'amélioration des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et par le renforcement des capacités des États en transition en Afrique de l'Ouest	**13**	-	-	-
PROGRAMME 1 – Un secrétariat modèle avec un personnel qualifié équipé d'outils et de processus modernes pour fournir des services de manière efficace et efficiente	**22**	22	13	59 %
PROGRAMME 2 – Des dispositifs de LBC/FT basés sur les risques actuels et émergents pertinents	**21**	21	15	71 %
PROGRAMME 3 – Des dispositifs de LBC/FT efficaces et collaboratifs	**18**	18	14	78 %
PROGRAMME 4 – Des interventions de LBC/FT impactant la bonne gouvernance	**24**	24	16	67 %
TOTAL	**107**	**94**	**63**	**67 %**

321. À l'issue de la période considérée, le taux global de mise en œuvre du Plan de Travail de 2022 était de 67 %. Les taux de mise en œuvre des domaines du programme sont d'environ 60 %, tandis que le programme « GIABA/UE-OCWAR-M » a enregistré un taux d'exécution de 33 %.



322. Le faible taux de mise en œuvre du programme « GIABA/EU-OCWAR-M » est dû au vide observé au moment où le GIABA et la Délégation de l'UE négociaient un addendum au financement.

ELABORATION DU NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE 2023 - 2027

323. Le GIABA a lancé son nouveau cycle de planification stratégique au cours du quatrième trimestre de 2022. Pour assurer un alignement entre toutes les Institutions et Agences de la CEDEAO, la période 2023-2027 a été convenue comme cycle commun pour l'élaboration des Plans Stratégiques. Ainsi, dans ce cadre, le GIABA a organisé du 13 au 18 octobre 2022, deux ateliers successifs de diagnostic et de planification. Lesdits ateliers ont été précédés d'une session de partage des résultats de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2016-2020.

324. Afin de promouvoir l'appropriation et l'inclusion des parties prenantes dans l'élaboration du nouveau Plan Stratégique 2023-2027, le GIABA a adopté une approche participative en faisant appel au personnel clé du Secrétariat et aux Correspondants Nationaux ou à leurs représentants. Par conséquent, le GIABA a organisé des sessions de planification avec les résultats ci-après :

- **Résultats de la session de planification**

325. À l'issue des sessions de travail avec l'appui d'un consultant indépendant, les participants se sont engagés à réaliser la Vision 2050 du GIABA, à soutenir la concrétisation du mandat du GIABA et de ses valeurs cardinales, qui sont les suivantes :

- **Vision 2050 du GIABA :** « Une région ouest-africaine paisible et prospère grâce à la contribution de l'alliance régionale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) et de l'efficacité du leadership du GIABA ».

- **Mandats clés du GIABA :**

 - Faciliter et assurer l'adoption par les États membres de mesures contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, conformément aux normes et pratiques internationalement admises, particulièrement les Recommandations du GAFI, en tenant compte des particularismes et conditions régionales spécifiques ;
 - Servir de forum de dialogue et de partage des connaissances entre les États membres sur les questions d'intérêt régional, renforçant ainsi la coopération intrarégionale ;
 - Organiser des exercices d'auto-évaluation et d'évaluation mutuelle des États membres sur la base de la Méthodologie du GAFI ;
 - Coordonner et fournir un appui aux États membres en vue de la mise en œuvre de dispositifs robustes de LBC/FT/FP, notamment l'application des lois contre les produits du crime par le biais de l'entraide judiciaire et le renforcement des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

- **Valeurs cardinales du GIABA**

 ⇒ ***Intégrité :*** *constitue* une valeur fondamentale de l'Institution du fait de la nature de son mandat et de sa responsabilité dans l'appui à l'élaboration d'une réponse efficace contre le BC, le FT et le FP. En cohérence avec sa mission et dans la perspective d'optimiser sa crédibilité, le GIABA fait de l'intégrité une valeur cardinale dans toutes ses actions et interactions, au niveau interne comme externe. La mise en pratique de cette valeur impose un devoir de probité morale, d'exemplarité, d'honnêteté et de respect des règles et normes à l'ensemble du personnel et des parties prenantes à l'action du GIABA. Pour l'Institution, elle se traduit par sa fidélité aux règles et principes qu'elle promeut et à ceux qu'elle s'est prescrite. Cette valeur se traduit également par un devoir de justice, d'impartialité et d'équité dans chaque décision ou action ;

 ⇒ ***Professionnalisme :*** vise l'ensemble des comportements et attitudes susceptibles d'assurer la pleine efficacité de l'action du GIABA. La mise en pratique du professionnalisme se matérialise à l'échelle des personnels et acteurs en charge de la mise en œuvre de l'intervention par le développement des compétences, d'habiletés et de qualités optimales dans l'offre de services et la réalisation des missions de l'Institution. Pour le GIABA, le professionnalisme se traduit par la priorité donnée à la diligence dans l'exécution et le suivi des interventions et à la promotion de la rigueur, de la compétence et des savoir-être propices à une performance optimale.

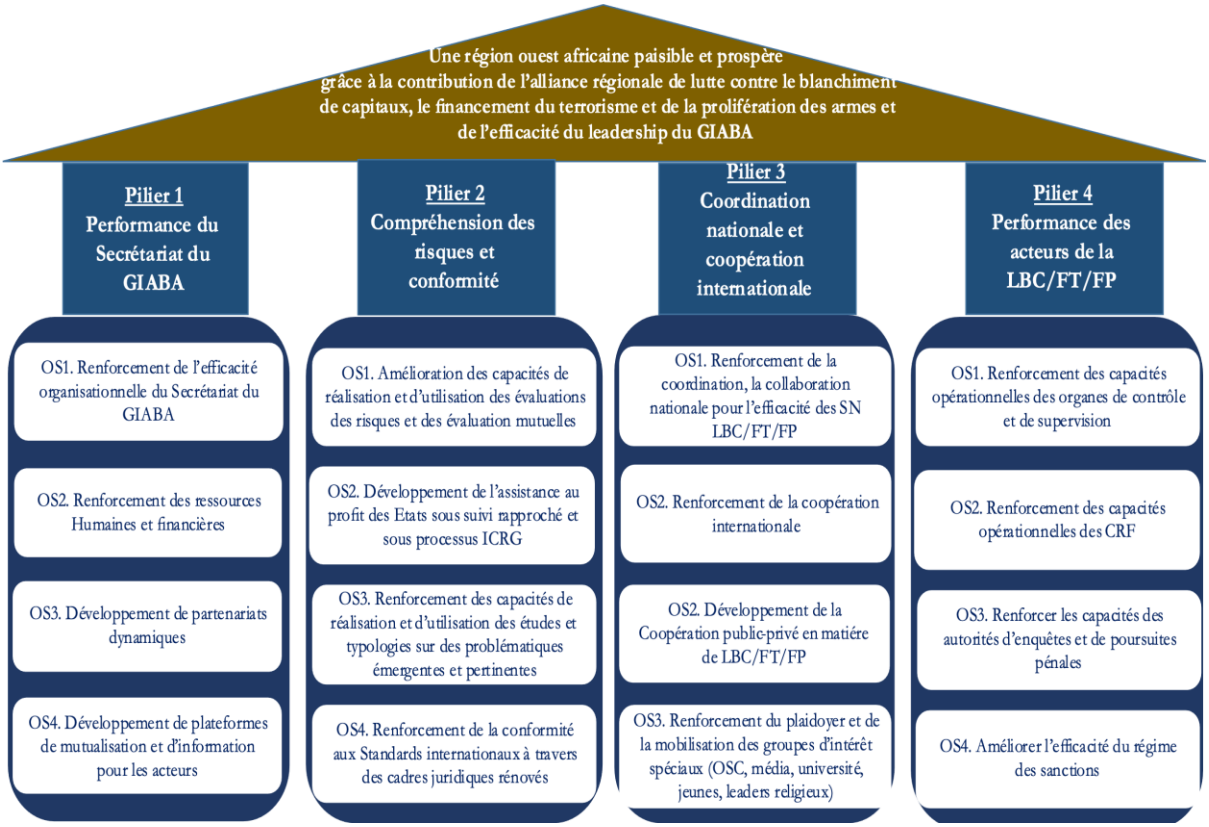
 ⇒ ***Respect de la diversité :*** prend tout son sens dans un environnement organisationnel et d'action caractérisé par la diversité et le multiculturalisme. Le respect de la diversité doit se refléter dans chaque décision et intervention, notamment à travers la promotion

de l'égalité et de l'inclusion, ainsi que le respect de la différence et d'autrui. La mise en pratique de cette valeur se traduit pour le GIABA par la nécessaire construction d'une culture commune, référentiel de synthèse et véhicule d'une intégration réussie de l'ensemble des catégories de personnels. Elle se manifeste par la prise des dispositions nécessaires en matière de représentation des pays et catégories d'États membres dans le recrutement des personnels et la réalisation des interventions incluant la prise en compte de la diversité linguistique dans la communication. Le respect de la diversité concerne également la promotion de l'égalité de genre par et dans l'Institution. Il couvre aussi l'égal accès de tous aux opportunités et à l'intervention ;

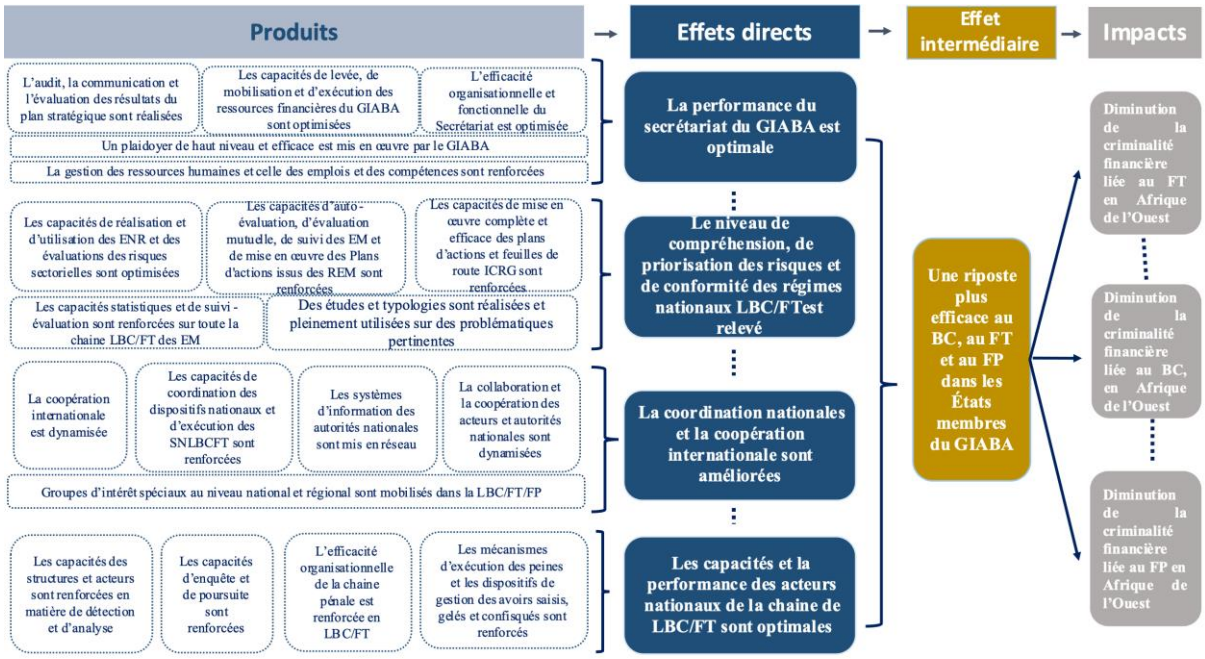
⇒ ***Solidarité*** : elle est un enjeu d'efficacité pour le Secrétariat du GIABA et l'alliance des acteurs nationaux et régionaux en charge de la lutte contre le BC/FT/FP. À travers cette valeur, le GIABA promeut la collaboration et l'assistance mutuelle à tous les niveaux de son action et celle de ses partenaires. Dans la perspective d'efficacité organisationnelle, la mise en pratique ***de la solidarité*** se traduit par l'effort continu d'optimisation des modalités de communication, de partage des connaissances et d'accès à l'information pour tous. Du point de vue de l'alliance régionale, la solidarité se traduit par la mise en œuvre de mécanismes efficaces de coordination et de coopération internationale. À l'échelle des États membres, elle fait référence à la priorité faite à la collaboration franche et efficace de tous les acteurs de la chaîne de LBC/FT/FP à l'effet de garantir une pleine efficacité de la riposte.

- **Cadre du Plan Stratégique 2023-2027**

326. À l'issue de l'atelier, les principales conclusions de l'atelier de planification ont porté sur la construction d'une stratégie cadre avec des piliers pour soutenir la vision et des objectifs stratégiques qui orienteront l'élaboration des futurs programmes.



327. Pour piloter la gestion et le suivi des performances du Plan Stratégique 2023-2027, le cadre logique ci-après a été adopté conformément à l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) :



328. Le Plan Stratégique 2023-2027 du GIABA a été validé au cours d'un atelier organisé le 22 novembre 2022 puis approuvé par la 38ème Commission Technique/Plénière du GIABA, le 29 novembre 2022. Le Plan Stratégique 2023-2027 constitue désormais la référence pour l'élaboration des programmes de travail annuels sur la période définie. Par ailleurs, il servira de base pour fournir tout appui à l'intervention des partenaires au développement.

CONCLUSION

329. Au cours de la période sous revue, le GIABA a conservé des tendances impressionnantes dans la mise en œuvre de ses programmes, malgré la transition institutionnelle intervenue à la mi-2022. La situation de la mise en œuvre des projets/activités prévus s'établit à 67 % contre 52 % pour 2021. En conformité avec les autres Institutions de la CEDEAO, le GIABA a conclu l'élaboration d'un nouveau Plan Stratégique couvrant la période 2023-2027. Le Plan Stratégique approuvé servira de boussole pour la recherche et/ou la prestation de programmes d'intervention par les partenaires au développement au profit des États membres du GIABA. Un suivi régulier de ses progrès et une évaluation des performances doivent être entrepris afin de garder la mise en œuvre par toutes les parties prenantes sur la bonne voie.

CHAPITRE 8 : QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Introduction

330. Au cours de l'année 2022, les activités administratives et financières ont été sous-tendues par le plan annuel de travail dans le cadre des efforts visant à achever la mise en œuvre du Plan Stratégique 2016-2020 du GIABA. Les activités administratives et financières comprennent les ressources humaines, l'administration générale (entretien, passation de marchés, services des langues, voyages, protocoles et transports) et les finances.

Organigramme

331. Conformément à l'approbation du Conseil des Ministres de la CEDEAO, le GIABA met en œuvre le cadre mutualisé de services comprenant les ressources humaines, les fonctions financières et administratives pour le Secrétariat du GIABA et le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG). Avec l'organigramme consolidé, le GIABA s'est focalisé sur la mise en œuvre de son mandat tel que prévu par ses Statuts.

Recrutement

332. Au cours de l'année 2022, le Directeur de l'Évaluation et de la Conformité, Dr Buno NDUKA, a fait valoir ses droits à une pension de retraite au GIABA après avoir atteint l'âge limite requis. À sa place, Dr Jeffrey ISIMA a été nommé Directeur par intérim. Aussi, à l'issue du mandat statutaire de quatre (04) ans non renouvelable pour les fonctionnaires statutaires de la CEDEAO, M. Kimelabalou ABA, le Directeur Général, s'est désengagé du système et le nouveau Directeur Général, M. Edwin. HARRIS Jr a pris la direction de l'institution le 1er août 2022. Au 31 décembre 2022, il y avait cinquante-cinq (55) membres du personnel composés de trente-quatre (34) hommes et vingt-une (21) femmes dans les catégories d'emploi suivantes :

N°	Catégorie	Nombre
1	Statutaire (Directeur Général)	1
2	Directeurs[11]	3
3	Personnel professionnel[12]	20
4	Personnel des services généraux	32
	Total	55

333. La répartition par âge des effectifs du Secrétariat du GIABA est la suivante :

30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 59 ans	60 ans et plus
4	25	25	1

[11] Un en qualité d'intérimaire
[12] Un en qualité d'intérimaire

334. Environ vingt-six (26) postes vacants étaient recensés dans l'organigramme approuvé avec vingt-trois (23) déjà publiés, tandis que trois (03) sont en attente. Dix-huit (18) des postes vacants seront pourvus par voie de compétition au niveau institutionnel. Le Secrétariat du GIABA a démarré le processus de sélection d'un cabinet professionnel en ressources humaines pour entreprendre l'exercice, et l'ensemble du processus de recrutement devrait être achevé au troisième trimestre de 2023. Les postes restants seront gérés par le Comité de Relève des Cadres de Direction des Institutions de la CEDEAO. Le processus devrait attirer les meilleurs candidats à l'intérieur du Secrétariat du GIABA ainsi que hors du Secrétariat, en provenance des États membres de la CEDEAO.

Service de l'administration générale

Événements institutionnels

Retraite du personnel et autres activités sociales

335. Une partie de la stratégie visant à favoriser les responsabilités collectives et à promouvoir l'inclusion de tout le personnel dans la mise en œuvre du mandat du GIABA est l'institutionnalisation de la retraite annuelle du personnel. Par conséquent, en 2022, à travers le Directeur Général, la retraite du personnel de 2022 du GIABA a été organisée du 04 au 05 novembre 2022 à Saly, au Sénégal. Contrairement aux éditions précédentes de la retraite, la participation à la retraite était ouverte aux collègues du CCDG dans le cadre du mécanisme de de mutualisation des services GIABA/CCDG sur les activités administratives, financières et des ressources humaines. Au total, cinquante-neuf (59) personnes ont pris part à la retraite. Les thèmes abordés lors de la retraite visaient à savoir comment promouvoir un environnement de travail efficace et efficient. La retraite a offert au personnel participant l'opportunité d'évaluer de manière ouverte et objective la performance des institutions relativement à son mandat, d'identifier les défis et de formuler des recommandations de grande envergure pour améliorer le système. À la fin de la retraite, le Directeur Général a mis en place un comité chargé d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

Journée Internationale de la Femme, le 08 mars 2022

336. L'égalité entre les genres est l'un des Objectifs de Développement Durable (ODD) du Millénaire et un principe clé de l'intégration régionale de la CEDEAO. Dans le cadre des efforts déployés par la haute direction pour démontrer son engagement à la réalisation de cet objectif, le GIABA a célébré la Journée Internationale de la Femme au Secrétariat du GIABA le 08 mars 2022. La haute direction a profité de l'occasion pour saluer les formidables contributions des collègues féminines au succès du GIABA. L'événement a été couronné par la remise de cadeaux par le Directeur Général à tout le personnel féminin du GIABA.

Assemblée Générale du personnel

337. À son premier jour de travail, le 1er août 2022, le Directeur Général, M. Edwin W. HARRIS Jr, a organisé une session interactive avec tout le personnel du GIABA par le biais d'une participation en présentiel et en ligne. Le nouveau Directeur Général a saisi l'occasion pour présenter sa vision pour le mandat (les quatre prochaines années) et a sollicité la coopération et l'implication de chaque membre du personnel vers la réalisation des objectifs fixés. M. HARRIS Jr a également souligné ce qu'il entendait faire différemment pour faciliter la réalisation de la vision. De façon particulière, le Directeur Général a mis l'accent sur la mise en place d'un système de récompense qui favorise la discipline, l'engagement et la productivité.

Direction financière

Financement

338. Pendant l'année sous revue, le GIABA a été soutenu par les fonds suivants :

Source de fonds	Contribution en pourcentage	Principales activités financées
Fonds de Prélèvement Communautaire de la CEDEAO	97 %	Émoluments du personnel, programmes, dépenses administratives et d'investissement
Donateurs/Partenaires	3 %	Renforcement des capacités

Exécution budgétaire

339. La 89ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO a approuvé un budget de 10 634 021 UC pour la mise en œuvre des activités du GIABA pour l'année 2022, ce qui représente une variation de 0 % par rapport aux fonds mis à la disposition de l'institution au cours de l'année précédente. Ce budget devait être financé à 97 % (représentant 10 326 569 UC) par le Prélèvement Communautaire et à 03 % (représentant 307 452 UC) par des fonds extérieurs. Au cours de la période sous revue, environ 73 % des allocations budgétaires ont été utilisées.

Audit des états financiers

340. L'audit annuel des finances du GIABA par le Bureau de l'Auditeur Général des institutions de la CEDEAO est prévu pour mai 2023.

RAPPORT ANNUEL 2022 DU GIABA

REMERCIEMENTS

Nous témoignons notre gratitude à l'ensemble de nos États membres, aux Secrétariat du GAFI et nos Partenaires Techniques et Financiers pour leur soutien indéfectible à nos efforts de mise en œuvre efficace de la LBC/FT/FP.

CONTACT

SECRÉTARIAT DU GIABA

Complexe SICAP, Point-E, 1er étage, Bâtiment A, Av. Cheikh Anta DIOP x Canal IV, BP. 32400, Dakar-Ponty, SÉNÉGAL

Tél. : (+221) 33 859 18 18, Fax : (+221) 33 824 17 45, courriel : secretariat@giaba.org, www.giaba.org